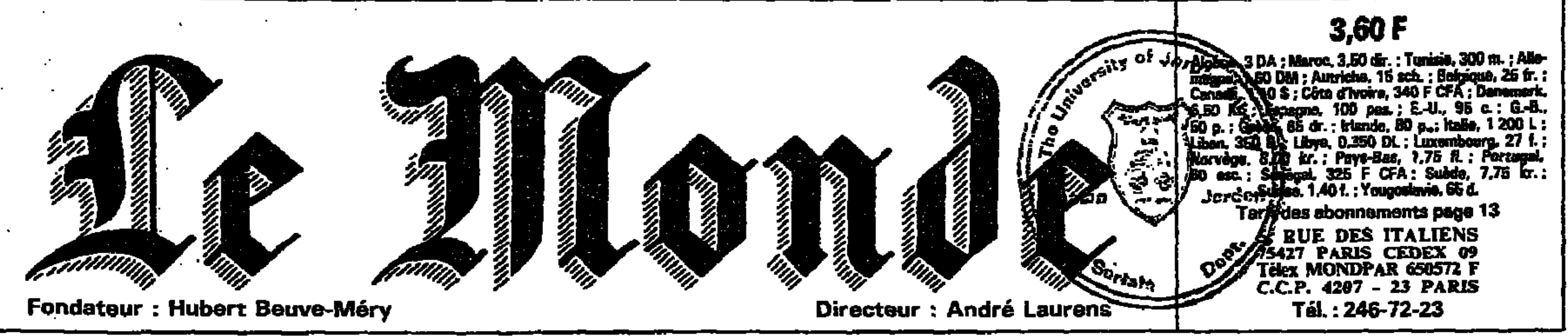
QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11873 – VENDREDI 1er AVRIL 1983

L'U.R.S.S. lance un avertissement à Israël

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens
3,60 F
Tarifs des abonnements page 13
5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207-23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Moscou n'entend pas assouplir sa politique face au plan américain sur les euromissiles

Washington marque un point

En se démarquant, dans la grande bataille des euromissiles – diplomatique... pour le moment – d'une position rigide, l'« option zéro », le bannissement de toute fusée nucléaire américaine ou soviétique à moyenne portée en Europe, le président Reagan a marqué un point. Chez tous les alliés des États-Unis, de l'approbation chaleureuse de Mme Thatcher au « grand intérêt » exprimé par le Quai d'Orsay, ce n'est qu'un concert de louanges. M. Reagan s'est même offert un « boni » inattendu en obtenant du président roumain Ceausescu, si discret ces derniers temps, l'approbation du principe d'une « solution intérimaire », avant, il est vrai, qu'il ait formulé la sienne.

Est-ce à dire que le geste de bonne volonté de Washington aura un effet magique et débloquera les négociations américano-soviétiques de Genève sur la limitation des armements nucléaires ? Dans l'attente d'une réaction publique du Kremlin, le scepticisme prévaut.

Sur le fond, c'est vrai, l'offre de M. Reagan de substituer à l'option zéro l'objectif zéro (comme le suggérait M. Giscard d'Estaing dans un récent article du « Monde ») ne change pas grand-chose. Elle était attendue, et M. Mitterrand avait indiqué en décembre au journaliste américain Joseph Kraft que tout accord impliquerait un compromis sur le nombre des euromissiles.

Mais la plus grande difficulté n'est pas quantitative ; elle est qualitative, comme le soulignaient mardi les « Izvestia » : les Américains et leurs alliés demandent aux Soviétiques de renoncer à un fait accompli contre un fait qui ne l'est pas encore, et d'abandonner une réalité – un certain nombre de SS 20 – contre l'abandon d'une virtualité, le programme d'euromissiles de l'OTAN.

Tout le mal vient de ce que les Soviétiques ont pris dans la course aux armements en Europe plusieurs années d'avance sur les Américains. En 1979, quand l'OTAN a arrêté son programme d'euromissiles, les Soviétiques disposaient déjà d'une centaine de SS-20 opérationnels. Aujourd'hui, ils en ont quelque trois cent cinquante, dont deux cent cinquante braqués sur l'Europe. Le point d'équilibre ne se situe donc ni dans la situation actuelle ni même à un retour à 1979. Il ne peut être envisagé, *le plus bas possible* comme le propose aujourd'hui M. Reagan, qu'en permettant à une des parties d'augmenter *son armement tout* en amenant l'autre à réduire le sien.

Malheureusement, *il n'est pas* de précédent dans l'histoire diplomatique *qu'une* puissance donne le feu vert à l'armement *d'une autre puissance tout en* réduisant le sien propre. Aussi *peut-on penser* – et craindre – que la négociation ne puisse être vraiment amorcée avant que les Occidentaux aient commencé les implantations d'euromissiles américains, ce qui est prévu pour la fin de cette année. Il s'agira alors de limiter, faute de mieux, deux faits accomplis en fixant des plafonds aux euromissiles américains *et* soviétiques. Les mêmes ou deux plafonds différents ? M. Reagan insiste sur l'« égalité », mais ce devrait être le *principal objet* d'une négociation raisonnable.

L'affaire est *évidemment* risquée, et M. Gromyko, désormais vice-premier ministre soviétique, a déjà prévenu *qu'après* l'implantation *de Pershing-2* en R.F.A. « il serait illusoire de penser que les négociations se poursuivront comme avant ». Mais il n'a tout de même pas dit qu'elles ne se poursuivraient pas. Et nul ne sait comment une solution pacifique pourrait intervenir autrement.

Devant les ambassadeurs des pays membres de l'alliance atlantique à Washington, le président Reagan a confirmé et expliqué mercredi 30 mars les propositions qu'il a faites aux Soviétiques pour relancer les négociations de Genève sur les euromissiles. Il suggère « un accord intérimaire qui réduirait substantiellement les forces à des niveaux égaux des deux côtés ». Les propos du président ont été bien accueillis par les alliés des États-Unis.

A Moscou, aucune réaction officielle n'a encore été enregistrée, mais tout laisse prévoir, indique notre envoyé spécial, un rejet de la proposition Reagan, l'U.R.S.S. n'entendant pas assouplir sa politique dans ce domaine.

De notre envoyé spécial

Moscou. – Ni les dirigeants ni les médias soviétiques n'avaient encore réagi, ce jeudi matin 31 mars, au *nouveau discours prononcé la veille* par M. Reagan et à sa proposition de solution « intérimaire » sur les euromissiles, mais tout ce que l'on entend ici ces derniers jours ne laisse aucun doute sur ce que sera la réponse : elle sera négative.

La principale raison en est que toute variante comportant l'installation de fusées américaines en Europe de l'Ouest est jugée ici inacceptable, quels que soient le nombre et le type de ces missiles. Or c'est bien ce que propose M. Reagan, dont la variante *« intérimaire »*, rappelle-t-on ici, se fonde sur les *mêmes principes que l'« option zéro »* déjà rejetée : égalité des seuls systèmes américain et soviétique, dans une seule catégorie d'armement, celle des missiles basés à terre.

La position soviétique est affirmée de manière si *catégorique* que l'on peut douter qu'un compromis soit tout simplement possible à Genève cette année. D'une part, en effet, il équivaudrait pour l'Union *soviétique à contresigner un* programme de réarmement de son adversaire potentiel. Même s'il ne s'agissait que d'installer un minimum symbolique d'une vingtaine de missiles de croisière, en R.F.A. par exemple, on ne voit pas comment Moscou pourrait donner son aval à une telle opération. D'autre part, on insiste ici, comme le faisait dès mardi dans les *Izvestia* M. Faline, ancien ambassadeur à Bonn, aujourd'hui commentateur de l'organe du gouvernement, sur le fait que l'essentiel de la décision de l'OTAN en 1979 *« n'est pas la quantité mais la qualité »*, et qu'*« une seule fusée peut changer le climat stratégique si elle permet de rompre avec le principe de sécurité égale »* (l'un des maîtres-mots de la doctrine soviétique en la matière).

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

M. Mauroy invite la gauche à la patience et à la « gestion des réformes amorcées »

Continuant ses conversations – des *« échanges d'information »*, dit-on officiellement – avec les représentants des organisations syndicales, M. Mauroy a reçu, jeudi matin 31 mars, une délégation du C.N.P.F. conduite par M. Yvon Gattaz.

La veille, le premier ministre s'était entretenu avec une délégation de Force ouvrière, dont le secrétaire général, M. André Bergeron, avait notamment souligné le mécontentement et les risques de conflits *provoqués par l'annonce du plan d'austérité.*

A l'issue du conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, avait indiqué, pour sa part, que le plan gouvernemental serait complété par des mesures sociales et un programme de développement industriel. *« Par rapport aux objectifs de la gauche, ce plan ne répond pas à tous nos désirs, à tous nos vœux,* avait déclaré le secrétaire d'État. *Si la nécessité nous oblige à toucher des couches sociales qui nous soutiennent, ce n'est pas par masochisme, mais nous ne nous résolvons pas à ce que la France soit dans le déclin. Il ne s'agit pas de reprendre d'une main ce que nous avons,* selon certains, *donné inconsidérément. »*

Devant les députés socialistes, jeudi après-midi, M. Mauroy devait expliquer les orientations gouvernementales en soulignant la nécessité, pour la gauche, de se consacrer pendant deux ans à la gestion des réformes amorcées.

La gêne qu'éprouve le gouvernement *vis-à-vis des syndicats ouvriers* et des partis de la majorité donne aujourd'hui la mesure du désarroi des dirigeants socialistes contraints d'assumer désormais une politique résumée par deux mots dont l'usage était jusqu'à présent proscrit du langage de la gauche : l'austérité et la pause. Le plus gêné est incontestablement M. Pierre Mauroy, *obligé* de mettre plusieurs bémols à l'optimisme qu'il avait affiché avant les élections municipales mais dépourvu d'arguments nouveaux pour espérer persuader ses interlocuteurs de relayer l'appel à la mobilisation générale lancé le 23 mars par M. François Mitterrand. La marge de manœuvre du premier ministre *est, en effet, pratiquement nulle.*

Le secrétaire général de F.O. a bien compris, mercredi après-midi 30 mars, que le plan d'austérité n'est *pas négociable. M. André Bergeron* a d'ailleurs indiqué que la discussion *sur les conséquences du recours à* l'emprunt obligatoire avait été *« très vive »*. Comme le redoutaient les syndicats, ces nouveaux entretiens de l'hôtel Matignon devraient être, pour l'essentiel, de pure forme. Sans doute permettront-ils de préparer certaines mesures sociales qui pourraient être prises ultérieurement, à titre compensatoire, mais l'annonce de deux « volets » complémentaires – un ensemble social et un « plan industriel » – faite par le porte-parole du gouvernement à l'issue du conseil des ministres procède surtout d'un souci d'apaisement. Pour l'instant, le gouvernement propose simplement une série d'échanges de vues étalées sur plusieurs semaines. Les organisations syndicales seront conviées à diverses consultations *auprès du ministre des affaires* sociales et de la solidarité nationale, successivement, sur le financement de l'assurance-chômage (M. Pierre Bérégovoy présidera une « table ronde »), sur le budget social de la nation (qui donnera lieu à une déclaration du gouvernement au Parlement), sur la réduction du temps de travail, sur la démocratisation du secteur public, sur la hiérarchie des salaires. M. Mauroy *présidera* personnellement, fin avril, une autre « table ronde » qui sera, celle-là, consacrée à la formation professionnelle des jeunes.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 7.)

L'industrie française fera-t-elle les frais de l'austérité ?

Lire page 7 l'article de JEAN-MICHEL QUATREPOINT

La « quatrième frontière » de M. Reagan

La situation reste tendue en Amérique centrale, particulièrement au Nicaragua, où les éléments armés antisandinistes poursuivent leurs incursions près de la frontière du Honduras. Le gouvernement de Managua a envoyé des renforts, et M. Tomas Borge, ministre de l'intérieur, a dénoncé le mercredi 30 mars la présence au large des côtes du pays de navires de guerre américains. Une organisation antisandiniste a affirmé au Honduras avoir abattu deux appareils de l'armée de l'air nicaraguayenne. A Grenade, M. Bishop, premier ministre, a renouvelé mercredi ses craintes d'une intervention des États-Unis. M. Reagan a vivement dénoncé la semaine dernière la construction d'une piste d'atterrissage dans cette petite île des Caraïbes dont le gouvernement est pro-cubain.

par MARCEL NIEDERGANG

L'aggravation des combats dans les régions septentrionales du Nicaragua, illustrée par la mort d'un jeune médecin français, ne menace pas sérieusement le régime sandiniste. Pas encore. Les dirigeants de Managua, qui n'ont certainement pas intérêt à minimiser l'ampleur de la menace « extérieure », l'affirment les premiers, tout en accélérant, il est vrai, la mobilisation des milices et en lançant des appels à l'aide, discrets mais pressants, aux pays « amis ».

Préoccupante au nord, côté Honduras, la situation risque de se dégrader au sud, côté Costa Rica, si les groupes antisandinistes réfugiés dans ce dernier pays passent à leur tour à l'action comme ils l'ont annoncé. De fait, le Nicaragua, critiqué *et assiégé*, a franchi depuis une semaine une nouvelle étape vers une « guerre larvée ». A Washington, on parle déjà de « guerre civile » entre partisans et adversaires d'un régime dont les dirigeants ne dissimulent pas leur admiration pour le « modèle cubain ».

Le refus persistant du gouvernement du Honduras d'admettre la présence sur son territoire de camps où sont regroupés, entraînés et équipés des commandos qui intensifient leurs coups de main au Nicaragua ne signifie pas que le pays le plus pauvre d'Amérique centrale soit sur le point de rejouer le rôle qui avait été le sien en 1954, lorsque des groupes armés, encouragés et financés par les États-Unis, s'étaient, depuis son territoire, lancés à l'assaut du gouvernement guatémaltèque du colonel Arbenz Guzman. Pas encore.

Mais les signes d'un engagement croissant de cette nation dans les turbulences du Salvador et du Nicaragua se multiplient. C'est la presse des États-Unis, comme d'habitude percutante et impertinente, qui donne des détails : les camps de commandos anti-sandinistes, proches de la frontière du Nicaragua, sont largement pourvus de matériel et d'armement américains. Trois nouveaux aéroports et une station de radar américaine sont en construction ou en projet, ainsi qu'un camp d'entraînement pour militaires salvadoriens. *Dix-sept mille soldats* salvadoriens pourraient être instruits par *une centaine de « conseillers »* américains, si le Congrès de Washington *accorde des crédits et si le* gouvernement de Tegucigalpa *donne son feu vert.*

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR
Marseille

La dernière histoire marseillaise n'est pas drôle du tout, mais elle est exemplaire. En quelques minutes, mercredi, toute la ville, suivie dans l'instant par Paris, a frémi d'une fausse nouvelle : le décès de M. Defferre. Une grippe, une absence, un début d'otite, un simple examen à l'hôpital, et le lourd nuage de la rumeur a soudain obscurci la ville. Il a fait tanguer les esprits, levant des craintes et réveillant des haines.

Cette affaire prouve que, au pays dit de Descartes, on a pris l'habitude d'affirmer d'abord et de vérifier ensuite. Mais aussi que la ville entretient avec son maire des relations d'une rare ambivalence : elle les pousse aux limites de l'exagération qui est à la fois le charme et le péché de Marseille.

BRUNO FRAPPAT.

La télévision et son audience

« Dallas » : 33,7 %, « Champs-Élysées » : 34,7 %, « Droit de réponse » : 11,8 %. Chaque jour, les trois chaînes de télévision jouent leurs émissions à la loterie du taux d'audience. Gardés secrets, ces chiffres font et défont les programmations, attirent la manne publicitaire, sanctionnent producteurs et réalisateurs. Le Centre d'études d'opinion prend ainsi depuis 1974 le pouls quotidien de la télévision française. Mais il cherche aussi à cerner, derrière les chiffres, les pratiques et les attentes des téléspectateurs.

I. – *Du bon usage des chiffres*

par JEAN-FRANÇOIS LACAN

Samedi 19 mars, 16 h 30, la courbe rouge d'Antenne 2 décroche subitement de la ligne des 30 % pour *aller rejoindre* celle de TF 1 qui serpente en bleu autour du seuil des 15 %. C'est la fin du match France-Galles et des adieux émus de Roger Couderc. Les choses restent calmes jusqu'à 18 h 30. A cette heure-là, FR 3 abandonne sa mire qui lui valait tout de même 0,8 % d'audience pour programmer les émissions de jeunesse : sa courbe verte monte tout de suite à 10 %.

Mais la ligne rouge reprend aussitôt sa courbe vers les sommets : c'est « Des chiffres et des lettres » (25,8 %) et surtout « Le théâtre de Bouvard » (35,4 %). A 19 h 55, le sismographe s'affole : la ligne rouge perd subitement dix points tandis que la courbe verte remonte à 15 % (« Il était une fois l'espace » et les « Jeux de 20 heures »). Progression plus lente mais décisive de la courbe bleue : à 20 h 30, TF 1 prend la tête de la compétition avec « Dallas » (33,7 %), devançant « Champs-Élysées » de cinq points.

A la fin du feuilleton, nouveau bouleversement : la ligne bleue chute instantanément de vingt-cinq points tandis que simultanément la courbe rouge s'élève au taux record de 55 %. Les téléspectateurs se sont rués sur la fin de « Champs-Élysées ». Ils décrocheront à 21 h 45, certains même avant. Les courbes vertes (« Soir 3 ») et bleue (« Droit de réponse ») enregistrent un léger mieux mais l'audience générale se tasse lentement. La fièvre du samedi soir est tombée.

Fabuleux instrument que l'Audimat : chaque matin, sur les tables traçantes du Centre d'études d'opinion et des chaînes, les courbes colorées inscrivent en quelques secondes l'audience de la veille. A l'autre bout du système, il y a une grande boîte plate, placée sous le téléviseur dans six cent cinquante foyers volontaires et sélectionnés sur les seize millions huit cent trente-trois équipés en télévision.

(Lire la suite page 17.)

DEUX GRANDS INÉDITS DE JEAN-PAUL SARTRE

Lire page 11, dans « le Monde des livres », les articles de Bertrand Poirot-Delpech, sur *Carnets de la drôle de guerre*, et de Roger-Pol Droit, sur *Cahiers pour une morale*.

Le Monde

idées

Démocratie

Un important colloque, organisé par le Conseil de l'Europe, vient de se tenir à Strasbourg sur le sujet de la démocratie. Jean-Claude Hahn rend compte des grands thèmes abordés à cette occasion : contraintes et nécessité de ce système politique, droits de l'homme, vie économique et normes juridiques. Les résultats des élections municipales françaises fournissent l'occasion à Denis Langlois de se demander si la démocratie ne se porterait pas mieux si l'on donnait le droit de vote aux étrangers. Même son de cloche chez Mme Tove Munk-Guédat. Enfin, Michel Maffesoli démontre comment l'imagination revient en force dans le spectacle politique. Il est légitime de vouloir combattre ce courant, estime-t-il. Encore faut-il le reconnaître.

Un miroir pour les peuples

par JEAN-CLAUDE HAHN

DE par le monde, une trentaine de pays seulement répondent aux critères de la démocratie parlementaire. Quelque cent trente n'en offrent qu'une caricature ou rejettent purement et simplement cette forme de gouvernement. C'est un constat connu repris par des spécialistes qui viennent de se réunir au Conseil de l'Europe à Strasbourg pour un colloque de deux jours sur le sujet. Mais ils sont allés *plus loin* dans leurs observations. Une génération a passé depuis une guerre mondiale livrée pour sauvegarder les valeurs occidentales devant la tyrannie fasciste. Comme il y a quarante ans, la démocratie est menacée. A l'Est comme à l'Ouest. Par les dictatures qui s'en réclament formellement ou bien la récusent sans complexe. Le totalitarisme s'insinue d'autre part dans les rouages des États, desséchant l'exercice de l'autorité et les relations entre gouvernés et pouvoir. *Le progrès technique* arrive à sécréter des techno-bureaucraties *informatisées* qui éloignent le pouvoir du citoyen, le rendent distant et *anonyme*. Le désintérêt politique, l'indifférence civique, s'étalent. De nouvelles sensibilités échappent au relais traditionnel de la vie démocratique. La montée de l'intolérance, du dogmatisme idéologique, voire du terrorisme, menace le tissu même des sociétés ouvertes et pluralistes.

L'espace démocratique se trouve de plus en plus grignoté de par le monde, cependant que s'érodent les principes sur lesquels reposent les régimes parlementaires pluralistes.

Dans ces conditions, la démocratie est-elle encore crédible ? A-t-elle encore un avenir ? Parlementaires, universitaires, diplomates, avocats, représentants du patronat et des syndicats, ont essayé de répondre à cette question, et les enseignements de ces débats serviront de toile de fond à la conférence de Strasbourg *sur la démocratie parlementaire qui* s'ouvrira début octobre au siège du *Conseil de l'Europe et rassemblera* les délégations de tous les pays qui la pratiquent effectivement.

Nécessité de la démocratie et de ses institutions, droits de l'homme, vie économique et normes juridiques dans la démocratie ont constitué les thèmes majeurs de la discussion. La nécessité de la démocratie ? A première vue qui en douterait ? Elle est tenue pour légitime par la plupart des gouvernements de la planète, y compris par ceux qui ne se conforment pas à ses principes. Un hommage du vice à la vertu en quelque sorte, comme l'a rappelé Maurice Duverger. Ses mécanismes sont connus, imités, parodiés quelquefois au point qu'ils se réduisent à de simples techniques vides de toute éthique. C'est entre autres la raison de la désaffection qui la menace de la part de beaucoup de jeunes, comme l'a noté encore M. Duverger : « *La démocratie souffre surtout aujourd'hui de la froideur des jeunes générations qui rejettent plus ou moins la société industrielle et s'éloignent des voies politiques pour chercher d'autres chemins conduisant à un changement de vie. Écologistes, pacifistes, antinucléaires, alternatifs, régionalistes, méprisent plus ou moins les élections et les Parlements, dont ils font une critique sévère pas toujours injustifiée. En recourant à la violence pour tenter d'imposer à la majorité leur volonté minoritaire, ils se rapprochent des méthodes dictatoriales. Mais ils ne repoussent pas l'éthique de la démocratie. Ils inclineraient plutôt à en exiger le respect avec une rigueur inhabituelle.* »

Une démocratie bien conduite constitue paradoxalement un système vulnérable car elle se remet en cause à travers la cascade des élections. Système fragile, comme l'a rappelé M. José-Maria de Areilza, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, « *car elle doit dévoiler dans la transparence les moyens de son pouvoir* ». Un système qui, par son essence, n'est pas impérialiste, au propre comme au figuré. Pluraliste par nature, elle est le reflet de « *vérités plurielles* ». La vérité — et donc le respect — de l'autre demeure toujours indispensable dans le bon exercice démocratique. « *L'éthique de la démocratie*, a rappelé M. Duverger, *repose implicitement sur un précepte pascalien : « A la fin de chaque vérité il faut ajouter qu'on se souvient de la vérité contraire.* »

Hors du monde des idéologies

A partir de là, et les débats l'ont largement illustré, comme l'a souligné M. Joseph Michel, ancien président du Parlement belge, il n'est pas question de vouloir mettre en œuvre des politiques toutes faites, coulées dans le moule des idéologies. Aucun parti, a noté le colloque à plusieurs reprises, ne peut prétendre au monopole de la vérité. De même, tout gouvernement, plutôt que d'exercer un pouvoir découlant de la simple assurance d'une majorité arithmétique, devrait rechercher en priorité le consensus le plus large, tenir compte des vues de l'opposition comme de celles des minorités extra-parlementaires. Cela afin d'écarter *la tentation de la violence ou le recours à d'autres moyens de se faire entendre comme les pressions financières* dommageables à l'épanouissement de la pratique démocratique.

Face à la perfection formelle de *l'idéal démocratique se pose le problème de la pratique au double niveau collectif et individuel.* Comme il importe d'assurer et de préserver constamment l'équilibre fragile entre droits de la majorité et droits de la minorité, il s'agit également de garantir les droits de l'homme qui sont à la base même de la construction démocratique dans la vie de tous les jours à travers les difficultés du quotidien. *Réaliser en somme « le cheminement difficile des droits de l'homme dans le processus démocratique »*, comme l'a montré le professeur Weinstein, directeur à la Fondation politique américaine. Cette constante recherche d'équilibre explique peut-être l'esprit de dynamisme de la démocratie américaine, voire la spontanéité et même la « naïveté » de sa démarche comparés à la stabilité et à un certain formalisme de la conception européenne.

Le duel de ces deux représentants, qu'en simplifiant on pourrait qualifier de compétition entre notions *latine* et anglo-saxonne de la démocratie, se retrouve, comme l'a *montré le colloque, dans* le processus d'actualisation même de l'idée des droits de l'homme, de leur extension à des domaines nouveaux, celui de l'économie par exemple, même aussi des droits sociaux de l'individu. La démocratie revêt-elle encore sa pleine dimension et garde-t-elle sa signification pour l'homme privé de ce type de droits dont la nécessité n'est pas encore unanimement reconnue, s'est demandé avec vivacité le député socialiste belge Dejardin ?

Représentants du patronat et des syndicats sont intervenus sur ce point. Des parlementaires ont rappelé que *l'assemblée* du Conseil de l'Europe avait le souci de voir élargie la convention *européenne* des droits de l'homme à ces nouvelles *garanties pour l'épanouissement* de l'individu. Une convention pareillement *complétée et rajeunie ne manquerait pas d'acquérir une signification accrue aux yeux des peuples ou des populations pour lesquels la notion de démocratie n'a qu'un sens réellement restreint sans la satisfaction de besoins vitaux et d'exigence élémentaire de justice.

Transparence de l'administration information des citoyens

La question de l'universalité des droits de l'homme et de l'aptitude de la démocratie à les garantir était dès lors posée. Ce sera un des thèmes de réflexion de la conférence de Strasbourg : celui de la démocratie parlementaire et de sa capacité de servir de facteur d'entraînement pour les pays en voie de développement.

La démocratie se mérite. Il est évident que des attitudes égoïstes de citoyens trop soucieux de la satisfaction de leurs droits sans penser aux obligations qui permettent d'en assurer *la survivance* posent problème à l'existence même de ce système de vie en commun. *La complexité de la* société technocratique moderne, le *poids de la bureaucratie informatisée* et dépersonnalisée, conjugués avec la tendance trop répandue de s'abandonner à l'État-providence, accentuent le danger pour l'existence de la démocratie. Il faut dès lors une meilleure transparence de l'administration, mais aussi et surtout une meilleure information des citoyens.

A ce propos ont été mis en valeur le rôle de l'enseignement et celui des *mass-media*, qui sont loin d'être perçus comme exemplaires en la matière. Ces derniers ne concourent guère à l'éducation civile et politique de l'utilisateur. Le colloque a *souligné que l'insuffisance*, voire l'absence de ce type d'information *accentuaient l'apathie politique*. Dans le même ordre d'idées, les débats ont dénoncé comme « *véritable agression contre la dignité humaine* » l'action des télévisions à l'esprit trop commercial qui conduit les jeunes à « *une nouvelle forme d'analphabétisme* », les plongeant dans la facilité et les privant du même coup de toute capacité d'organisation consciente de leur propre *vie en tant qu'individus et dans la* communauté.

Mais une information accrue est tout ausi nécessaire à l'homme politique. Elle conditionne sa capacité de demander des comptes aux « *technocrates des ministères* » et d'informer valablement son électorat. Deux attitudes également nécessaires à l'exercice valable de la démocratie.

Sans verser dans un optimisme de commande, le colloque a souligné la supériorité de la démocratie par rapport à toutes les autres formes d'or*ganisation de la société. Ses principes* gardent valeur universelle et sont porteurs d'avenir. Il est faux de la considérer « *comme un luxe que seules les sociétés occidentales peuvent se payer* ». Il faut en propager l'idée non dans un esprit de croisade, comme l'a indiqué en conclusion de la rencontre le président de Areilza, mais en *l'approfondissant et en l'affinant* pour lui conférer une vertu d'exemplarité, afin qu'« *elle devienne ce miroir où les peuples ont envie de se regarder* ».

Des lames de fond

par DENIS LANGLOIS (*)

LES jeux électoraux sont faits. Les empoignades sont terminées. Ce n'est pas tant les résultats qu'il faut considérer. Après tout, il ne s'agit que de l'écume des jours. Personne de sensé n'a jamais prétendu que les élections puissent changer quoi que ce soit à la marche du monde. *Mais* il existe des lames de fond, des craquements sourds et prolongés qui sont autrement significatifs.

C'est d'ailleurs le seul intérêt des élections : lorsqu'ils n'ont plus d'arguments, *les candidats en arrivent* tout simplement à singer leurs électeurs, *à leur renvoyer comme dans* un miroir leur propre image. « Votez *pour moi. Je suis pareil à vous !* »

Et le moins que l'on puisse dire, *c'est que l'image* n'est guère flatteuse. Le Français a peur et il n'aime *pas les étrangers. Il en voit partout* — beaucoup plus qu'il y en a — et il *n'a qu'une idée : s'en débarrasser* au plus vite. A vrai dire, ce n'est pas une de ses caractéristiques. Dans le *monde entier* — le Nigéria et l'Inde l'ont montré de façon, hélas ! encore plus spectaculaire, — on trouve les mêmes symptômes. Quand les choses vont mal, quand le niveau de vie diminue, quand les emplois se font rares, il faut trouver un coupable. Et c'est toujours l'étranger ou celui qui, pour une raison ou une autre, est différent. Peu importe si auparavant il a rendu bien des services.

Sur l'échiquier politique, on considère généralement que cette attitude est plutôt le fait de la droite. Les élections municipales ont confirmé ce point, puisque ce sont les candidats de droite qui ont le plus volontiers et avec succès agité cet épouvantail. Cependant, un certain nombre de candidats de gauche, pour sauver ou conquérir une mairie, n'ont pas fait la fine bouche devant de tels arguments.

Cela a surpris, choqué, indigné parfois. La réaction était à la fois justifiée et naïve. On sait depuis longtemps que l'attrait du pouvoir, municipal ou autre, fait oublier bien des principes moraux. Que ne ferait-on pas pour une écharpe tricolore et le *plaisir d'être appelé « Monsieur le maire »* ?

Passons rapidement aussi sur les électeurs traditionnels de la droite. Il y a *beau* temps que *la xénophobie* est l'une de leurs préoccupations majeures. Non, *le plus inquiétant* n'est pas là. Il est dans le fait que des *hommes et des femmes qui* professent des idées de gauche, qui se *croient profondément démocrates et* humains, ont été influencés dans leur *vote par des considérations xénophobes* et racistes.

Dans les quartiers populaires de Paris ou de certaines grandes villes *n'a-t-on pas vu des candidats d'ex*trême droite, aux positions ouverte*ment racistes, recueillir des voix qui*, sans contestation possible, venaient *d'électeurs traditionnellement de* gauche ? (Le deuxième tour est venu parfois corriger ces chiffres, mais comme dans d'autres domaines, c'est toujours le premier geste qui compte.)

Jusqu'ici, les choses étaient apparemment simples : être de gauche, c'était lutter contre le racisme et la xénophobie (et, sur un autre plan qui s'y joint étroitement, lutter contre la répression policière et la recherche effrénée de la *sécurité* à tout prix). Aujourd'*hui*, et singulièrement depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, les choses ne sont *plus aussi* simples.

Il faut se *rendre* à *l'évidence* : le traditionnel « Je ne suis pas raciste, mais... » n'est plus l'apanage du *bourgeois* borné et égoïste ou du nostalgique des expéditions coloniales. *On l'entend dans les milieux* où il n'y a pas très longtemps encore *il paraissait scandaleux de le prononcer.*

Alors, quitte *à passer pour un mo*raliste naïf et sentencieux, il faut le *dire et le répéter : les théories géné*reuses de la gauche ne peuvent s'ac*commoder de positions qui viseraient* à considérer qu'un Français est supé*rieur à un Algérien ou à un Malien*. La solidarité n'a aucun sens si elle est limitée aux seuls *ressortissants français*...

Mais à quoi bon continuer ? Au-delà de cet effort d'éducation et d'in*formation — que l'école et la télévi*sion devraient entreprendre dès aujourd'*hui sur une grande échelle*, — ce sont les actes qui sont indispensables. Ils vont paraître farfelus ou provocateurs à ceux qui entendent encore siffler à leurs oreilles les balles électorales. Mais, quitte à recueillir dans un premier temps l'hostilité de la majorité des citoyens, il est nécessaire, afin d'exorciser ce démon du racisme, d'accroître les droits des étrangers et même de faire en sorte qu'ils aient exactement les mêmes droits que les Français, à partir du moment où ils vivent en France.

Il est un projet qui a été très vite remballé : celui de donner aux étrangers le droit de vote. On parlait modestement, dans un premier temps, des seules élections municipales. Compte tenu de ce que nous venons de constater, compte tenu de l'étendue du mal, il devient urgent de dépasser cette limite.

Voter n'a jamais, répétons-le, fait beaucoup changer les choses. Mais avoir le droit de voter peut vous mettre à l'abri d'un certain nombre de dangers. Peut-on concevoir le candidat « sérieux » d'une circonscription où les étrangers sont majoritaires ou simplement nombreux demander leur expulsion par le premier bateau ?

Ce n'est certainement pas résoudre le problème, mais c'est commencer à dresser un fragile barrage en espérant que *le* flot ne le balayera pas.

(*) *Avocat et écrivain.*

La politique du bel canto

par MICHEL MAFFESOLI (*)

« *ON prend les mêmes et on recommence.* » Ou encore : « *Plus ça change, et plus c'est la même chose.* » Nombreuses sont les remarques populaires qui pourraient permettre de réviser en baisse l'importance que les politiques attachent trop souvent aux élections.

A l'encontre du mépris dans lequel la tient l'intellectuel, il est certain que la conversation du Café du commerce permet de faire ressortir tout *le relativisme cyclique propre à la* conscience collective. En particulier, *parce qu'elle exprime bien toutes les* nuances de la suspicion qui vise l'activité politique. Il serait plus exact de dire que celle-ci est considérée, avec intérêt, comme un art qui a ses règles. Ainsi, à l'image du bel canto, il faudra que le discours politique sache émouvoir, qu'il titille la passion, qu'il sollicite l'affect ; quant à la *raison, c'est une autre affaire ! Il* n'est pas nécessaire qu'il fasse appel à *la conviction. Il est particulièrement* amusant d'observer ces phénomènes lors des périodes électorales. A cet égard, recueillir les conversations après une prestation télévisée, écouter les commentaires appréciant tel face-à-face de personnalités de pre*mier plan*, tout cela ne manque pas de saveur, mais a de quoi « *défriser* » les partisans *des programmes* politiques rationnellement fondés.

D'ailleurs, ces programmes se font de plus en plus rares, et la multiplication des spécialistes de « relations publiques » au sein de tous les partis est à cet égard instructive. Bien sûr, en Europe, les campagnes électorales n'ont pas encore l'allure *des parades à l'américaine, mais peu* s'en faut. Et le soin apporté par les hommes politiques à leur image de marque, l'importance que prennent les publicistes dans l'élaboration de celle-ci, tout cela ne trompe pas : il s'agit de monter un spectacle qui *sache frapper les sentiments plutôt* que l'esprit.

Si la politique s'affiche en spectacle qu'elle est, c'est parce que la masse la ressent comme telle. En effet, au-delà des programmes et des promesses électorales, au-delà des *campagnes de séduction et de racolage*, personne ne se trompe sur la *réalité* et *sur les dures nécessités de* son exercice. Il n'y a que les militants *pour croire qu'un candidat doive tenir* ses serments ; si les électeurs sont convaincus d'une chose, c'est qu'il n'est pas tenu à le faire. Bien sûr, le pli étant pris, la pesanteur sociologique fait que l'on vote, et que l'on vote en général telle ou telle couleur politique, mais (sauf quelques rares moments historiques) on le fait sans grande conviction sur la suite que l'on peut attendre de tel ou tel vote.

Mythe et fonction d'imagination

A cet égard, le spectacle politiqueest bien un élément du *theatrum mundi ;* il s'inscrit dans la rubrique de ces bonnes histoires qui servent de parenthèses ou qui ponctuent l'ennui dont est pétrie la vie sociale. On s'est souvent interrogé, avec plus ou moins de gravité, *sur la « servitude* volontaire ». L'explication est peut-*être à chercher du côté de cette insa*tiable curiosité enfantine : faisons « comme si », pour voir si quelque chose va changer. A défaut de pouvoir encore « jouer à l'école » ou à « papa-maman », on va jouer aux élections. Disant cela, il n'est pas question d'invalider cette attitude. De quel droit d'ailleurs peut-on juger *négativement quelque chose qui res*sortit au ludisme ? Il s'agit plutôt de souligner tout ce que la mentalité collective doit à cette conception cyclique pour laquelle « *rien n'est nouveau sous le soleil* ».

Et, à cet égard, le jeu politique est un objet privilégié pour observer le retour cyclique du même ; on peut en *faire la* constatation sur la longue durée, on peut aussi le remarquer *dans les années, voire les quelques* mois, qui suivent une échéance électorale d'*importance*. Il s'agit d'un processus qui se retrouve dans de nombreuses situations historiques ; mais c'est particulièrement frappant lorsque, à l'encontre des sociétés tournées vers le futur, c'est le sens du présent qui tend à s'imposer. Ce qui semble être le cas pour nos sociétés.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre comment le mythe et la fonction d'imagination reviennent en force dans le spectacle *stricto sensu* (*cf.* tout ce qui se met en jeu autour de quelques figures : *Elvis Presley, Marilyn Monroe*, Claude François, etc.) ; dans le spec*tacle politique (cérémonie du* Panthéon, Versailles, 14 Juillet...) ; dans le ludisme public (multiples fêtes organisées par les élus locaux et les pouvoirs publics). Tout cela traduit bien, quoique on s'en défende, à la fois la saturation d'une conception du temps linéaire et le désir de récupérer le « *hic et nunc* » qui taraude la vie quotidienne.

La politique du bel canto renvoie à ce temps de la passion qui prédomine sur toutes les constructions rationalisantes. *Il est parfaitement* légitime de vouloir réformer ou révo*lutionner cet état de choses, encore* faut-il le reconnaître. D'autant que ses effets vont avoir de plus en plus d'importance dans le désengagement politique, qui n'en est qu'à ses débuts.

En laissant à d'autres la gestion de l'enfer ou de l'apocalypse atomique, la masse entend rappeler que, *en bout de course, l'imposition* des pouvoirs reste identique à elle-même. D'une *manière quasi inconsciente*, elle sait bien que les « princes » peuvent changer (et il vaut mieux qu'ils changent) : leurs actions restent, au sens simple du terme, toujours « abstraites », et, même lorsqu'ils entendent parler et agir au nom des *plus défavorisés*, c'est *toujours* pour demander la soumission ou la confor*mité à la norme. Peut-il en être autre*ment ? Le fossé est trop grand entre le point de vue surplombant du politique et ce qui meut en profondeur la socialité de base.

(*) Professeur de sociologie, Sorbonne-Sciences humaines (Paris-V).

Les exclus

par TOVE MUNK-GUEDAT (*)

NOUS, les 4 223 928 étrangers, soit environ 8 % de la population totale, nous nous sommes contentés d'observer les élections municipales, car nous sommes exclus du droit de vote. Autrefois, ce problème n'était pas grand. On naissait dans un pays, on ne s'éloignait guère du sol natal, on franchissait peu les frontières. Aujourd'hui, on s'établit dans un autre pays, pour des raisons diverses. On y fait sa vie.

Le fonctionnement de la société du pays de résidence, de travail, de la vie de tous les jours, nous concerne et nous affecte davantage *que celui de notre* pays natal. Nous avons peut-être presque tous les droits — *pas de discrimination quant* au droit à la contribution fiscale non plus, — mais la participation aux élections des décideurs de cette société nous est refusée.

On pourrait se faire naturaliser. Cependant, là se passe parfois quelque chose d'inexplicable. On se sent peut-être mieux à l'étranger que dans son pays, mais, c'est un fait que se développent en nous, face à l'influence étrangère, la fierté de l'origine, la conscience de posséder à travers *l'histoire* de son pays d'enfance, ses principes, ses mesures de la valeur, ses traditions, *quelque* chose qui nous a marqués assez profondément pour nous donner un caractère propre auquel nous tenons. Dans ce cas, changer de nationalité est hors de question. Ce serait comme porter une robe dont les couleurs vous vont mal.

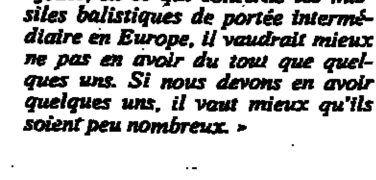
A l'heure où s'annonce au Parlement *européen* le débat sur l'institution de l'Union européenne il peut *paraître surprenant* que les 628 258 originaires d'Etat membres de la Communauté *européenne* résidant en France soient encore exclus du droit fondamental de *vote.*

Depuis quelques années, on observe une évolution lente dans les pays membres de la C.E.E. A le droit de vote et peut être candidat aux élections municipales tout résidant, quelle que soit sa nationalité, en Irlande (depuis 1974), au Danemark (1981) et aux Pays-Bas (1983). Au Royaume-Uni, les citoyens irlandais peuvent aussi voter et être élus aux élections municipales.

En France, nous sommes loin de la disposition de la procédure électorale uniforme proposée par la commission politique du Parlement européen : le droit de vote accordé aux ressortissants d'un autre État membre de la C.E.E. en cas de résidence *depuis au moins* cinq ans, le droit de vote dans le pays d'origine étant garanti *pour les expatriés depuis moins* de cinq ans.

*Elire des parlementaires euro*péens pose aussi des problèmes de résidence. Pour ce qui est de la deuxième élection directe du Parlement européen, cela fait maintenant des années que le conseil des ministres essaie de parvenir à un accord sur la procédure électorale uniforme pour toute la Communauté. Si les délais étaient tenus, on voterait selon cette procédure en mai 1984 les *États membres accordant le droit de* vote à leurs citoyens indépendamment de leur lieu de *résidence*, lorsque celle-ci est située dans un Etat membre de la Communauté européenne. Malheureusement, cette disposition semble avoir peu de chance de prendre effet à temps, avec ce résultat que six millions d'électeurs, *ressortissants communautaires résidant* dans un autre pays de la C.E.E. seront privés de *ce droit fondamental*.

(*) Journaliste danoise, mariée à un Français. Collaboratrice à l'Agence *femmes information.*



Le Monde

étranger

LES NOUVELLES PROPOSITIONS DE M. REAGAN SUR LES EUROMISSILES

DEVANT UN PARTERRE D'AMBASSADEURS OCCIDENTAUX

Le président des Etats-Unis a voulu convaincre les Européens de ses intentions pacifiques

De notre correspondante

New-York. – Le président Reagan, qui, avec un œil sur un Congrès réticent, multiplie à un rythme accéléré ses interventions publiques sur la défense, a réuni solennellement mercredi 30 mars les ambassadeurs de l'alliance atlantique pour leur donner des précisions sur son nouveau « *plan intérimaire* » destiné à relancer les négociations de Genève sur les euromissiles.

Le discours du président était initialement prévu pour le lendemain, mais ses conseillers s'étant aperçus que le Vendredi saint aurait été un mauvais jour pour intéresser les médias européens, M. Reagan a dévoilé son plan dès mercredi (*le Monde* des 30 et 31 mars).

Dans un langage imagé, soulignant les aspects humains du problème du désarmement, le président a insisté sur ses efforts pour une réduction des armements en Europe et sur la compréhension qu'il n'a cessé de manifester pour les inquiétudes des alliés des Etats-Unis : « *Ainsi que je vous l'ai dit la semaine dernière, l'Union soviétique a installé des centaines de puissants et nouveaux SS-20, armes à tête nucléaire multiple et capables d'atteindre les villes et les installations défensives de nos alliés d'Europe, comme celles de nos amis et alliés d'Asie. Les Soviétiques ont installé ces forces bien que l'OTAN ne présente aucune menace comparable* », a poursuivi le président. M. Reagan a rappelé que « *seul un accord bilatéral conclu à Genève pourrait empêcher l'installation des Pershing-2 et des Cruise américains. Mais*, a-t-il ajouté, *en ce qui concerne les missiles balistiques de portée intermédiaire en Europe, il vaudrait mieux ne pas en avoir du tout que quelques uns. Si nous devons en avoir quelques uns, il vaut mieux qu'ils soient peu nombreux.* »

Un triple objectif

Le président a alors fait connaître le « *plan intérimaire* », proposé par son représentant à Genève (voir ci-dessous), tout en ajoutant que son « *option zéro* » restait à l'ordre du jour.

M. Reagan a remercié les ambassadeurs de l'OTAN pour le « *soutien ferme* » que les alliés ont accordé aux Etats-Unis pendant ces tentatives de négociations et les a assurés qu'ils resteraient étroitement liés à la suite du processus.

La nouvelle initiative de la Maison Blanche est interprétée aux Etats-Unis comme une opération à triple objectif : convaincre l'opinion américaine que le président est le véritable chef d'une diplomatie qui, par ailleurs, s'enlise, en particulier au Proche-Orient et en Amérique centrale, inciter le congrès à se montrer plus compréhensif sur le chapitre d'un budget de défense de plus en plus vivement attaqué, enfin, en assouplissant notablement ses positions précédentes, assurer les alliés européens des intentions pacifiques d'une administration américaine dont le langage activiste les a plus d'une fois inquiétés.

NICOLE BERNHEIM.



(Dessin de Plantu.)

Les dispositions du « plan intérimaire »

Washington (*A.F.P.*). – Voici le passage essentiel de l'allocution du président Reagan de mercredi 30 mars sur la réduction du nombre des euromissiles.

« *Depuis l'ouverture des négociations* (américano-soviétiques de Genève), *il y a près de dix-huit mois, j'ai maintes fois insisté auprès des Soviétiques pour qu'ils répondent à notre proposition zéro-zéro (1) par une proposition à eux. (...) Leur incapacité à faire une telle proposition est une source de profonde déception pour nous tous qui avons souhaité que ces armes puissent être éliminées, ou au moins substantiellement réduites. (...) Si les Soviétiques ne veulent pas accepter maintenant l'élimination totale de ces armes, j'espère qu'ils vont au moins se joindre à nous dans un accord intérimaire qui réduirait substantiellement ces forces à des niveaux égaux des deux côtés.*

» *A cette fin, l'ambassadeur Paul Nitze* (le négociateur américain à Genève) *a informé son interlocuteur soviétique que nous sommes prêts à négocier un accord intérimaire aux termes duquel les Etats-Unis réduiraient substantiellement leur déploiement prévu de Pershing-II et de missiles de croisière lancés de terre pourvu que l'Union soviétique réduise le nombre des ogives sur les missiles I.N.F. à plus longue portée (2) à un niveau égal sur une base mondiale.*

» *L'ambassadeur Nitze a expliqué que les Etats-Unis considèrent cette proposition comme un sérieux premier pas vers l'élimination totale de cette catégorie d'armes. (...) J'espère que cette initiative mènera rapidement à un accord. Nous demeurons prêts à explorer toute suggestion soviétique sérieuse qui répondrait aux préoccupations fondamentales que nous avons exprimées.*

» *Les représentants alliés (...) ont réaffirmé qu'en l'absence d'un accord concret de contrôle des armements, le déploiement* (des euromissiles américains) *aura lieu comme prévu par la décision de 1979 (3). Ils ont exprimé la ferme opinion qu'il appartient maintenant à l'Union soviétique de répondre d'une façon constructive à la nouvelle proposition et de se joindre aux Etats-Unis dans un effort intense pour parvenir le plus tôt possible à Genève à un accord militairement significatif, équitable et vérifiable.* »

(1) C'est-à-dire le bannissement total des euromissiles soviétiques et américains.

(2) Dans la terminologie américaine, les missiles I.N.F. (pour International Nuclear Forces) « *à plus longue portée* », soit de 1 000 à 6 000 kilomètres, désigne les SS-20 soviétiques qui se distinguent de ceux « *à portée intermédiaire* », soit 1 000 kilomètres.

(3) *C'est-à-dire que le déploiement* commencera fin 1983.

● *M. David Abshire*, qui avait servi dans l'administration Nixon comme secrétaire d'Etat adjoint, a été nommé mercredi 30 mars, par M. Reagan, au poste d'ambassadeur auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Sa nomination doit être confirmée par le Sénat. M. David Abshire, âgé de cinquante-six ans, est le président du Centre des études stratégiques internationales de l'université Georgetown de Washington. – (*A.P.*)

Moscou n'entend pas assouplir sa politique

(*Suite de la première page.*)

En attendant, on assiste à un durcissement de l'attitude soviétique, qui se manifeste dans deux directions :

1° Sur le plan diplomatique, non seulement les responsables n'envisagent pour le moment aucune modification de leur position antérieure, mais ils ont tendance à faire passer au second plan la plus récente proposition, celle de M. Andropov en *décembre, au profit de celles, plus dures*, avancées du temps de Brejnev. Alors que l'actuel chef du parti parlait en décembre essentiellement des fusées basées à terre et mettait en balance les SS-20 et les missiles français et britanniques, les commentateurs parlent davantage aujourd'hui de « *système avancé américain* » (avions basés en Europe ou sur les porte-avions de la VIe Flotte) et donnent l'impression que ce sont ces armements, et non pas les fusées des alliés des États-Unis, que « contrent » les SS-20. Un responsable nous a même dit que la proposition de M. Andropov est « *morte, puisque les Occidentaux ont refusé de la prendre en considération* ». C'est peut-être vrai politiquement, mais la majorité des porte-parole ne vont pas jusque-là. Ils se bornent à rappeler les « *trois étages* » des propositions *soviétiques* : *liquidation totale* de toutes les armes nucléaires en Europe ; à défaut, réduction à trois cents vecteurs de part et d'autre, avions et fusées confondus ; enfin, *accord séparé pour les avions* et les missiles, ces derniers étant plafonnés au total franco-britannique de cent soixante-deux.

2° Sur le plan des opinions publiques, l'*effort sera poursuivi en* direction des contestataires européens et américains. M. Ponomarev, secrétaire du parti, qui présentait mercredi un rapport sur le centième anniversaire *de la mort de Marx*, a exalté l'« *envergure gigantesque et sans précédent* » du mouvement « *antimilitariste et anti-fusées* » à l'Ouest, oubliant les accusations d'antisoviétisme que M. Joukov, au nom du Mouvement soviétique de la paix, avait récemment lancées contre une série de mouvements pacifistes occidentaux. Il a tendu la main aux « *partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes* » qui « *dirigent les gouvernements de sept pays européens, et bénéficient du soutien de millions de personnes* », pour les appeler à « *poursuivre la grande tradition antimilitariste du mouvement ouvrier* ». Mais il est vrai que le cœur y est moins ici depuis les élections allemandes, qui ont accru la probabilité de l'exécution de la décision de l'OTAN dans le principal pays intéressé.

Une « nouvelle spirale »

Que se passera-t-il si cette décision est appliquée et lorsque les fusées *seront installées* ? *Dans la mesure* où ces armes, pour Moscou, déstabiliseront l'« *équilibre approximatif* » actuel et violeront les principes de la « *sécurité égale* » en mettant le territoire soviétique à six minutes de vol d'engins américains, tout le monde annonce ici des contre-mesures militaires, et « *une nouvelle spirale de la course aux armements* ». « *Nous devrons installer de nouvelles fusées en Europe et en déployer d'autres à proximité du territoire des États-Unis* », nous a dit M. Zagladine, premier chef adjoint du département international du comité central. Sous quelle forme le territoire américain sera-t-il menacé ? La réponse est plus vague. La seule variante exclue est l'installation de missiles à Cuba, car « *il y a eu un accord à ce sujet* (en 1962) *et nous n'avons pas l'intention de le violer* », précise notre interlocuteur. D'autres parlent de faire patrouiller de nouveaux sous-marins lance-engins à proximité des côtes américaines, ou encore d'installer des missiles *à courte portée en* Allemagne de l'Est, afin de pouvoir redéployer des SS-20 au Kamtchatka (Extrême-Orient soviétique), d'où ces engins menaceraient non seulement l'Alaska, mais une partie de la Californie.

La signification militaire de ces mesures n'est pas toujours évidente, mais leur but premier sera de sauver la face, puisque l'U.R.S.S. s'est engagée à ne pas laisser passer ce qu'elle affirme être une grave atteinte à sa sécurité. La seule autre solution consisterait à accepter une *réduction considérable*, bien au-dessous du plancher des cent soixante-deux engins indiqué par M. Andropov en décembre, de ces fameux SS-20 sans lesquels toute cette bataille n'aurait jamais été engagée. Mais rien n'indique que le Politburo et les militaires soviétiques soient prêts actuellement à s'engager dans cette voie.

MICHEL TATU.

Les alliés de Washington marquent leur satisfaction

Les alliés des États-Unis ont accueilli favorablement les propositions de M. Reagan. Ils estiment que la balle est désormais nettement dans le camp soviétique. Le fait que le président américain, dans sa déclaration, n'ait mentionné dans les négociations de Genève sur les euro*missiles aucune force autre que* celles des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. était de nature à satisfaire la France et la Grande-Bretagne. Les deux pays, qui disposent l'un et l'autre d'une force nucléaire stratégique propre, ont en effet toujours refusé conformément *d'ailleurs à la position américaine* traditionnelle, qu'elle soit prise en compte dans les négociations de Genève.

De Lahore, où il achève ce jeudi 31 mars une visite de trois jours, le ministre français des relations extérieures, M. Claude Cheysson, a réaffirmé mercredi le soutien de la France aux Etats-Unis, tout en soulignant que son pays n'avait pas à exprimer d'opinion sur les pourparlers américano-soviétiques, qui ne *concernent, selon lui, que ces deux* Etats. M. Cheysson a ajouté que les alliés devaient clairement montrer leur détermination de déployer les fusées Pershing-2 en cas d'échec de ces pourparlers. Le gouvernement français est persuadé, a affirmé le ministre, que si les Soviétiques sont convaincus de cette équation, ils feront les concessions nécessaires pour s'assurer qu'il n'y aura pas de Pershing en Europe. A Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay exprimait *mercredi* le « *grand intérêt* » de la France pour les dernières propositions Reagan et son soutien « *à tous les efforts entrepris en vue d'un aboutissement satisfaisant, conforme aux intérêts de l'Europe* ».

● A LONDRES, c'est un « *soutien sans réserve* » qu'a promis le gouvernement britannique. Dans un entretien accordé au *Wall Street Journal*, Mme Thatcher déclare : « *Le nombre de missiles américains qui devront être déployés en Europe dépendra du nombre de ceux que l'Union soviétique est prête à démanteler. Si vous me demandez si je peux imaginer ou prévoir le démantèlement cette année de tous les SS-20 par l'Union soviétique, je réponds :* « *Non, je ne le peux pas.* »

● A BONN, le chancelier Helmut Kohl s'est félicité des propositions américaines, « *qui interviennent*, a-t-il souligné, *avant la fin de la première session des négociations de Genève* ». Il a ajouté que « *le gouvernement fédéral souhaite que l'on continue à négocier jusqu'à une suppression totale de toutes les fusées à portée intermédiaire, même en cas d'accord sur une solution intérimaire* ». Le chancelier a lancé *un appel à l'U.R.S.S.* « *pour qu'elle renonce à sa position intransigeante et qu'elle accepte la proposition flexible de négociations des Etats-Unis* ». Les sociaux-démocrates, nous indique notre correspondant à Bonn, n'ont pas encore réagi, mais les déclarations récentes de l'un *d'entre eux*, M. Horst Ehmke, en faveur d'un abandon des Pershing et de l'implantation exclusive des missiles de croisière, dans l'hypothèse où l'U.R.S.S. ferait des concessions, laissent penser que le S.P.D. est en train d'assouplir sa position.

A la veille du week-end pascal, où de nombreuses manifestations pacifistes sont prévues dans les pays européens, plusieurs organes de la presse occidentale se demandent déjà si la dernière proposition améri*caine est de nature à désamorcer en* partie le mouvement pour la paix.

D'une façon générale, l'impression prévaut dans les pays de l'alliance que le président américain a tenu compte des réflexions et même des objections qui lui avaient été présentées par les alliés. M. Richard Burt, président du groupe consultatif spécial de l'alliance, l'a d'ailleurs confirmé mercredi à Bruxelles. M. Burt n'a toutefois donné aucune indication quant au niveau auquel les alliés *pourraient admettre qu'un* équilibre soit établi entre les armes soviétiques et celles de l'OTAN.

D'autres réactions favorables sont venues du Japon, où le ministre des affaires étrangères, M. Shintaro Abe, exprime l'espoir que les négociations de Genève « *enregistrent des progrès substantiels vers une solution à caractère global ne portant pas atteinte à la sécurité en Asie, Japon compris* ».

A l'Est, l'agence polonaise PAP a estimé que les propositions Reagan ne sont rien de plus que des « *retouches* », et « *ne débouchent sur rien* ». Le président roumain, M. Ceausescu, s'est distingué une fois de plus en se déclarant favorable à des mesures intermédiaires « *débouchant sur une réduction substantielle du nombre existant de missiles* », et à des mesures « *en faveur de l'arrêt du déploiement d'autres missiles* ».

ASIE

Inde

L'arrivée de Mme Gandhi en Assam a été marquée par de nouvelles violences

New-Delhi (A.F.P., Reuter). – Arrivée le mercredi 30 mars en Assam, le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi, a passé la nuit à Gauhati, capitale de l'État, dans une résidence transformée en forteresse. Quelque trente mille policiers fédéraux chargés d'assurer la sécurité dans la ville et ses environs ont reçu l'ordre de tirer à vue sur toute personne suspecte.

En dépit de la trêve annoncée dimanche dernier par les dirigeants des mouvements assamais hostiles à la présence d'immigrés en provenance d'autres Etats ou du Bangladesh (*le Monde* du 29 mars), de nouvelles violences sont signalées. Au moment même où Mme Gandhi entamait sa visite, une bombe explosait sur un marché, à une quarantaine de kilomètres au nord de Gauhati, tuant onze Bengalis et en blessant une vingtaine d'autres. La veille, deux corps décapités avaient *été retrouvés dans* un champ du district de Darrang.

Conformément à un mot d'ordre des chefs militants assamais, Gauhati était une ville morte à l'arrivée de Mme Gandhi. Les commerçants avaient tiré leurs volets sur des rues désertées et plusieurs quartiers étaient plongés dans l'obscurité.

Le premier ministre indien doit visiter plusieurs camps où ont été rassemblés les survivants des massacres du mois de février. Les journalistes de la presse indienne décrivent les conditions misérables dans lesquelles vivent ces réfugiés, démunis de tout et qui souffrent de la maladie comme de la faim. La diarrhée et la varicelle, *notamment*, font des ravages parmi les enfants.

Les correspondants étrangers accrédités en Inde ne sont pas autorisés à se rendre en Assam.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● SOIXANTE-CINQ ALLEMANDS DE L'OUEST sont toujours portés disparus en Argentine, a affirmé lundi 28 mars, à Bonn, la vice-présidente du groupe argentin des « mères de la place de Mai », Mme Maria Adela Gard, qui doit remettre un dossier sur ces disparitions au ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher. – (*A.F.P.*)

Union soviétique

● QUATRE PERSONNES ONT ÉTÉ RÉCEMMENT CONDAMNÉES EN LETTONIE pour « *espionnage* » au profit de la C.I.A., a indiqué mercredi 30 mars le *Komsomolskaia Pravda*. M. Jan Skoudra, condamné à neuf ans de détention, aurait été arrêté alors qu'il remettait « *des documents sur des installations militaires des Républiques baltes* » à un Suédois d'origine lettone, M. Laimonis Niedra condamné, lui, à neuf années de détention. Deux autres accusés, MM. Youri Boumeister et Danis Lismanis, Lettons eux aussi et poursuivis pour « trahison », ont été respectivement condamnés à quinze et dix ans de privation de liberté. – (*A.F.P.*)

Zimbabwe

● L'EXIL DE M. NKOMO. – M. Joshua Nkomo, chef de l'opposition, a annoncé mercredi 30 mars à Londres qu'il repoussait son retour au Zimbabwe en raison du rejet par le gouvernement de la déclaration des évêques catholiques sur les massacres au Matabeland (*le Monde* du 31 mars). D'autre part, on apprend que, dans l'Etat du Zimbabwe, un groupe d'hommes armés ont tué un fermier blanc et grièvement blessé son épouse, mercredi près de la ville de Rusape. – (*A.F.P.*)

AMÉRIQUES

La « quatrième frontière » de M. Reagan

(Suite de la première page.)

Les dirigeants américains ont refusé de commenter les informations selon lesquelles M. Negroponte, ambassadeur des États-Unis au Honduras, serait le « patron » d'un organisme politico-militaire à trois étages chargé de transmettre les instructions aux groupes d'action antisandinistes. Des photographes américains et un journaliste suédois ont accompagné ces groupes au Honduras et au Nicaragua.

Leurs témoignages, commentés par des collaborateurs du premier suédois, M. Olof Palme, sont précis : les rebelles entendent prendre progressivement le contrôle de villes de l'intérieur, relancer l'offensive sur la côte atlantique, et s'efforcer de déclencher une insurrection généralisée. *Il s'agit de gagner « avant la fin* août ».

Le « test » salvadorien

Les récents succès de la guérilla du Front Farabundo Marti de libération nationale n'impliquent pas que l'armée salvadorienne soit à genoux après trois ans de guerre. Si M. George Shultz, secrétaire d'État, a pu affirmer devant une commission de la Chambre des représentants que la situation militaire au Salvador *« n'était pas bonne »* et qu'elle pourrait *« devenir désespérée »*, c'était d'abord pour inciter le Congrès à ne pas refuser les crédits dune aide militaire accrue à ce pays.

Mais le petit Salvador reste un casse-tête pour Washington. L'administration Reagan avait délibérément choisi, en janvier 1981, d'en faire un « test » des bonnes relations entre les États-Unis et l'Union soviétique. Défi imprudent et excessif.

Un an après les élections du 28 mars 1982 pour une assemblée constituante salvadorienne dominée par l'extrême droite, l'alternative qui s'offre à Washington n'a pas changé. Ou bien prendre résolument en main la riposte armée à la guérilla – mais comment convaincre un Congrès réticent et une opinion publique *qui n'a oublié ni le Vietnam* ni le débarquement manqué d'avril 1961 à Cuba ? – ou bien accepter l'inacceptable, s'engager même indirectement dans un processus de négociation avec les forces insurgées, mais sur quel projet politique ? Et comment ne pas paraître renoncer à la ligne « de défense » fixée en 1981 et à l'intégrité de cette « quatrième frontière », celle des Caraïbes et de l'Amérique centrale, que M. Reagan et ses adjoints jugent aujourd'hui très menacée ?

Tout se tient, tout est lié aujourd'hui en Amérique centrale, ou presque. L'impasse salvadorienne, l'irritation croissante de Washington face à un régime sandiniste qui lui apparaît de plus en plus comme un « nouveau Cuba », permettent aux « faucons » de donner de nouveau le ton. Des divergences et même des *contradictions étaient sensibles* au début de l'année dans l'équipe dirigeante américaine à propos de la « meilleure » politique en Amérique centrale. Depuis le retour de Mme Jeane Kirkpatrick de son voyage d'information, c'est un profil « dur » qui a été adopté par tous. Comme en janvier 1981, la dramatisation *est évidente*. L'amiral James Watkins, chef des opérations navales, redoute que la région ne devienne *« une nouvelle Europe de l'Est »* et avertit l'U.R.S.S. que les États-Unis *« peuvent concentrer une puissance formidable dans les Caraïbes »*, cette Méditerranée de l'Amérique.

Bientôt à Managua ?

L'amiral Briggs, commandant des forces de surface de la flotte américaine dans l'Atlantique, affirme que *« l'accroissement de la marine cubaine aidée par l'Union soviétique constitue un réel danger pour les voies d'accès du golfe du Mexique et des Caraïbes »*. A la Maison Blanche comme au Département d'État, le Nicaragua est de nouveau accusé de ravitailler les guérilleros salvadoriens en armes. Comme en 1981, Washington affirme détenir les *« preuves irréfutables »* du trafic d'armes et de l'intervention soviéto-cubaine aux portes de l'Amérique.

Au Conseil de sécurité des Nations unies, Mme Kirkpatrick compare le « Nicaragua sandiniste » au « Nicaragua de Somoza » et elle dément que Washington soit engagé dans une quelconque « guerre psychologique » contre le gouvernement de Managua. M. Fred Ikle, sous-secrétaire à la défense, demande aux pays européens de *« mieux soutenir »* et de *« mieux comprendre »* la politique des États-Unis en Amérique centrale. Et il critique la République fédérale allemande et la France pour leur aide économique, ou militaire, au Nicaragua.

« Les États-Unis, affirme une personnalité latino-américaine très liée aux dirigeants de Washington, *paraissent décidés à faire quelque chose en Amérique centrale. Ils ne demandent pas d'avis. Leur résolution m'a frappé. »* A Miami, en Floride, le leader de l'une des organisations antisandinistes affirme que ses hommes *« seront bientôt à Managua »*. Il ajoute : *« Nous n'accepterons un cessez-le-feu que si les sandinistes acceptent de se conformer au programme initial de gouvernement tel qu'il avait été défini au lendemain de la chute de Somoza. »*

« Ce que nous voulons, dit encore M. Shultz, *c'est nous allier aux forces progressistes qui travaillent en Amérique centrale pour le développement économique et la démocratie. Nous ne cherchons pas à avoir des voisins faibles et exploitables mais au contraire forts et indépendants. »* Sans doute. Mais force est de constater que le contrôle direct ou indirect de l'Amérique centrale par les Etats-Unis depuis un bon demi-siècle n'a guère débouché sur l'instauration de régimes « forts et démocratiques ». L'Amérique, démocrate ou républicaine, a envoyé ses marines pour mater des révoltes nationalistes, soutenu systématiquement des régimes dictatoriaux, corrompus et cruels. Elle s'est peu préoccupée de « développement économique » sauf lorsqu'il s'agissait de défendre les intérêts de ses propres sociétés. La *sécurité* de la « quatrième frontière » aurait été plus sûrement préservée si les Etats-Unis s'étaient souciés un peu plus tôt de favoriser les indispensables réformes économiques et sociales.

L'U.R.S.S. et Cuba sont certainement présentes sur le « champ de bataille » mouvant de l'Amérique centrale, encore qu'au strict plan militaire la disproportion des forces soit écrasante en faveur des États-Unis. Deux sous-marins soviétiques de la classe Fox Trott aux mains des Cubains ne modifient pas cette réalité : les Caraïbes sont une mer américaine. La « radicalisation » du régime sandiniste a incité des Nicaraguayens démocrates de bonne volonté, qui n'avaient et qui n'ont aucun lien avec le « somozisme », à rallier les rangs maintenant multiformes de l'opposition, parfois même ceux de la lutte armée.

Mais on ne peut réduire le débat actuel au champ clos et étroit des conflits idéologiques et aux rivalités entre superpuissances. Les causes profondes et permanentes de l'instabilité *en Amérique centrale sont* sociales et humaines. C'était déjà vrai bien avant la victoire des sandinistes à Managua, bien avant la chute de Batista à Cuba. La défense purement militaire de la « quatrième frontière » est inefficace. En revanche, elle favorise les alliances douteuses. Et elle renforce ceux que l'on prétend combattre. *« La seule façon de confondre les sandinistes*, écrit le « New York Times », *est de travailler pour le désarmement régional, pour le respect des droits de l'homme et pour de vraies élections partout en Amérique centrale. »*

MARCEL NIEDERGANG.

● *Le Nicaragua et le Costa-Rica* doivent avoir, le lundi 4 avril, une réunion ministérielle pour s'efforcer de réduire leurs tensions, a annoncé, mercredi 30 mars, le gouvernement costaricain. MM. Volio (affaires étrangères) et Solano (sécurité) pour le Costa-Rica, et MM. Tomas Borge (intérieur) et Carlos Arguello (justice) pour le Nicaragua, étudieront les problèmes posés par *« les incursions de militaires sandinistes, le tracé de la frontière et la libre navigation sur le fleuve San-Juan, qui sépare les deux pays »*, selon le gouvernement de San-José. Le Costa-Rica a déjà accusé les troupes nicaraguayennes d'avoir pénétré en territoire costaricain pour poursuivre des opposant armés. – *(A.F.P.)*.

Argentine

Importante manifestation syndicale à Buenos-Aires

Correspondance

Buenos-Aires. – La C.G.T.-R.A. (*Confédération générale du travail* de la République argentine) a confirmé, mercredi 30 mars, qu'elle était bien la plus populaire et la plus combative des deux centrales syndicales. Environ 15 000 personnes (5 000 selon la police) ont répondu à l'appel lancé par son secrétaire général, M. Saul Ubaldini, et par le leader des « 62 organisations », M. Lorenzo Miguel, pour commémorer la tragique manifestation qui coûta la vie à un militant syndical, il y a un an.

Les dirigeants de la C.G.T.-R.A. avaient finalement renoncé à se concentrer sur la place de Mai pour limiter les risques d'incidents. Après avoir défilé dans le centre de la capitale aux accents de la marche péroniste, les manifestants se sont massés devant le monument au travail situé à 800 mètres de la Maison rose. Seules les banderoles rouges déployées par les militants du MAS (Mouvement vers le socialisme), d'obédience trotskiste, apportèrent une note originale dans ce rassemblement largement dominé par les adeptes du général Peron.

M. Saul Ubaldini a prononcé un violent discours, interrompu à plusieurs reprises par les cris de *« Au poteau, au poteau, les militaires qui ont vendu la nation »* et *« Assassins, assassins »*. Après avoir rappelé que, le 30 mars 1982, *« le peuple a dit « Basta à la dictature »*, le secrétaire général de la C.G.T.-R.A. a déclaré : *« On ne nous a toujours pas dit qui avait sauvagement assassiné notre compagnon, mais nous savons, le mouvement ouvrier sait, que c'est la dictature militaire... Nous continuerons de lutter non seulement pour la satisfaction des besoins des travailleurs, mais aussi pour l'avènement de cette démocratie que désire et mérite le peuple argentin. »* Les manifestants se sont ensuite retirés dans le calme, non sans avoir au préalable mis le feu au drapeau britannique et au drapeau des États-Unis.

J. D.

AFRIQUE

République Sud-Africaine

La communauté blanche se prononcera par référendum sur le projet de réforme constitutionnelle

De notre correspondant

Johannesburg. – Pour la première fois dans l'histoire de la République, un référendum va être organisé dans la population blanche. Celle-ci sera appelée à se prononcer sur les projets de réforme constitutionnelle, a annoncé mercredi 30 mars au Parlement le premier ministre, M. Pieter Botha, qui n'a pas précisé la date de la consultation. Les électeurs blancs devront essentiellement répondre aux trois questions centrales du projet « réformiste » présenté par le pouvoir.

En premier lieu, l'importante diminution des prérogatives du législatif, par le biais d'une plus grande concentration du pouvoir entre les mains d'un futur président-exécutif quasi inamovible, se justifie-t-elle ? Secundo, la création prévue de deux Chambres, une pour les Indiens et une pour les métis, au sein du Parlement jusqu'ici réservé aux seuls Blancs, est-elle souhaitable, sachant que les intéressés n'auront pas le droit de veto sur les projets d'intérêt national, dits multicommunautaires ? Enfin, les Noirs, qui constituent 70 % de la population sud-africaine, doivent-ils demeurer hors du système politique et continuer d'être privés de leur citoyenneté ?

Les deux principaux partis d'opposition blancs, les libéraux anglophones et les ultras de l'extrême droite afrikaner, ont accueilli la nouvelle du référendum avec une égale satisfaction. Pour des raisons diamétralement opposées, les uns et les autres feront campagne pour un « non » massif au pouvoir.

Les trois groupes de population de souche non européenne, directement concernés par les projets, ont certes réclamé à cor et à cri leur participation au scrutin. Ils n'ont pas été entendus. On leur a réservé un strapontin de spectateur...

Les « miracles » de l'apartheid

Johannesburg. – Entre juillet 1981 et juillet 1982, huit cent quatre-vingt-quinze mutations génétiques ont été opérées en Afrique du Sud. Les *« miracles » de Pretoria ne doivent* rien à la science, encore moins à la puissance divine. Non, il s'agit de mesures administratives, le plus souvent prises à la demande des intéressés, parfois contre leur gré.

En voici le détail, tel qu'il a été rendu public, mardi 29 mars, au *Parlement du Cap : sept cent* vingt-deux métis, dont les nez n'étaient sans doute pas trop épatés et les cheveux à peine ondulés (conditions d'admission requises par la *loi*) ont été autorisés à faire leur entrée dans l'élite blanche. S'il se trouve parmi eux des fonctionnaires ou des employés d'établissements para-publics, ils verront leurs salaires et leurs retraites augmenter de 20 à 30 % dès le mois prochain.

Sept Chinois ont brusquement évolué de la même manière. Eux aussi pourront donc, dès demain, résider en *« zone blanche »* et boire de l'alcool dans les bars de leur choix sans être contraints d'y avaler un repas-prétexte. (Il n'existe dans tout le pays que soixante-quinze hôtels dits de classe « internationale », et à ce titre autorisés à servir toutes les races.) En revanche, les quinze blancs *« reclassifiés »* – c'est le terme officiel – indiens et les trois qui ont été rétrogradés métis perdent brutalement tous leurs privilèges.

Certains devront changer de *quartier, mais d'autres pourront* enfin convoler en justes noces avec la dame colorée de leurs pensées. L'amour en Afrique du Sud est codifié, il suppose parfois de lourds sacrifices et peut coûter très cher. L'an dernier, cent trente-cinq personnes prises en flagrant délit d'*« immoralité »* ont été reconnues coupables et condamnées pour avoir transgressé les règles de la pureté raciale. Et tant pis s'il a été prouvé que l'immense majorité des Afrikaners ont du sang noir dans les veines !

Les non-Blancs bénéficiant cependant d'une entière liberté sexuelle, entre eux s'entend, *l'amour ne peut être à l'origine* de la métamorphose de trente-neuf métis en Indiens. Peut-être ceux-là souhaitent-ils tout simplement changer de peau, ou bien ouvrir un commerce dans l'un des marchés indiens de Johannesburg ou de Durban ? Une chose est sûre, il leur est désormais interdit de s'installer dans l'Etat libre d'Orange, le mal-nommé, la seule des quatre provinces sud-africaines qui refuse encore en bloc tous les enfants de Gandhi.

L'avantage pour les cent neuf Noirs mutés en métis d'un coup de tampon de leur « Pass-Book » est plus évident. Ils deviennent d'abord des citoyens sud-africains à part... presque entière puisque, si tout va bien, ils auront même, en tant que *métis, un droit de vote dans une* petite Chambre séparée du Parlement, dès 1984 ou 1985. Finies les menaces de déportation dans de lointains et misérables bantoustans. Finies les rafles de nuit et les condamnations pour non-respect du couvre-feu (1).

Les plus riches d'entre eux *pourront même s'acheter un* morceau de terre – en zone métis, bien entendu – et s'y installer sans crainte avec leur famille, privilège dénié aux Africains sur le territoire de la République. Les métamorphoses génétiques ont parfois du bon. Elles se produisent, en tout cas, beaucoup plus rapidement que celles de l'apartheid...

PATRICE CLAUDE.

(1) Le couvre-feu, en vertu duquel aucun Noir ne peut se trouver en *« zone blanche »* sans permis passé 22 heures, date de 1933. Dans les grandes villes, la loi est tombée en désuétude et une commission gouvernementale avait même recommandé son abrogation en 1978. Le premier ministre n'a pas suivi. L'an dernier, 9 513 personnes ont été poursuivies pour ce délit.

Angola

La France accroît son aide au gouvernement de Luanda

A l'issue de la première commission mixte pour la coopération et le développement, la France et l'Angola ont signé mardi 29 mars à Paris une déclaration commune prévoyant notamment une aide alimentaire d'urgence pour Luanda. La réunion de cette première commission mixte fait suite à l'accord général de coopération signé entre les deux pays en juillet 1982.

L'aide alimentaire, qui porterait sur trois mille tonnes de blé, constitue un geste de la France, *« étant donné la situation de guerre imposée à la République populaire d'Angola »*, souligne la déclaration commune.

Ce texte évoque également *« la volonté politique qui anime les deux parties désireuses d'élargir leurs relations bilatérales dans le respect des principes de non-intervention dans les affaires intérieures de chaque pays et dans l'objectif d'avantages réciproques et de respect mutuel »*.

Les deux parties ont aussi examiné le développement de la coopération et l'amélioration des conditions de vie des coopérants et techniciens français en poste en Angola. Les deux délégations se sont aussi mises d'accord pour que la deuxième commission mixte se tienne en 1985 à Luanda.

La France a enfin accepté de financer un certain nombre de projets présentés comme prioritaires par l'Angola. Certains projets concernent la réhabilitation de la zone caféière (la production de café est tombée de plus de 200 000 tonnes avant l'indépendance à 15 000-20 000 tonnes actuellement). D'autre part, la France financera la création de deux centres de formation, l'un pour la mécanique et l'autre pour l'électricité. Un certain nombre d'autres projets présentés sont encore à l'étude, dont une aide à l'aviation civile et quatre projets pétroliers.

PROCHE-ORIENT

ALORS QUE LES NÉGOCIATIONS S'ENLISENT

L'U.R.S.S. lance un avertissement à Israël

Le roi Hassan II réclame la convocation d'un sommet arabe

Après des semaines d'accalmie, le Proche-Orient paraît avoir atteint un seuil critique. L'avertissement que l'U.R.S.S. a adressé à Israël l'invitant à *« cesser de jouer avec le feu »* constitue l'un des éléments d'une crise dont on peut craindre, à terme, les conséquences. Les milieux dirigeants à Moscou et à Damas laissaient percer, ces dernières semaines, leurs inquiétudes quant à la proximité d'une offensive israélienne contre la Syrie. Le général Moshe Levi, le chef de l'état-major des forces armées de l'Etat juif, avait déclaré le 25 mars qu'Israël était prêt à faire face à une guerre avec la Syrie dès ce printemps ; cependant, le général Eytan n'a pas réussi, semble-t-il, à rassurer quand il précisait le lendemain que son pays ne prendrait pas l'initiative du conflit. En effet, un mois auparavant, M. Moshe Arens avait affirmé dès sa nomination à la tête du ministère de la défense qu'Israël frapperait le premier s'il *« s'estimait en danger mortel »*. Trois jours plus tard, le 28 février, M. Carl Weinberger, le secrétaire d'Etat américain à la défense, paraissait donner son aval au ministre israélien en déclarant que les Etats-Unis jugeaient *« très préoccupante »* l'installation de quatre rampes de missiles Sam-5 en Syrie.

Mais au-delà des menaces proférées de part et d'autre, c'est une double impasse qui suscite les préoccupations des chancelleries : l'échec de Washington dans ses efforts de relancer les négociations de paix israélo-arabes et de régler le problème libanais, le pourrissement qui s'ensuit, favorisent le recours à la violence.

L'envoyé spécial du président Reagan au Proche-Orient, M. Philippe Habib, s'est déclaré *« forfait »* en rentrant le mercredi 30 mars à Washington, après une stérile navette qui avait duré dix jours. Il s'est heurté à un obstacle apparemment *infranchissable : tandis que Beyrouth accepte le* principe de patrouilles mixtes dans le Sud-Liban à condition que les Israéliens se retirent chez eux le soir, Jérusalem insiste pour maintenir sur le sol libanais ses unités ainsi que celles du commandant Haddad, leur *« fidèle et loyal allié »*. *« Nous avons atteint l'extrême limite des concessions possibles »*, déclarait-on mercredi à Jérusalem. *« Israël tente de dicter la paix par le fusil »*, soutenait-on à Beyrouth, *et M. Wazzan, le premier ministre libanais, ajoutait : « Les négociations tournent en rond, c'est un cercle vicieux »*.

***Il en va de même* pour le processus de paix israélo-arabe imaginé par le président Reagan. Le Roi Hussein, qui s'était déclaré favorable à des négociations avec Israël sous l'égide des Etats-Unis, est paralysé par les exigences contradictoires formulées par M. Yasser Arafat et le chef de la Maison Blanche. *Ce dernier* pose comme condition que l'O.L.P. soit exclue des négociations ; le chef palestinien insiste pour que la centrale des fedayin soit représentée au sein d'une délégation commune. Or, le souverain jordanien ne peut faire cavalier seul sauf s'il est mandaté par l'organisation de M. Arafat, comme le demandent les autres chefs d'Etats arabes, l'Arabie Saoudite en tête.**

Ayant constaté que le plan Reagan et celui de Fès sont *inconciliables*, et *inquiet lui aussi de la* tournure des événements, le Roi Hassan II du Maroc propose la convocation d'une réunion extraordinaire d'un sommet arabe. *Il dépêchera à cet effet la* semaine prochaine des émissaires auprès des capitales concernées. Cependant, rien n'indique qu'une *telle* réunion, à supposer qu'elle se tienne, puisse dégager un terrain d'entente. – E.R.

MOSCOU : les Israéliens doivent cesser de jouer avec le feu

Moscou *(A.F.P.)*. – Le gouvernement soviétique a averti, le mercredi soir 30 mars, Israël qu'*« il est temps pour Tel-Aviv de cesser de jouer avec le feu »* et que ses *« projets criminels »* à l'égard de la Syrie *« ne peuvent laisser personne indifférent »*.

Dans une déclaration diffusée par l'agence officielle soviétique Tass, l'U.R.S.S. affirme que *« le peuple syrien n'est pas seul »*, car il a *« à ses côtés les patriotes arabes, les pays socialistes et tous ceux qui ont à cœur la cause de la paix, la justice et la dignité »*.

« L'Union soviétique souligne une nouvelle fois que ce n'est pas par la force des armes ni par la guerre, mais uniquement par des efforts politiques de toutes les parties intéressées et par la voie d'un règlement juste et global que peuvent être garantis les droits légitimes et les intérêts de tous les peuples du Proche-Orient », poursuit la déclaration.

« Les personnalités militaires et politiques d'Israël rivalisent entre elles pour affirmer qu'une guerre « préventive » contre la Syrie est inévitable », ajoute la déclaration, qui dénonce *« les préparatifs militaires »* d'Israël visant, selon Moscou, à *« assener un coup criminel à la Syrie »*.

« Personne ne peut rester indifférent devant les projets criminels d'Israël contre la Syrie, et ces projets doivent être déjoués », affirme le gouvernement soviétique.

« Comme plus d'une fois dans le passé, déclare-t-il, *on cherche à expliquer ces projets agressifs par le souci de « défendre la sécurité » d'Israël, et cette fois-ci on prend comme prétexte les mesures purement défensives prises par la Syrie face aux menaces croissantes de Tel-Aviv. »*

« Personne ne croira, poursuit la déclaration, *à l'existence d'une menace pour la sécurité d'Israël. C'est lui, au contraire, qui est devenu une source permanente de danger militaire au Proche-Orient, menaçant sans cesse les pays arabes voisins de les attaquer. »*

« Le soutien inconditionnel apporté par Washington aux prétentions israéliennes » est *« à l'origine de l'obstination provocante avec laquelle Israël cherche une « récompense » pour son agression »*, estime encore le gouvernement soviétique.

JÉRUSALEM : UN NOUVEL ÉPISODE DE LA CONFRONTATION ENTRE LES DEUX SUPERPUISSANCES

(De notre correspondant.)

Jérusalem. – L'avertissement soviétique lancé le 30 mars par l'intermédiaire de l'agence Tass, pour signifier à Israël que Moscou est prêt à défendre la Syrie en cas d'une attaque isrélienne, est considéré à Jérusalem dans les milieux gouvernementaux et diplomatiques comme *« plutôt peu inquiétant »*, dans la mesure où, dit-on, *« le message s'adresse, en fait, surtout aux États-Unis »*.

On est convaincu, dans ces milieux, qu'il s'agit plutôt d'un nouvel épisode de la confrontation entre les deux superpuissances et, de source militaire, on indique une nouvelle fois – car, au cours de ces dernières semaines, l'Union soviétique a déjà laissé entendre de tels avertissements – qu'un conflit entre Israël et la Syrie est peu probable, malgré certaines alarmes ces derniers mois de part et d'autre. On estime à Jérusalem que les Soviétiques veulent, en effet, s'adresser aux Américains pour éviter que ceux-ci n'enregistrent un succès diplomatique en cas d'accord à propos du Liban et du retrait des troupes étrangères de ce pays. Les Israéliens estiment que l'Union soviétique cherche autant que possible à limiter l'influence des États-Unis dans la région.

Le journal *Hatzofeh*, organe du parti national religieux, membre de la coalition gouvernementale, a écrit le 31 mars dans un éditorial, citant des *« milieux politiques à Jérusalem »*, que *« les Soviétiques cherchent en réalité à torpiller tout accord au Liban et à créer un climat de conflit afin d'empêcher un retrait syrien, car ils savent que, sans un tel repli, la situation au Liban restera bloquée »*.

F. C.

M. Ibrahim Souss critique l'attitude du gouvernement français à propos de la conférence sur la Palestine

A l'initiative notamment de l'Association de solidarité franco-arabe, une réunion d'information sur la Journée de la terre s'est tenue mercredi 30 mars, à Paris. A cette occasion, M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. en France, a critiqué le gouvernement français et le P.S. pour leur attitude au sujet de la conférence internationale sur le problème de la Palestine, qui doit se tenir à Paris, du 16 au 25 août prochain, au siège de l'UNESCO.

La France ayant laissé entendre qu'elle n'y participerait pas, M. Souss a invité le gouvernement de Paris à abandonner ses réserves. Il a qualifié de *« scandaleuse »* l'attitude de la gauche française et du P.S. à ce sujet. Il a déclaré également : *« Nous pourrions faire de cette conférence une grande manifestation en présence de M. Yasser Arafat. Que la France trouve la formule adéquate et nous nous y rallierons. »* M. Souss a encore fait état d'*« énormes pressions »* qui seraient exercées par les communautés juives françaises sur le gouvernement, et il a ajouté que *« les 4 millions d'Arabes vivant en France maintiendront, quant à eux, la légalité française »* (en fait le nombre des Arabes vivant en France s'élève approximativement à 2 millions, non compris quelque 500 000 jeunes gens d'origine maghrébine mais nés en France et détenteurs de la nationalité française).

Avant M. Souss, différents orateurs avaient pris la parole pour rappeler l'importance de la commémoration de la Journée de la terre depuis 1976. D'autres ont souligné la manifestation d'unité dont le conseil national palestinien, réuni récemment à Alger, avait été l'occasion. M. Mohamed Yazid, représentant de la Ligue arabe à Paris, a fait état d'*« un véritable complot du silence »* au sujet des événements du Liban de l'été dernier, qu'un film projeté devant les assistants en début de séance avait retracés. Pour sa part, M. Israël Shahak, président de la Ligue israélienne des droits de l'homme, a rappelé que son organisation menait depuis 1979 la lutte contre les violations de ces droits en Israël. Il a fait état de tortures pratiquées dans les prisons israéliennes et aussi dans le camp de détention israélien d'El Ansar, au Sud-Liban, où des prisonniers arabes seraient torturés puis libérés sans jugement.

R. D.

Le Jour de la terre s'est déroulé dans un calme relatif

De notre correspondant

Jérusalem. – Le Jour de la terre a été relativement calme, bien plus que les années précédentes. L'ensemble de la presse israélienne le souligne, et, dans les milieux gouvernementaux de Jérusalem, on s'en félicite avec soulagement. On redoutait, en effet, un net regain de tension durant cette journée du 30 mars, devenue depuis 1976 pour la population arabe en Israël et dans les territoires occupés l'occasion d'exprimer une contestation d'ensemble, souvent violente, surtout en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza. *Cependant, on signale dans* un village proche de Hébron qu'un Palestinien de dix-sept ans a été tué *« par balle »*, mais, de source militaire, on indique que cet incident est isolé, et pourrait ne pas être lié aux manifestations du Jour de la terre.

Les habitants de ce village affirment que le jeune homme a été mortellement blessé au moment où les membres d'une patrouille israélienne ont ouvert le feu après avoir été pris à partie par des manifestants qui leur jetaient des pierres. Le porte-parole de l'armée a démenti qu'il y ait eu le moindre affrontement dans cette localité et que des soldats aient fait usage de leurs armes. Toutefois, une enquête a été ordonnée pour éclaircir cette affaire.

En divers endroits de Cisjordanie, des manifestations sporadiques se sont produites, mais ont été rapidement dispersées par le service de sécurité nettement renforcé. Il y a eu de nombreuses interpellations, mais les autorités israéliennes ne fournissent aucune indication chiffrée à ce sujet. *Le couvre-feu a été imposé à* Naplouse et dans plusieurs camps de réfugiés ; aux abords de l'un d'entre eux, près de Bethléem, certains Israéliens ont été légèrement blessés par des jets de pierres. A Gaza, une grenade a été lancée contre un véhicule israélien, mais sans faire de victime.

A Jérusalem-Est, les commerçants ont largement observé les mots d'ordre de grève sans que la police intervienne, comme cela a été le cas dans plusieurs agglomérations de Cisjordanie, où les boutiques ont été rouvertes sous la contrainte. Les écoles sont restées fermées, une brève manifestation a eu lieu dans la vieille ville, les militaires israéliens ont tiré des coups de semonce pour la disperser. Un rédacteur du journal arabe *El Fajr*, édité à Jérusalem-Est et diffusé dans les territoires occupés, a été arrêté à Jenine. *Il semble qu'on lui reproche* d'avoir encouragé la population à manifester sa colère après l'affaire d'intoxications qui vient d'avoir lieu dans cette ville du nord de la Cisjordanie. Le rédacteur en chef d'*El Fajr* a, lui aussi, été arrêté à Jérusalem. La police n'a donné aucune explication.

« Par le sang et par le feu »

A propos de la situation en Israël, *un porte-parole des services de sécurité* du ministère de l'intérieur a déclaré, en fin de journée, sa satisfaction que *« les incidents aient été peu importants, peu nombreux et très isolés »*. Quatorze personnes ont été arrêtées en Galilée et dans la région d'Haïfa, où se concentre la majorité de la population arabe d'Israël. Après quelques manifestations, qui n'avaient pas été autorisées, des jeunes gens ont brûlé des pneus sur la chaussée dans certains villages et hissé des drapeaux palestiniens sur quelques bâtiments publics. Contrairement à ce qui se passe dans les territoires occupés, les autorités israéliennes avaient permis l'organisation de trois rassemblements en Galilée et dans le Néguev, où les bédouins se sont joints à la célébration du Jour de la terre.

Au cours de ces réunions, les représentants de la minorité arabe israélienne, pour la plupart membres du parti communiste, du Comité pour la défense des terres arabes et aussi du parti travailliste, qui avaient les jours précédents appelé la population à faire preuve de retenue, ont lancé quelques slogans jugés inadmissibles par la presse israélienne faisant allusion au combat commun *« des Palestiniens d'Israël et des territoires occupés »*. Dans certains cas, des jeunes ont crié : *« Par le sang et par le feu nous libérerons la Galilée. »* Mais dans l'ensemble, ces réunions ont eu lieu dans le calme.

La principale d'entre elles a réuni près de vingt mille personnes à Der-Hanna. Là, des orateurs ont notamment déclaré, en soulignant qu'ils étaient en Israël des *« citoyen de seconde zone »* : *« Nous ne voulons pas être les Indiens du Proche-Orient. »* Toutefois, dans les milieux gouvernementaux israéliens, on note que les ordres donnés à la police de n'intervenir qu'en cas d'extrême nécessité et la volonté manifeste des dirigeants arabes de ne pas envenimer la situation ont porté leurs fruits.

Mais le journal *Davar* (travailliste) a fait, le 31 mars dans un éditorial, cette mise en garde : *« Le calme relatif de la Journée de la terre ne signifie pas un assouplissement de la part des Arabes israéliens ; il prouve seulement que dans le contexte actuel, les dirigeants arabes israéliens ont estimé qu'il ne fallait pas aggraver les tension. C'est surtout la preuve que ces dirigeants tiennent bien leurs troupes en main. »* D'autres observateurs israéliens ont fait cette constatation, qui n'est pas sans provoquer quelque inquiétude.

FRANCIS CORNU.

EUROPE

Pologne

La direction clandestine de Solidarité appelle à ne pas manifester pendant la visite du pape

Réunie le 23 mars dernier, la Commission provisoire de coordination de Solidarité (T.K.K.) a appelé la population à s'abstenir de toute forme de manifestation ou de protestation durant la visite du pape en Pologne du 16 au 22 juin prochain. Dans leur résolution, diffusée mercredi 30 mars par les représentants à l'étranger du syndicat indépendant, les cinq membres de la direction clandestine nationale remarquent toutefois que, *« afin que soit créé un climat permettant d'accueillir Jean-Paul II en pleine dignité, la société polonaise est en droit de s'attendre à une amnistie pour les prisonniers politiques »*.

Soulignant qu'ils ne renonceront jamais à lutter pour la libération de leurs *« frères emprisonnés »*, MM. Bujak, Hardek, Lis, Pinior et Szumiejko ajoutent que la *« visite pontificale ne peut pas être utilisée par les autorités pour, en menaçant de l'annuler, exercer un chantage sur la société »*. Dans cet esprit, la résolution de la T.K.K. confirme l'appel à manifester le 1er mai (*le Monde* du 31 mars). Elle demande aussi aux ouvriers polonais de célébrer le 3 mai l'anniversaire de la proclamation de la Constitution de 1791 – considérée comme la plus démocratique de l'histoire polonaise – en allant travailler *« avec des cocardes aux couleurs nationales »* et en observant *« une minute de silence à midi »*.

Après plus de deux semaines d'interruption, le procès de Mme Anna Walentynowicz, l'une des figures les plus populaires de Solidarité, a repris mercredi et s'est achevé sur un [illegible] quinze mois de prison [illegible] au regard de l'inconsistance de l'accusation, mais modéré par rapport à la peine demandée par le procureur (trois ans ferme), ce verdict a permis à Mme Walentynowicz, qui était détenue depuis sept mois, d'être immédiatement remise en liberté. Elle a été raccompagnée en voiture à Gdansk par M. Walesa, qui était présent à l'audience et a déclaré que *« ce procès n'aurait jamais dû avoir lieu »*.

Après le réquisitoire, Mme Walentynowicz, qui était poursuivie pour *« incitation à la grève »* au lendemain de l'instauration de l'état de guerre, avait déclaré : *« Mon attitude a toujours été et reste de répondre à l'attente de la société (...). J'ai consacré à ma patrie toutes mes forces. Je ne me sens pas coupable. Je veux croire que les tribunaux de Pologne sont réellement indépendants (...). »*

En marge de l'audience, le président du syndicat dissous s'est félicité de la reddition lundi de M. Konarski, l'un des anciens dirigeants nationaux de Solidarité (*le Monde* du 30 mars) en expliquant qu'il y avait jusqu'à maintenant dans la clandestinité *« deux centres de décision »* autour de la T.K.K., d'une part, et autour de M. Konarski, de l'autre. *« D'un point de vue organisationnel*, a-t-il dit, *il était préférable qu'il n'y en ait plus qu'un (...) j'avais donné mon appui à la T.K.K., et M. Konarski avait donc le choix entre la rejoindre ou sortir de la clandestinité (...). Maintenant qu'il a choisi cette dernière solution*, a ajouté M. Walesa, *j'espère qu'il m'aidera dans mes efforts et je l'attends à Gdansk. »*

Le Monde

politique

DANS UN ENTRETIEN A « L'EXPRESS »

La moisson viendra en 1985-1986

déclare le premier ministre

Dans un entretien accordé à *l'Express*, M. Pierre Mauroy justifie le plan d'austérité en déclarant notamment : *« Nous voici dans une troisième phase, où la crise qui perdure et les politiques de droite de nos partenaires* (européens) *nous obligent à une rigueur accrue (...). Nous allons devoir, avec une politique de rigueur accrue, maintenir les objectifs d'une politique de gauche (...). Mais la gauche ne doit avoir aucun regret. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'elle n'aurait pas été crédible, elle n'aurait pas été elle-même, et ce que nous faisons aujourd'hui ne serait pas une politique de gauche, si notre arrivée au pouvoir s'était caractérisée par des mesures dénaturant notre image. C'est parce qu'elle a tenu ses promesses, appliqué son programme que la gauche peut aujourd'hui demander aux Français de se mobiliser. On a fait croire qu'elle serait incapable de gérer l'économie. Elle saura gérer l'économie comme elle a su tenir ses promesses. »*

Le premier ministre souligne que l'objectif du gouvernement est *« de diminuer le moins possible le pouvoir d'achat, en tout cas de le préserver, voire de l'améliorer pour les plus démunis »*. Il admet l'existence d'un *« risque »* de récession et d'aggravation du chômage :

« Effectivement, le remède pour corriger le commerce extérieur peut rendre plus difficile la stabilisation du chômage. Mais nous avons mis en place un dispositif qui est certainement le plus efficace des pays industrialisés : une politique sociale, une politique de formation, les contrats de solidarité. (...) En outre, si j'ai toujours dit que le partage du travail n'était pas l'ojectif de 1983, je n'ai, en revanche, jamais caché que 1984 serait l'année où se poserait cette question. »

A propos de l'institution du contrôle des changes, M. Mauroy affirme que le gouvernement a voulu à la fois créer *« un choc psychologique »* et faire preuve d'efficacité économique : *« Lorsque le président de la République dit aux Français : « Que pouvons-nous faire sans » vous ? », c'est parce qu'il est évident qu'aucun gouvernement ne peut atteindre son objectif de redressement si les Français restent des spectateurs et continuent de consommer plus qu'ils ne produisent. Au contraire, si chacun consent un effort, tout peut être différent. Quand à l'impact financier, il est considérable. Songez que ce qui est dépensé par les Français à l'étranger est ce qui est notre déficit avec l'Allemagne. Plus de 30 milliards de francs ! (...) Pour un été et pour le redressement national de son pays, on peut aussi passer ses vacances en France, après tout. »*

Pour le premier ministre, toutefois, le surcroît de rigueur ne signifie pas la mise entre parenthèses des réformes : *« Il faut désormais gérer les réformes amorcées, les approfondir. Désormais, nous sommes entrés dans une période de gestion à la fois de l'économie du pays et de nos propres réformes. La moisson viendra en 1985-1986. »*

Le premier ministre répond aussi à plusieurs questions sur les récentes négociations monétaires et la période qui a précédé la formation du nouveau gouvernement. Il indique notamment : *« Effectivement, on pouvait parfaitement concevoir de sortir du S.M.E. Le choix a été d'y rester. Chacun connaît mes convictions : mon adhésion socialiste est également une adhésion à l'Europe et, en particulier, au dialogue franco-allemand. Presque naturellement, je n'ai pas envisagé, dans les circonstances présentes, de quitter le S.M.E. (...) D'abord, une sortie du S.M.E. se serait traduite par une dépréciation très forte du franc par rapport au mark, mais aussi, et c'était là le risque, par rapport au dollar. Avec une conséquence grave : le renchérissement de nos importations libellées en dollars, et elles ne manquent pas !*

» Ensuite, une rupture avec le S.M.E. impliquait une politique bien différente de celle que j'avais conduite depuis juin dernier. Elle conduisait à introduire une forte dose de protectionnisme.

» Néanmoins, il ne faut pas opposer de façon simpliste défenseurs et adversaires du S.M.E. Personne ne pourrait accepter un réajustement dans des conditions déshonorantes pour la France. Si de telles conditions nous avaient été imposées, j'aurais été le premier à applaudir à la sortie du S.M.E., d'autant qu'une telle sortie n'aurait pu être que provisoire. Je continue à croire que c'est en allant plus loin dans la coopération européenne qu'on arrivera à surmonter les difficultés. (...) Nous étions partisans de demeurer dans le S.M.E., mais la réunion de Bruxelles ne se déroulait pas dans de bonnes conditions. Jacques Delors, qui n'avait qu'une marge très étroite pour négocier, a mis en application le principe selon lequel celui qui a la plus faible liberté de mouvement doit faire le plus de bruit. S'il est revenu à Paris, c'est peut-être qu'il avait envie d'interrompre la négociation. Ce qu'il a obtenu le lundi matin était, en tout cas, bien mieux que ce qu'il aurait obtenu le dimanche après-midi. (...)

» Sans compter que la vraie dévaluation, c'était peut-être sortir du serpent. Rester dans le S.M.E., c'était sauvegarder l'essentiel. Défendre sa monnaie implique de casser la hausse des prix. Depuis juin 1982, j'ai mené ce combat. Quand nous serons sur la pente des 5 %, nous n'aurons plus alors à envisager de réajustement monétaire ! »

Pas de pression du P.C.

Interrogé sur les *« hésitations »* prêtées au président de la République, M. Mauroy déclare : *« Comment ne pas comprendre que le président de la République ait pu avoir des interrogations sur la politique à suivre. Deux voies étaient possibles. Le choix dépendait nécessairement de la discussion qui allait s'ouvrir à Bruxelles. Ce n'est pas à moi d'expliquer les raisons pour lesquelles le président de la République s'est donné une semaine de réflexion. J'imagine qu'il souhaitait un gouvernement en harmonie avec la politique choisie. »*

A propos de ses relations avec le P.C., le chef du gouvernement souligne : *« L'ouvrier communiste, n'en doutez pas, sait fort bien que je n'ai pas d'autres préoccupations que de défendre la justice sociale. Contrairement aux rumeurs qui ont couru, le P.C. ne s'est livré à aucune pression, J'ai reçu Charles Fiterman et Georges Marchais pour leur indiquer que le P.C. aurait deux ministres, un ministre délégué et un secrétaire d'Etat. Je leur ai précisé que Jack Ralite ne conserverait pas la santé. Mes interlocuteurs ne s'en sont pas émus. »*

Le départ de M. Jobert *« sonne-t-il le glas de l'ouverture vers le centre gauche »* et la démission de M. Chevènement prélude-t-elle *« à une guérilla de l'aile gauche du P.S. contre le gouvernement » ?*

« La gauche a besoin d'authenticité, répond M. Mauroy. *Souhaite-t-elle s'élargir au centre gauche ? Pour ma part, je n'y suis pas hostile. Mais ce n'est pas le problème posé par Michel Jobert : sa démission à un caractère individuel, pas politique. Il en va de même, d'ailleurs, pour Jean-Pierre Chevènement. Je lui ai proposé un ministère, et pas un des moindres. Il s'agissait du ministère de l'urbanisme et du logement. Il a refusé. C'est une décision qui n'empêche pas la présence au gouvernement de trois ministres qui ont quelques liens avec lui. »*

Au passage, le premier ministre semble démentir que M. Chevènement ait remis sa démission dès le 2 février, comme l'avait affirmé l'ancien ministre d'Etat : *« J'en accepte l'idée. Mais dans l'histoire des Républiques, on ne compte plus les lettres de démission qui sont restées dans la poche de leurs auteurs. »*

LA RÉUNION DU GROUPE SOCIALISTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. SARRE : le plan Delors est à l'opposé du projet socialiste

M. Pierre Joxe a été réélu, mercredi 30 mars, président du groupe socialiste de l'assemblée nationale, par acclamations, au terme de la réunion de ce groupe.

Les députés, qui devaient entendre M. Pierre Mauroy, jeudi après-midi 31 mars, ont engagé un débat de politique générale orienté sur les *mesures d'accompagnement* de la dévaluation annoncées par le gouvernement. Comme il était prévisible, les critiques les plus appuyées émanent des représentants du CERES et de M. Georges Sarre, député de Paris, en particulier.

Le *« plan Delors »*, a-t-il dit, est le résultat d'un choix de politique économique qui était déjà sous-jacent dans le deuxième gouvernement Mauroy. Cette politique, a-t-il affirmé, a fait l'objet d'un avertissement clair à l'occasion des élections municipales. Les Français, a-t-il ajouté, attendaient *« un gouvernement de guerre »* contre le chômage disposant d'une ferme autorité sur l'Etat. D'autant que, selon M. Sarre, la politique de rigueur conduite depuis juin 1982, a fait perdre à la gauche une partie de son assise sociale.

Cette politique, confirmée par le *« plan Delors »*, engage la gauche, dit le député de Paris, sur une voie *« qui présente des périls »* économiques et politiques. Elle est, estime-t-il, *« à l'opposé du projet socialiste »*.

Selon M. Sarre et ses amis du CERES, *« une autre politique est possible »*. La *« priorité »* pour lutter contre le déficit du commerce extérieur, estime-t-il, n'est pas de moins consommer, mais de produire *« plus et mieux »*. M. Sarre en appelle d'autre part à la cohérence du discours gouvernemental : *« On ne peut pas dire à Bonn qu'on veut rapprocher la politique française de la politique allemande en matière économique et dire à Paris que l'on construit le socialisme à la française. »*

L'intervention de M. Sarre a été contestée par M. Dominique Taddéi, député du Vaucluse, de sensibilité « rocardienne ». M. Taddéi estime que le gouvernement n'avait pas d'autre choix que celui qu'il a fait.

Pour sa part, M. Raymond Forni, président de la commission des lois, membre du CERES, a déclaré : *« Nous devons donner des orientations au pouvoir, mais nous sommes totalement solidaires de la politique du gouvernement. »*

J.-Y. L.

M. Chirac craint que les « sacrifices » demandés « ne servent à rien ».

M. Jacques Chirac, qui s'exprimait mercredi 30 mars sur FR3-Limoges, a expliqué que les mesures économiques décidées par le gouvernement *« pourraient se justifier, compte tenu de la situation dans laquelle la gestion socialiste et communiste nous a mis (...), s'il y avait un retournement complet de politique, c'est-à-dire s'il y avait une volonté à la fois de combler les déficits en faisant des économies, d'alléger les charges des travailleurs et des entreprises, d'avoir une gestion beaucoup plus rigoureuse, de rendre les libertés qui ont été prises en réalité aux entreprises »*.

« Ce n'est pas du tout dans ce contexte que s'inscrit la politique gouvernementale », a observé M. Chirac avant d'ajouter : *« Si bien que je crains fort que les sacrifices qui sont demandés aux Français, et qui seront forcément nécessaires un jour ou l'autre, ne servent à rien. Et c'est cela qui m'inquiète. »*

● ERRATUM. — C'est par erreur que nous avons fait dire à M. Delors dans nos premières éditions datées du 31 mars (page 6) que *« l'emprunt obligatoire de 10 % concernerait environ huit millions de foyers fiscaux »* ayant payé plus de 5 000 F d'impôts en 1981. Il fallait lire, bien entendu : ayant payé plus de 5 000 F d'impôts en 1982.

Le communiqué du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres le mercredi 30 mars au palais de l'Elysée. Les principaux points du communiqué sont les suivants :

● LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté un projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises qui constitue le premier volet de la réforme de la législation sur le traitement des difficultés des entreprises.

Il s'agit de permettre aux entreprises de détecter elles-mêmes à temps les difficultés qui pourraient les mettre en danger et de trouver dans leurs ressources propres les moyens de surmonter une évolution préoccupante. Dans cet esprit, le projet instaure un contrôle de gestion plus rigoureux et reconnaît de nouveaux droits aux commissaires aux comptes, aux comités d'entreprise et aux actionnaires.

Ses dispositions principales concernent :

1) L'information économique et comptable au sein de l'entreprise : les sociétés les plus importantes seront tenues d'établir des documents comptables prévisionnels qui seront communiqués aux commissaires aux comptes et au comité d'entreprise ;

2) Le contrôle des comptes et les mécanismes d'alerte interne : le statut des commissaires aux comptes sera amélioré et leurs missions élargies ; les comités d'entreprise recevront également l'information comptable et de gestion ; ils pourront, selon une procédure voisine de celle des commissaires aux comptes, demander des explications aux organes dirigeants sur tout fait de nature à compromettre l'évolution économique de l'entreprise ;

3) Le règlement amiable des difficultés naissantes : les entreprises pourront, dans certaines conditions, s'adresser au président du tribunal de commerce pour qu'il désigne un conciliateur en vue de négocier avec les principaux créanciers un moratoire amiable pour un plan de redressement.

● LA PROTECTION DES VICTIMES D'INFRACTIONS

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté au conseil des ministres un projet de loi destiné à renforcer la protection des victimes d'infractions. Les droits et les garanties des victimes seront renforcés.

Lorsque l'auteur de l'infraction est inconnu ou insolvable, l'indemnisation du préjudice est accordée par l'Etat. Elle fait l'objet d'une forte amélioration.

Lorsque l'auteur de l'infraction est connu, des procédures nouvelles permettront à la victime d'être indemnisée plus rapidement.

Enfin, le projet institue un nouveau délit afin de réprimer l'organisation frauduleuse de l'insolvabilité de la part de personnes cherchant à se soustraire à l'exécution d'une condamnation pénale ou aux obligations imposées par le juge civil.

● LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le ministre de l'éducation nationale a présenté au conseil des ministres un projet de loi sur l'enseignement supérieur. Ce texte important, dont les grandes orientations ont été présentées au conseil des ministres du 13 octobre 1982 et qui a fait l'objet d'un large débat dans les instances de l'éducation nationale et au Conseil économique et social, est appelé à se substituer à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

1) Le service public de l'enseignement supérieur comprendra l'ensemble des formations qui font suite à l'enseignement secondaire et qui relèvent des différents départements ministériels. Il aura comme objectif d'augmenter le nombre de jeunes accédant aux formations supérieures et son fonctionnement reposera sur les principes d'autonomie, de responsabilité, de gestion démocratique et de pluridisciplinarité des établissements ;

2) Les missions de l'enseignement supérieur seront redéfinies. Elles feront une place plus grande à la formation professionnelle, à la formation continue, à l'exercice de la recherche, à l'information scientifique et technique, à la mission de coopération internationale et marqueront l'importance accordée à la formation des maîtres et, plus généralement, à la formation des formateurs ;

3) L'organisation des études en cycles successifs permettra d'orienter les étudiants et de leur assurer, outre une culture générale et une formation par la recherche, une qualification professionnelle. Les dispositions du projet excluent toute sélection à l'entrée du premier cycle qui, en dehors de cas limitativement énumérés, sera ouvert à tous les bacheliers. L'admission au second cycle sera subordonnée aux capacités d'accueil des établissements et aux débouchés prévisibles ;

4) Les établissements recevront le statut nouveau d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, mettant l'accent sur l'ouverture de l'enseignement supérieur sur le monde professionnel. La spécificité des différentes institutions — universités, écoles et instituts, écoles normales supérieures, grands établissements, écoles françaises à l'étranger — ne sera pas pour autant méconnue.

Les établissements pourront constituer par voie de convention, soit entre eux, soit avec d'autres personnes morales de droit public ou privé, des groupements d'intérêt public ou des réseaux régionaux ou nationaux pour l'exercice d'activités d'intérêt commun.

Pour la gestion de chaque établissement, la participation des enseignants, des chercheurs, des étudiants, des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, ainsi que de personnalités extérieures en nombre accru, sera organisée dans trois conseils : conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études et de la vie universitaire. Un président élu par l'ensemble de ces trois conseils dirigera l'établissement.

5) Instances d'orientation et de coordination. Des comités départementaux de coordination des formations supérieures et des comités consultatifs régionaux de l'enseignement supérieur seront créés afin d'améliorer la coordination et la cohérence dans la politique de l'enseignement supérieur. Au niveau national, un comité national d'évaluation de l'enseignement supérieur sera chargé de procéder à l'évaluation des projets et des réalisations en matière de formation, de recherche et d'information scientifique et technique. Une commission interministérielle de prospective examinera les conditions du développement des qualifications et les évolutions du marché du travail et de la politique professionnelle des entreprises. Le rôle du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche est confirmé.

[Le projet présenté par M. Alain Savary diffère peu du texte soumis depuis quelques semaines aux différentes instances universitaires (*le Monde* du 8 janvier). Un article, cependant, semble avoir été profondément modifié dans le titre premier. *« La commission interministérielle des titres et diplômes nationaux »*, instance initialement prévue dans l'avant-projet de loi pour examiner les demandes d'habilitation à délivrer des formations et surtout des diplômes, disparaît. Il s'agit là d'un concession importante aux partisans de l'indépendance totale des grandes écoles qui ne souhaitaient pas de modification de l'actuelle commission des titres d'ingénieur.

Depuis 1934, la structure de cette instance a peu évolué et a souvent refusé de reconnaître les *formations nouvelles* créées dans les universités. De nombreux enseignants demandaient la transformation de cette commission devenue la *« commission de protection du titre d'ingénieur »* (*le Monde* du 24 mars). Le groupe de pression des associations d'ingénieurs a réussi à imposer son point de vue.]

● LA REVALORISATION DE 2 % DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Conformément au relevé de conclusions soumis le 22 novembre 1982 aux organisations syndicales, le conseil des ministres a approuvé le décret majorant de 2 % les traitements des personnels civils et militaires de l'Etat au 1er avril 1983 et portant, à la même date, à 229,92 francs la valeur annuelle du point indiciaire pour les personnels percevant une rémunération sur la base d'un indice nouveau majoré inférieur ou égal à 344.

Le minimum de rémunération mensuelle nette des personnels civils et militaires de l'Etat en région parisienne se trouve ainsi porté, à la même date, à 3 823,52 francs.

● LE CONTROLE FISCAL

Le ministre de l'économie, des finances et du budget a présenté au conseil des ministres une communication sur le contrôle fiscal.

Le gouvernement a entrepris depuis deux ans un effort important pour accroître l'efficacité de la lutte contre la grande fraude tout en évitant aux contribuables d'inutiles tracasseries administratives.

Les effectifs consacrés au contrôle fiscal ont été augmentés et, surtout, mieux mobilisés sur le terrain.

De nouvelles dispositions législatives sont venues renforcer, dans le strict respect des garanties accordées aux contribuables, les moyens juridiques de lutte contre la grande fraude, en particulier la fraude de dimension internationale.

L'organisation et les méthodes de contrôle des services chargés de la vérification des contribuables importants ont été rationalisées.

Les résultats obtenus sont à la mesure de cet effort : en 1982, les vérifications ont permis la récupération de 15,6 milliards de francs, soit une progression de près de 50 % par rapport à 1981.

Dans l'avenir, la lutte contre la grande fraude sera encore intensifiée.

Elle s'accompagnera d'un effort de simplification, notamment par le développement de formules de contrôle très allégées pour les plus petites entreprises, et par une simplification radicale des régimes de pénalités, actuellement très complexes.

● ORGANISATION DE LA DÉFENSE

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret relatif aux pouvoirs des commissaires de la République en matière de défense de caractère non militaire.

Ce décret a pour objet de confirmer au profit des commissaires de la République les pouvoirs autrefois dévolus aux préfets en matière de défense civile et de défense économique, et d'organiser une meilleure coopération entre les autorités civiles et militaires de l'Etat.

Le conseil des ministres a également adopté un projet modifiant le décret du 15 décembre 1965 relatif à l'organisation des entreprises de travaux publics et de bâtiment pour la défense.

● LA RÉNOVATION DES COLLÈGES

Le ministre de l'éducation nationale a présenté une communication sur la politique en faveur des collèges, dont les objectifs sont les suivants :

— Préparer tous les élèves aux choix qu'ils seront amenés à faire pour leur formation et leur vie professionnelle ultérieures ;

— Créer un enseignement qui tienne réellement compte de leurs différences ;

— Répondre, dès le collège, aux nouvelles exigences culturelles de la société et aux nouvelles exigences professionnelles du pays ;

— Donner plus de responsabilités aux différents acteurs de l'éducation, et notamment aux familles dont la place au sein des établissements doit être renforcée.

Le ministre a rappelé que ces orientations ont été définies en reprenant certaines des propositions du rapport établi par le professeur Legrand.

Elles donneront lieu à des applications progressives, conduites par des équipes volontaires et méthodiquement suivies. L'ensemble des partenaires intéressés seront associés à cette entreprise de rénovation, à travers un large processus de consultation dont la journée du 21 mars a constitué un premier point fort.

● LE PROGRAMME DE LA SESSION PARLEMENTAIRE DE PRINTEMPS.

Le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement a commenté le programme de la prochaine session ordinaire du Parlement, qui s'ouvrira le 2 avril 1983.

Cette session devrait permettre :

1) D'achever l'examen de textes en instance ou déjà déposés devant le Parlement :

— Abrogation et révision de la loi dite « sécurité et liberté » ;

— Statut des agglomérations nouvelles ;

— Démocratisation du secteur public ;

— Sécurité des consommateurs ;

— Mesures diverses relatives aux prestations vieillesse.

2) D'adopter des textes nouveaux et importants soumis aujourd'hui au conseil des ministres ou dont il sera bientôt saisi :

— Réforme de l'enseignement supérieur ;

— Indemnisation des victimes ;

— Réforme du service national.

3) D'aborder l'examen de grandes réformes dont la discussion s'étalera sur deux sessions en raison de leur importance :

— Ensemble des textes sur la prévention et le traitement des difficultés des entreprises ;

— Ensemble des textes relatifs au statut de la fonction publique de l'Etat et des colectivités territoriales.

Enfin, quatre grands débats marqueront particulièrement cette session :

— Le débat du 6 avril 1983, consacré à l'engagement de la responsabilité du gouvernement, suivi de l'examen des mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre du programme adopté par le conseil des ministres du 25 mars dernier ;

— Le débat sur le budget social de la nation, qui sera ouvert par une déclaration du gouvernement ;

— Le débat sur la loi de programmation militaire ;

— Enfin, celui sur la première loi de plan, qui définira les voies du développement économique et social de la France pour les cinq prochaines années.

● TÉLÉMATIQUE ET VIDÉO-COMMUNICATION

Le ministre délégué chargé des P.T.T. a présenté une communication sur l'état d'avancement et sur les perspectives de développement de ces deux programmes, qui contribueront puissamment au cours des prochaines années au développement dans notre pays des technologies de l'avenir.

L'EXPÉRIENCE TELETEL ET L'ANNUAIRE ÉLECTRONIQUE. — Il s'agit d'installer un grand nombre de terminaux télématiques de coût réduit (les « minitels ») qui permettent d'accéder par le réseau téléphonique à la fois au service de l'annuaire électronique et à d'autres services. Ces services sont fournis par des ordinateurs avec lesquels le dialogue a été conçu en privilégiant avant tout la simplicité d'emploi, notamment à partir de l'expérience Télétel réalisée à Vélizy.

Le service de l'annuaire électronique est en voie de généralisation progressive. Il a été ouvert en février en Bretagne, où déjà près de 10 000 terminaux sont utilisés. Son extension géographique sera réalisée au cours des prochaines années.

En ce qui concerne les autres services, les fournisseurs pourront être régionaux (presse locale notamment) ou nationaux, et leur réglementation fera l'objet d'un projet de décret pris en application de la loi sur la communication audiovisuelle.

Les utilisations professionnelles sont également favorisées : le service Télétel professionnel est d'ores et déjà disponible sur tout le territoire.

LES RÉSEAUX DE VIDÉOCOMMUNICATION. — Le plan de câblage de la France en réseaux de vidéocommunication, décidé le 3 novembre 1982, est dès à présent bien engagé : les collectivités locales, les industriels et de nombreux services locaux et centraux des P.T.T. y travaillent dans le cadre d'une concertation active.

L'initiative du câblage revient aux collectivités locales à qui il appartient de créer des sociétés locales d'exploitation et de préfinancer par avances remboursables environ 30 % des équipements.

En février, une consultation industrielle a été lancée pour la commande de 1,4 million de prises de raccordement en trois ans.

A ce jour, plus de cinquante communes ou communautés urbaines se sont portées candidates au développement de ces équipements sur leur territoire.

∴

Le conseil a d'autre part adopté sept décrets relatifs aux attributions du premier ministre et de plusieurs ministres et entendu une communication sur l'intégration des personnels enseignants de Nouvelle-Calédonie.

Enfin, le président de la République et le gouvernement, ont rendu hommage au docteur Pierre Grosjean, disparu au cours de sa mission humanitaire au Nicaragua ; le docteur Grosjean a été nommé, à titre exceptionnel, au grade [illegible] de la Légion d'honneur.



M. Giscard d'Estaing ne voit de redressement possible qu'avec un changement de système

Dans une interview publiée par *France-Soir*, daté du 31 mars, M. Valéry Giscard d'Estaing émet trois critiques sur les récentes mesures adoptées par le gouvernement. D'abord, explique-t-il, ces mesures *« comportent des restrictions sérieuses aux libertés individuelles »*. Après avoir estimé que la limitation des devises pour les Français allant à l'étranger fera d'eux *« le peuple d'Occident le moins libre de circuler à l'extérieur »*, il constate que *« trois libertés fondamentales ont été remises en question depuis deux ans : la liberté scolaire ; la liberté d'information à la télévision, et, aujourd'hui, la liberté de se déplacer à l'extérieur (...). C'est en renforçant les libertés et l'initiative individuelle que nous sortirons de la crise »*.

« Ensuite, ajoute-t-il, *ces mesures confondent austérité et efficacité. »* L'ancien président de la République assure : *« L'austérité appliquée à une économie sans dynamisme accentue son déclin sans lui rendre son ressort. Ces mesures vont exercer un effet déprimant sur l'activité et l'emploi, qui vont diminuer tous les deux, contrairement à des promesses imprudentes. Elles sont à contre-chance pour la France : c'est en donnant aux entreprises grandes et petites les moyens de tirer parti des conditions nouvelles, c'est en desserrant leurs contraintes pour leur permettre de décider et d'agir, que nous sortirons de la crise. On n'a jamais vu de dévaluation réussir sans la confiance. »*

Déplorant que ces mesures *« atteignent tout le monde »*, M. Giscard d'Estaing déclare : « [Elles] *ne risquent pas seulement d'être injustes. Elles sont à contre-chance pour la France ! Parce que, au-delà d'un certain seuil de pression et de charges, quand la liberté des personnes et l'initaitive des entreprises sont réduites, c'est le tissu social et économique du pays qui risque de se déchirer, et on assiste à des effets pervers. »*

Pour l'ancien chef de l'Etat, ces mesures *« illustrent que le système n'est pas bon »*. Il poursuit : *« C'est le système qu'il faut juger bien plus que les mesures, qui n'en sont que la conséquence naturelle et prévisible.*

» Quelles que soient ses intentions, et j'approuve certaines réalisations sociales, ce système d'étatisation généralisé condamne notre économie au vieillissement et au déclin, et nous fait vivre dans la turbulence morose. Le redressement ne deviendra possible — et il sera possible car nous avons su le faire en 1958 et 1969 ! — que lorque le système aura changé. »

Enfin M. Giscard d'Estaing considère que l'opposition doit *« s'employer »* à définir une *« nouvelle espérance » « datée et chiffrée à partir de mesures précises et connues à l'avance »*.

M. Mauroy invite la gauche à la patience

(Suite de la première page.)

Les syndicats, et surtout leurs adhérents, se montreront-ils aussi compréhensifs qu'ils l'avaient été, somme toute, après le blocage des prix et des salaires, en juin 1982 ? Conscient du risque de dégradation du climat social, M. Mauroy qui s'est fait le champion de *« parole donnée, parole tenue »*, réaffirme que les engagements pris seront respectés. Ainsi M. Bergeron a-t-il reçu l'*« assurance catégorique »* que les accords salariaux conclus dans la fonction publique *« seront respectés dans la lettre et dans l'esprit »*. Mais dans le nouveau contexte économique la réaffirmation de la continuité a perdu de sa force.

Des concessions

Dans un entretien accordé à *l'Express* le premier ministre indique, lui-même, par les nuances de ses déclarations, quelles sont les limites de son champ d'action. Il ne parle plus du maintien du pouvoir d'achat moyen mais de *« diminuer le moins possible le pouvoir d'achat, en tout cas de le préserver, voire de l'améliorer pour les plus démunis »*. Il ne parle plus d'entreprendre de nouvelles réformes sociales pour faire mieux accepter le plan d'austérité : *« Il faut désormais gérer les réformes amorcées. »* Voilà confirmé le temps de la gestion. La *« moisson »* sera pour plus tard : *« en 1985-1986 »*. La gauche est invitée à la patience. Le chef du gouvernement ne reprend pas à son compte les projets de réforme globale de la fiscalité préconisés tant par la direction du P.S. que par la C.F.D.T., alors qu'il avait été l'un des premiers à en souligner la nécessité, dès la fin 1981, malgré les réserves exprimées par le ministère de l'économie et des finances et celui du budget.

Devant les *députés* socialistes, jeudi après-midi au Palais-Bourbon, M. Mauroy se proposait de justifier ce *« profil bas »* par des impératifs européens. Pour lui, il est devenu clair que la France ne peut pas conduire une politique de gauche *« intégrale »* si les autres pays européens appliquent des politiques de droite. Cette invitation à accepter que des concessions soient faites à la social-démocratie, au nom de la coopération européenne, alimentera sans nul doute les craintes des membres du CERES, au nom desquels M. Georges Sarre, député de Paris, affirmait jeudi après-midi que *« le plan Delors est à l'opposé du projet socialiste »*. L'analyse de M. Mauroy sur ce point apporte, d'ailleurs, de l'eau au moulin de M. Michel Jobert, selon lequel *« les affaires de la France sont désormais sous le contrôle ou sous la main de l'assistance européenne ou internationale »*. L'idée de mener en France une politique de gauche qui ne soit que « partielle » sera également mal accueillie par les communistes, qui reprochent au gouvernement, au contraire, de n'être pas assez contraignant, dans le domaine fiscal en particulier, avec ses adversaires « de classe ». Cette perspective risque donc d'aller à l'encontre de la mobilisation recherchée. Les ambiguïtés qu'elle comporte expriment aussi l'embarras personnel d'un chef du gouvernement poussé à une révision déchirante après avoir si souvent proclamé le primat de la volonté politique sur les réalités économiques.

ALAIN ROLLAT.

● *M. Daniel Fabre* a été nommé mercredi 30 mars au conseil des ministres en qualité de délégué interministériel aux réfugiés.

[M. Daniel Fabre, né en 1942, maître de requêtes au Conseil d'Etat depuis 1974, a été conseiller juridique du président du conseil régional de l'Ile-de-France. Il fut rapporteur de l'intergroupe *« personnes âgées »* présidé par Mme Questiaux lors de la préparation du VIe Plan, puis chargé de mission au service des affaires sociales du commissariat *(VIIe Plan). Le 28 juin 1981*, il avait été nommé directeur du cabinet du ministre de la solidarité, Mme Questiaux.]



L'APPLICATION DU PLAN D'AUSTÉRITÉ

L'industrie, première victime ?

« Il n'y a plus un sou dans nos caisses. Ni dans celles de l'Etat », nous déclarait voilà près d'un an, un de ces nouveaux P.-D. G. nommés à la tête d'une des grandes entreprises du secteur public. Jugement abrupt mais prémonitoire qui explique, *a contrario*, les réticences de bien des groupes industriels, nationalisés ou non, à investir. Comment investir lorsque l'on voit ses marges d'autofinancement laminées ? Pourquoi investir lorsque l'on sait que la *« purge »* interviendra inéluctablement, avec toutes ses conséquences pour l'industrie ? Aujourd'hui, ce *« moment »* de vérité que le monde industriel jugeait nécessaire est arrivé. Pourtant, il ne laisse pas de l'inquiéter.

La note est d'autant plus lourde qu'il faut, en fait, solder plusieurs factures. Il y a celles du précédent septennat, où l'on n'avait pas répercuté sur le pays — les élections présidentielles approchant — les effets du second choc pétrolier, ni préparé les hommes et le tissu industriel aux nouveaux enjeux technologiques.

Il y a celles de la première année du septennat de François Mitterrand où la gauche allait *« louper le coche »* et commettre des erreurs. Ne serait-ce que celle de pratiquer une relance économique, en pleine récession mondiale, avec un outil de production mal adapté aux nouveaux modes de consommation ; celle aussi de s'aliéner, par des outrances verbales, des maladresses psychologiques, et une pression accrue des charges sociales, une partie du patronat. On continuera aussi de discuter longuement sur l'opportunité qu'il y aurait eu à dévaluer immédiatement au lendemain du 21 mai, comme le demandaient beaucoup de membres du gouvernement d'horizon divers.

Il y a celles de la seconde année du septennat, où la gauche redécouvre la rigueur, les réalités de la guerre économique, sans oser aller jusqu'au bout de leurs logiques. Certes, elle commence à s'attaquer avec courage à quelques sujets tabous comme la Sécurité sociale. Mais à pas comptés. L'industrie devient sa grande priorité. Mais au fur et à mesure que l'on déniche les milliards pour la doper, ils s'évanouissent. Engloutis dans une vaine et coûteuse défense du franc. Absorbés par la montée en flèche des importations et du déficit extérieur qu'il faut bien financer.

Une tournure dramatique

Depuis des mois on savait, dans les milieux politiques et industriels, qu'il faudrait se résoudre à ponctionner le pouvoir d'achat. Restaient à fixer le moment et surtout les modalités d'une *« austérité de gauche »*. Pour des raisons essentiellement électorales, l'échéance était repoussée après les municipales.

Le débat sur les modalités allait prendre pendant les trois premières semaines de mars, une tournure dramatique, et se centrer autour d'une question de fond : la France devait-elle se sortir, provisoirement, du carcan du S.M.E. ?

L'affrontement entre les deux écoles, se soldait, *in extremis*, le 16 mars par la victoiredes partisans du maintien. MM. Delors et Attali, révélant brutalement que la Banque de France n'avait plus suffisamment de marge de manœuvre, compte tenu des dernières sorties de devises pour défendre la monnaie et des prêts allemands à court terme dont la Bundesbank demanderait le remboursement immédiat en cas de sortie du franc du S.M.E. Pour faire bonne mesure on ajoutait que c'était le maintien où la mise très rapide sous tutelle du F.M.I.

Le sceau de nos partenaires

Après avoir longuement hésité, le *président de la République n'osait* pas prendre le risque d'une sortie du S.M.E. Dès lors, qu'elle continuait à *jouer avec les mêmes règles du jeu*, la France devait se plier aux conditions allemandes, et ses négociateurs *— au delà du spectacle à destination* des médias — aller à Canossa. Ainsi la boucle était bouclée. Ce péché originel des premiers jours du septennat qu'avait été la non-dévaluation, trouvait son aboutissement logique avec ce qui est assimilé par certains comme *« l'entrée du franc dans la zone mark »*.

Comment s'étonner dans ces conditions que le plan d'austérité relève d'une politique typiquement déflationniste Il porte bel et bien le sceau de nos partenaires. A Bonn, comme à Londres ou à Washington on est fort satisfait de voir la France revenir à une vision plus classique, plus conservatrice de la politique économique. Ce plan, M. Delors ne s'en cache pas, n'est-il pas destiné à redonner confiance aux milieux financiers internationaux ?

Il va en tout cas se traduire par une ponction de 65 milliards de francs sur la consommation. Ces milliards ne créeront pas de richesses nouvelles, ne serviront pas à l'investissement puisqu'ils boucheront une partie des déficits passés. Sans doute ce volet défensif était-il, dans son principe, inévitable pour guérir certains des maux dont souffre l'économie française.

Outre qu'elle ressemble fort à un *« diktat »* la potion risque fort cependant, si elle reste en l'état, de *tuer le malade. Certes, le déficit* commercial devrait être réduit d'une trentaine de milliards de francs, *mais l'inflation devrait augmenter.* M. Delors parle déjà de 9 % pour l'année et officieusement on table sur *10 %*. Le chômage atteindrait 2,3 millions de personnes à la fin de l'année. Un chiffre qui peut même être dépassé si une action rapide et d'envergure n'est pas engagée en faveur de l'industrie et des entreprises (totalement absentes des mesures gouvernementales).

Exsangue, avec un taux de profit qui a diminué de moitié sur dix ans, une bonne partie du tissu industriel français, confronté à une brutale *contraction* du marché intérieur, pourrait bel et bien s'effondrer comme un château de cartes. Pour *le plus grand bénéfice de ses concurrents*... notamment d'outre-Rhin. En outre, la France risque de passer à *côté de la reprise économique* qui semble s'amorcer dans les principaux pays industrialisés.

A-t-on pris conscience, ces derniers jours, du danger ? Le gouvernement explique en tout cas, depuis le début de la semaine, que les mesures purement macro-économiques seront complétées par un double volet social et industriel. L'ensemble devant être présenté par M. Pierre Mauroy le 6 avril dans son discours à l'Assemblée nationale.

Les prix industriels

Pour la plupart des industriels, la restauration rapide des marges d'autofinancement des entreprises doit être l'objectif prioritaire. Elle passe, selon eux, par quelques grandes mesures. Et d'abord, comme le souhaite un dirigeant d'un groupe nationalisé, par la libération des prix industriels. *« En période de déflation, les risques de dérapage sont très limités pour des secteurs soumis à la concurrence internationale. En revanche, les prix des services et du commerce devraient être bloqués. »*

Le taux d'inflation devient inférieur aux taux d'intérêt à long terme. On réfléchit donc à un dispositif où l'Etat prendrait en charge une partie de la différence entre la hausse des prix et les taux d'intérêt à long terme des emprunts aux entreprises.

Les accords salariaux signés pour 1983 prévoient en général des hausses de salaires de 8 %, avec des clauses de sauvegarde. Certains industriels souhaiteraient ne pas dépasser ce seuil de 8 %, la différence avec l'inflation (1 à 2 %) pouvant être, *par exemple*, « gelée » à l'intérieur de comptes courants ou de fonds d'épargne d'entreprise. Ce *système, en vigueur dans certains* pays, a la faveur de plusieurs membres du gouvernement tels *MM. Fabius et Bérégovoy. Il* permet à l'entreprise d'avoir de la trésorerie bon marché, et de créer un rapport nouveau avec ses salariés.

D'autres réformes devront être engagées rapidement, et il faudra passer des discours aux actes. M. Fabius réfléchit déjà à une vaste réforme des procédures d'aides aux entreprises pour les simplifier. Il faut également lancer un plan de formation pour répondre aux besoins des entreprises qui ne trouvent pas suffisamment d'ingénieurs et techniciens. Il y a le problème des nouveaux horaires de travail pour permettre à l'outil de production de tourner le plus longtemps possible, problème que l'on n'ose toujours pas aborder de front.

Enfin pourra-t-on éviter, *si* on veut vraiment alléger la contrainte extérieure, d'adapter cet « excellent impôt » qu'est la T.V.A. aux nouvelles réalités sociales et industrielles ? Sa réforme est toujours bloquée. *Jusqu'à quand ?*

Reste que M. Fabius, le nouvel homme fort de l'industrie, et à travers lui le gouvernement tout entier, n'échappera pas à cette question de *fond. Quelle industrie la France* peut-elle, veut-elle développer ? Si l'on suivait la logique libérale en vigueur chez nos « partenaires » — nul doute qu'il ne vous le conseille avec insistance — on laisserait le marché et la crise faire son œuvre. Seules donc survivraient les plus forts. Au risque de faire disparaître des pans entiers de l'industrie française.

Une autre logique, développée par le P.C. prône de « produire français ». Au nom de l'emploi et d'une certaine idée de l'indépendance nationale, on devrait tout faire à n'importe quel prix. Il existe pourtant *une voie médiane*. Celle où la collectivité choisit de valoriser au mieux à long terme chaque franc *investi. Où elle définit à grands* traits les secteurs industriels, la filière où elle fera porter son effort *maximum*, ceux *où elle* privilégiera certains créneaux, ceux où il faut organiser la retraite, etc. Il faudra bien avoir le courage politique d'aborder cette question : la France peut-elle, dans sa situation actuelle, continuer à collectionner les « ardoises » de la sidérurgie, des charbonnages, du papier-carton ?

Parvenue au pouvoir avec l'espoir de redistribuer des richesses, la gauche *a peu à peu découvert qu'elle* était là pour répartir les sacrifices et faire le travail d'assainissement que la droite ne voulait pas faire. Aujourd'hui, elle est confrontée à un dilemme. Soit elle mène, sous la pression de Bonn et de Washington une politique classique de droite — avec ses conséquences pour l'indépendance nationale et les grands acquis du gaullisme, — et risque alors de perdre très vite sa base sociale. Soit elle tente de trouver sa voie propre, de préserver une politique étrangère indépendante, de mener une stratégie industrielle originale. Bref, de faire preuve d'imagination. Au risque de se faire étrangler progressivement par les contraintes extérieures.

Le guvernement a-t-il encore la liberté de manœuvre, les moyens financiers et la volonté d'une telle ambition politique ?

J.-M. QUATREPOINT.

● *AU P.S.U.*, trente-sept des soixante-dix membres de la direction politique ont demandé la convo*cation de cette instance après l'entrée au gouvernement de* Mme Huguette Bouchardeau et sa démission de ses fonctions de secrétaire nationale. La direction politique, qui se réunira donc le 10 avril, devrait décider du mode de consultation des militants : réunion d'un conseil national extraordinaire ou avancement du congrès, prévu à l'origine en novembre 1983. Le bureau politique (instance plus restreinte que la direction politique) s'est prononcé en faveur de la convocation, les 7 et 8 mai prochains, d'un conseil national extraordinaire.

● *Au cabinet de Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du* premier ministre, chargé des droits de la femme, M. Jacques Courbin a été reconduit dans ses fonctions de directeur. Mme Paulette Girard, qui était conseiller technique, devient directeur adjoint du cabinet.

LA RUMEUR DE MARSEILLE

La fausse mort de M. Defferre

De notre correspondant

Marseille. — Le « canard » était de taille et a eu la vie dure. Mercredi 30 mars dans l'après-midi, il était encore plein de vigueur, et il faudra sans doute attendre vendredi 14 heures, moment où s'ouvrira la séance du nouveau conseil municipal de Marseille qui verra M. Gaston Defferre inaugurer son sixième mandat consécutif, pour que les derniers doutes s'évaporent. Encore n'est-il pas sûr qu'il n'y ait pas, ce *jour-là*, quelques irréductibles pour prétendre qu'il s'agit d'un sosie.

Depuis la fin de la semaine dernière, pour Marseille baignée par la rumeur, M. Defferre était mort. Plutôt dix fois qu'une. Mort d'un arrêt cardiaque. A moins que ce ne soit d'un cancer. Ou encore des suites de cette mauvaise grippe qui l'avait terrassé au lendemain du *deuxième tour. Mort ? Mais* où ça ? A l'hôpital de la Timone, au dixième étage évacué tout exprès. Dans le service du professeur Jean-Louis Sanmarco. A moins que ce ne soit en réanimation, chez le professeur François. Pas du tout, renchérissaient les mieux informés. C'est au centre régional anticancéreux.

D'autres juraient l'avoir vu entrer furtivement « et l'air bien fatigué » en oto-rhino- laryngologie, chez le professeur Pech. Idée d'autant plus ancrée dans les esprits que d'aucuns ajoutaient qu'on *avait vu entrer le ministre... mais* qu'il n'était pas ressorti. C'est là que le coma l'avait terrassé.

On nous cachait quelque chose, c'était certain. Les démentis n'abusaient personne. D'ailleurs, la meilleure preuve était l'absence physique du maire, après des semaines d'omniprésence. Cela était un signe irréfutable. Personne ne l'avait vu depuis le deuxième tour. Ses amis politiques ? Ils racontaient des blagues pour gagner du temps. Cette grippe, c'était un doux euphémisme pour désigner le mal terrible et foudroyant qui avait terrassé le vieux lutteur miné par le combat sans merci des municipales. Par deux fois n'avait-on pas fait repousser la date de la réunion *du conseil municipal* ? D'abord prévue dans la semaine suivant le deuxième tour, elle avait été reportée au 28 mars et enfin au 1er avril. Quelle farce macabre !

Durant quatre jours Marseille aura vécu un phénomène de psy*chose collective d'une ampleur iné*galée. Car la rumeur, partie d'on ne sait où, s'enflait d'heure en heure. *La mairie, le conseil général, le* conseil régional, n'étaient pas épargnés par l'épidémie, ni les der*niers à la propager. Le téléphone* des rédactions des quotidiens marseillais saturé sous l'assaut, cha*que démenti ne faisait qu'aggraver* la méfiance. « On » nous cachait le pire.

Qui ?

*Enfin, quand une radio locale lâ*cha imprudemment l'information, ce fut la ruée. La fausse mort était annoncée, donc désormais officielle. Elle avait eu lieu *« après un coma de plusieurs jours »*. Où ? A l'hôpital. Non, dans l'appartement personnel du maire. A moins qu'il ne s'agisse de sa maison de Sainte-Victoire, ou encore de son domicile parisien. Personne à quelque degré que ce fût dans la ville n'a pu échapper à l'intox.

Certains avaient beau rétorquer *que des témoins* avaient *vu* le maire vivant, ingambe, quitter la mairie mardi après-midi pour prendre le T.G.V. en gare Saint-*Charles, rien n'y faisait. Le* T.G.V. lui-même devenait louche. *« Il prend toujours l'avion. »* Alors, *vous voyez bien, cette prétendue* otite qui l'aurait empêché de prendre la voie des airs, cette grippe qui *l'avait écarté* des d'assister *aux* deux premiers conseils des ministres du nouveau gouvernement, ce n'était qu'un combat d'arrière-garde pour nous cacher la nouvelle. La vérité finirait par éclater et il allait falloir la dire.

La publication de la photographie *de M. Gaston Defferre au côté* de M. Mauroy à la sortie du conseil des ministres de mercredi, par *le Provençal*, en guise de mise au point, fut à peine suffisante à calmer les esprits...

Une question reste sans réponse. Qui ? Qui a lancé la rumeur ? Pour l'instant, la réponse est aussi floue que les détails donnés sur la « mort » du maire de Marseille, même si certains voudraient voir pour point de départ le *canular morbide de carabins en* grève.

JEAN CONTRUCCI.



POLITIQUE

La C.F.D.T. réclame un « fonds national tripartite » pour favoriser l'investissement l'emploi et la réduction des horaires

La C.F.D.T. qui doit être reçue, vendredi 1er avril, par M. Pierre Mauroy, a fait connaître, jeudi 31 mars, ses propositions détaillées de modification du plan d'austérité gouvernemental. Orientation générale : les cédétistes demandent que les sommes provenant des diverses taxes soient contrôlées par les syndicats et servent à l'investissement industriel ainsi qu'à l'emploi.

● EMPRUNT OBLIGATOIRE : QUATRE PROPOSITIONS. — Le plan gouvernemental prévoit un emprunt obligatoire représentant 10 % des impôts versés en 1982, pour les ménages imposés à plus de 5 000 F. « *La C.F.D.T. fait quatre contre-propositions à cette mesure : elle demande l'étalement de ce prélèvement* », et propose « *que le taux de prélèvement soit progressif* » : elle demande aussi « *pour rendre plus supportable le prélèvement, que la somme prélevée soit déduite du revenu imposable pour l'année 1983. L'année où l'emprunt sera remboursé, cette somme sera intégrée au revenu imposable* ; enfin, « *elle propose que les 14 milliards ainsi dégagés soient affectés à un fonds national à gestion tripartite.*

» *Ce fonds national utiliserait ces ressources pour deux actions : favoriser, pour moitié des sommes disponibles, l'investissement industriel ; favoriser, pour l'autre moitié, la création d'emplois par la réduction du temps de travail. Les décisions de financement du fonds national seraient prises sur la base d'accords négociés. Concernant l'investissement industriel, les décisions de financement seraient liées à l'élaboration d'un contrat de Plan entre les entreprises et l'Etat.*

» *Pour la création d'emplois par la réduction du temps de travail, les décisions de financement suivraient une procédure proche de celle des contrats de solidarité, comprenant donc la conclusion d'un accord dans les entreprises.* (...) *La création de ce fonds national constituerait une avancée pour la constitution de fonds salariaux prévus par le programme gouvernemental du 25 mars. Ces fonds, dont les modalités de création doivent être débattues avec les organisations syndicales, doivent servir au développement industriel des branches et des régions, ainsi qu'à la création d'emplois par la réduction du temps de travail.* »

● LE PRÉLÈVEMENT DE 1 % POUR LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. — Considérant qu'il s'agit d' « *une mesure plus juste que l'augmentation des cotisations sur les salaires, la C.F.D.T. propose que les sommes recueillies par le fisc soient directement versées aux URSSAF* ».

● FORFAITS HOSPITALIERS. — « *Le forfait hospitalier est une mesure qui recrée des inégalités entre assurés sociaux, qui est lourde et coûteuse à gérer. La C.F.D.T. en demande la suppression.* »

● EMPLOI ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL. — « *La C.F.D.T. attend du gouvernement : qu'il affirme sans ambiguïté l'objectif qu'il avait fait sien en 1981, à savoir qu'en 1985 plus aucune entreprise ne se trouve au-dessous de trente-cinq heures ; qu'il incite les organisations patronales et syndicales à négocier pour atteindre cet objectif ; qu'il accélère les négociations sur la réduction du temps de travail et la création d'emplois dans chaque ministère* » et incite les partenaires sociaux à « *une action pour l'insertion professionnelle des jeunes* ».

● SMIC ET BAS SALAIRES. — « *La C.F.D.T. demande qu'en 1983, le SMIC connaisse une progression de son pouvoir d'achat d'au moins 4 %* » et, pour éviter « *un écrasement de la hiérarchie des salaires, l'instauration dans les conventions collectives et les statuts d'un système de salaire en deux éléments* ».

En outre, la C.F.D.T. demande que la réforme du financement de la Sécurité sociale soit accélérée, que la réduction de 2 à 3 points de cotisations patronales au régime des allocations familiales serve, après négociation, à relancer l'investissement et l'emploi. Elle propose aussi « *la réforme des droits de succession dont une partie des sommes qu'elle permet de dégager doit servir au financement de l'UNEDIC* » et « *le blocage à son niveau actuel de la déduction par enfant dans l'impôt sur le revenu, premier pas vers la disparition progressive du quotient familial, au profit d'une revalorisation des allocations familiales* ».

SALAIRES : — 10 % C'était en 1935...

Les gens rouspètent mais oublient ce qu'est vraiment un plan d'austérité, nous a téléphoné une lectrice fidèle qui vient d'avoir soixante-douze ans. Elle nous a rappelé ses souvenirs de jeune fonctionnaire en 1935.

M. Pierre Laval obtient les pleins pouvoirs, et le 16 juillet 1935, une pluie de decrets-lois — vingt-neuf — tombe.

Les salaires des fonctionnaires sont amputés brutalement de 10 % : des économies du même ordre sont décidées dans le secteur public, réduisant d'environ 10 % le budget de l'État. Les taxes sur le revenu des valeurs mobilières passent de 17 à 24 % et l'impôt sur le revenu est majoré pour les tranches les plus élevées...

LA LIMITATION DES SORTIES DE DEVISES TOURISTIQUES

Rupture des négociations entre les agents de voyage et le ministère des finances

Les négociations entre les pouvoirs publics et les professionnels du tourisme ont été rompues le mercredi 30 mars : le ministère de l'économie et des finances n'ayant pas reçu à 15 heures, comme prévu, les délégués du Syndicat national des agents de voyage. Ces derniers pensaient parvenir à un accord acceptable, mais l'ampleur de la manifestation de rue à l'heure du déjeuner et les échauffourées qui ont suivi ont brusquement tendu le climat entre les négociateurs.

Les services de M. Delors ont fait savoir que les discussions pourraient redémarrer à condition qu'il n'y ait plus de manifestations. La négociation n'est pas *« définitivement rompue et un autre rendez-vous n'est pas formellement exclu »*, soulignaient-ils.

Actuellement, le seul point acquis porte sur les personnes ayant payé des arrhes pour un voyage à l'étranger avant le 25 mars. Dans ce cas, la totalité des frais de règlement ne donnera pas lieu à une amputation de l'allocation de devises. Le principal volet encore à négocier reste le respect des engagements financiers vis-à-vis des partenaires étrangers. De plus, le syndicat souhaite obtenir des garanties concernant des aides aux entreprises en difficulté. Plusieurs dizaines d'agences pourraient fermer dès la semaine prochaine et provoquer des milliers de licenciements, estime-t-il.

A Air France, à la demande des syndicats, le comité d'entreprise devrait se réunir après les vacances de Pâques pour étudier la nouvelle situation.

Pour leurs parts, les compagnies aériennes étrangères représentées en France au sein de l'ARC (Airlines Representative Council) ont adressé un télégramme au ministre de l'économie et des finances, M. Jacques Delors, pour exprimer leur inquiétude sur les conséquence des nouvelles dispositions.

A AIR FRANCE ET A U.T.A.

Comment gagner des clients en en perdant...

Contrôle des changes : « *Air France va perdre un million de voyageurs d'ici à décembre.* » Venue de milieux « professionnels » aux *contours indéfinis*, la nouvelle a créé l'étonnement chez les responsables de la compagnie nationale. Certes, les scénarios qu'ils imaginent tablent tous sur une évolution perturbée du trafic, mais nul ne se hasarde à en chiffrer de manière aussi catégorique les retombées.

L'ambiance n'est donc pas à l'affolement, à la direction d'Air France, où l'on observe que les mesures de restrictions financières imposées aux touristes auront sur son activité des effets complexes, parfois contradictoires, et donc pas forcément tous négatifs.

En premier lieu, le trafic de notre « porte-drapeau » repose pour moitié sur la clientèle étrangère — qui, à moins de rétorsion ou de problèmes de capacité hôtelière, devrait lui demeurer fidèle, — et pour 15 % sur les *liaisons domestiques* (Antilles, Réunion) ou vers l'Afrique francophone (Dakar), et celles-ci pourraient bien bénéficier d'un certain reflux de touristes privés de vacances hors zone franc.

Reste ainsi un gros tiers du trafic *composé de voyageurs français se* rendant à l'étranger, 40 % d'entre eux pour des raisons professionnelles — les « largesses » consenties par la Rue de Rivoli ne devraient guère modifier les habitudes de ceux-ci, — et 60 % pour des motifs touristiques. Ceux-là, ces 2,5 millions de Français épris de terres lointaines, que vont-ils faire, que vont-ils pouvoir faire ? Une partie de ceux qui voyageaient de manière individuelle vont certainement faire défection, et Air France n'écarte pas l'hypothèse que ses « vols vacances » en subissent le contrecoup : cette formule, qui n'offre aucune prestation sur place et impose des séjours d'une *durée minimum* de quatorze jours, s'accommode mal, sur de nombreuses destinations, de l'allocation de 3 000 francs par voyageur.

De même, la relance d'Air Charter International, filiale de la compagnie nationale pratiquant des vols à la demande — et notamment son ouverture aux longs-courriers vers les Etats-Unis et le Canada, — *risque-t-elle d'être contrariée par le* manque d'empressement de la clientèle individuelle. Quant aux touristes à forfait, ceux qui paient voyage et séjour à un organisateur français de voyages, et qui empruntent aussi bien les vols vacances et *les charters que les avions réguliers*, leur assiduité dépendra très largement des capacités des professionnels du tourisme à fléchir l'intransigeance de M. Jacques Delors et de Mme Edith Cresson sur les conditions de paiement de leurs séjours. A *l'heure actuelle*, la *rigueur gouvernementales* paraît devoir favoriser le touriste à forfait au détriment du voyageur individuel.

D'autres hypothèses sont plus encourageantes : à un possible « boom » sur les Antilles et la Réunion, auquel on fera face au besoin en redéployant la flotte des gros porteurs Boeing-747 (mais qui pourrait être entravé par des capacités hôtelières et touristiques limitées) s'ajoutent de bonnes perspectives pour les destinations moyen-courrier, en particulier certains pays du pourtour méditerranéen où l'on peut encore goûter une semaine de soleil pour moins de 2 000 francs.

Mais on convient que le contrôle des changes aura quand même un effet globalement négatif sur l'activité de la compagnie, qui entrait tout juste en convalescence depuis le début de 1983 (son trafic s'est accru de 4,9 % pendant les deux premiers mois) après une année financièrement catastrophique (820 millions de francs de perte en 1982). Et il n'est pas sûr que le modeste objectif d'augmentation de son activité de 1,8 % sur l'ensemble de l'année puisse être tenu.

L'état-major d'U.T.A., l'autre compagnie internationale française, *paraît plus pessimiste. La compagnie* privée avait plutôt mal terminé l'année 1982 et tout aussi mal commencé 1983 : son trafic passagers a baissé de 2 % en janvier et février. Les nouvelles restrictions vont porter un coup à son trafic touristique en un moment où celui des voyageurs d'affaires déclinait déjà sensiblement.

Le tourisme ne représente pas l'élément essentiel du trafic d'U.T.A. hors zone franc où il ne dépasse pas 12 % de son activité. En revanche, sur certaines destinations, il joue un rôle essentiel. Marginal vers le Nigéria, la Guinée, le Zaïre ou la Libye, il prend une place prépondérante sur des destinations telles que le Sierra-Léone ou le Zimbabwe, où la compagnie avait beaucoup investi pour créer un flux de voyageurs. Colombo et Djakarta n'attirent,elle aussi, pratiquement que des touristes. Et si Tahiti est toujours *accessible sans contraintes*, le forfait Tahiti-Los Angeles que proposait U.T.A. devra certainement être revu, la vie n'étant pas facile avec 3 000 francs en poche dans la métropole californienne.

U.T.A. a tout de même deux fragiles *atouts*. *D'abord elle dessert* plus largement qu'Air France l'Afrique francophone : elle y compte dix-sept destinations qui lui assurent 61 % de son trafic africain. Cependant elle n'attend guère de report vers la zone franc de touristes habitués à d'autres horizons. *De* toutes façons, le faible développement des infrastructures de plusieurs de ces pays ne permettent pas de faire face à un afflux massif de visiteurs. Et il faut aussi compter avec un obstacle climatique, la chaleur de certaines *contrées, le Niger par exemple*, étant insupportable à beaucoup d'Européens en été.

Le deuxième atout d'U.T.A. réside dans les marchés étrangers. La compagnie assure en effet un trafic très important « à l'importation » vers des territoires français ou francophones au départ des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon. Elle achemine ainsi chaque année vers Nouméa douze mille Japonais, vingt-cinq mille Autraliens et Néo-Zélandais, *et cinquante-deux mille Américains.* A U.T.A. on se déclare prêt à écumer ces marchés, mais on ne dissimule pas qu'il faudra attendre longtemps avant d'en retirer les bénéfices.

JAMES SARAZIN.

LE POINT-MULHOUSE SUPPRIME LA QUASI-TOTALITÉ DE SES DESTINATIONS

L'organisateur de voyages Le Point-Mulhouse a annoncé, mercredi 30 mars, qu'après les décisions gouvernementales visant à limiter les voyages à l'étranger, il a décidé de supprimer de son programme 1983 soixante-dix-neuf de ses quatre-vingt-sept destinations.

Le comité directeur de l'association, qui a pris cette mesure « *à contre-cœur, mais avec la ferme conviction d'aider positivement l'économie française* », considère qu'il est « *impossible de voyager avec 2 000 F en devises plus de quinze jours dans n'importe quel pays du monde sans se comporter en mendiant ou en profiteur* ».

Les huit destinations maintenues sont les Antilles, la Réunion, la Haute-Volta, la République Centrafricaine, la Grèce, le Maroc, Israël et l'Islande.

Pour sauvegarder le maximum de devises, Le Point-Mulhouse s'engage à n'utiliser, jusqu'à la fin de l'année *que les services de transporteurs* français, mais demande « *de toute urgence* », aux pouvoirs publics que toutes les compagnies aériennes françaises soient autorisées, sans discrimination, à desservir les Antilles et la Réunion au départ de la *métropole*.

CARTES DE CRÉDIT : LES ENNUIS COMMENCENT

Depuis quarante-huit heures, de nombreux touristes français se sont vu refuser leur carte de crédit dans plusieurs pays, en particulier en Italie, a affirmé mercredi l'administrateur du groupement « carte bleue » M. Raoul Bellanger.

Pour M. Bellanger, ces premiers incidents qui pénalisent sérieusement nos compatriotes qui voyagent sont surtout constatés en Europe, où les mesures de contrôle des changes ont été le plus rapidement connues. « *Ce n'est que le début des difficultés* », a estimé M. Bellanger.

Plusieurs points restent à régler, notamment l'utilisation des cartes dans la zone franc, ou encore le dispositif à mettre en place pour prévenir tous les porteurs et les huit millions de commerçants qui acceptent à travers le monde ce moyen de paiement.

Il reste aussi à trouver une solution pour rembourser aux détenteurs de ces cartes la différence qu'ils avaient acquittée pour accéder au réseau international. « *Nous étudions toujours les modalités du remboursement, qui présente des aspects complexes* », a dit M. Bellanger.

Les restaurateurs suisses menacent de ne plus acheter de vins et de fromages français

De notre correspondant

Berne. — « *Pas de touristes ? Plus de vins ni de fromages français !* » Telle est la menace à peine voilée brandie par le patron des restaurateurs et hôteliers suisses. Si elle peut paraître excessive, cette réaction n'en est pas moins révélatrice des inquiétudes que suscitent dans les milieux touristiques helvétiques les restrictions apportées aux déplacements des Français à l'étranger.

Les principales associations directement concernées ont demandé aux autorités fédérales d'intervenir pour que le gouvernement français renonce à « *des mesures protectionnistes qui vont à l'encontre de la coopération touristique internationale* ». La clientèle française représente environ 9 % des touristes étrangers, la France se situant au quatrième rang après l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

En Suisse romande, un hôte étranger sur cinq vient de France, ce qui fait dire aux responsables touristiques locaux que les Français sont d'« *une importance vitale* ». La restriction de leurs dépenses ne sera donc pas sans conséquences pour le tourisme helvétique, l'une des principales industries du pays. Lorsque des mesures analogues avaient été prises par la France et la Grande-Bretagne à la fin des années 60, le tourisme avait enregistré une baisse de 16 % pour l'ensemble de la Suisse.

L'Office national suisse du tourisme envisage déjà de réorienter sa campagne publicitaire en France dans l'espoir de limiter les dégâts. La protestation la plus vive est cependant venue de M. Pierre Moren, président de la puissante Fédération suisse des cafetiers-restaurateurs et hôteliers, forte de quelque 23 000 membres, soit 85 % des professionnels de la branche. « *Si des mesures françaises devaient se limiter à la saison d'été*, a-t-il déclaré au quotidien *la Tribune de Lausanne, je les jugerais inamicales, mais encore supportables. Mais si elles devaient se prolonger au cours de l'hiver prochain, ce serait inadmissible, et les Suisses devraient alors réagir.* »

N'hésitant pas à évoquer l'éventualité de « *représailles* », M. Moren a indiqué que son organisation pourrait aller jusqu'à en appeler au boycottage des vins et fromages français. Il a aussi rappelé que, en 1982, la Confédération avait *importé pour 372 millions de francs* suisses (1,3 milliard de francs français)de vins et de fromages de l'Hexagone.

Suspicion douanière

A quinze jours de la visite officielle, à Berne, de M. François Mitterrand, ces récriminations jettent un nouveau petit coup de froid dans les relations traditionnellement presque sans nuages entre la France et la Suisse. Il est vrai que certains tiraillements entre voisins et partenaires sont plus difficiles à contenir en période de récession économique. Ainsi, la presse helvétique se fait l'écho, ce jeudi 31 mars, du « *malaise* » révélé par une enquête effectuée par la chambre de commerce suisse en France auprès des milieux d'affaires franco-helvétiques.

A en croire la majorité des personnes interrogées, les hommes d'affaires et les sociétés suisses se plaignent d'« *un climat de suspicion générale* » de la part des services douaniers français. Plusieurs correspondants les accusent notamment de pratiquer des écoutes téléphoniques et de censurer le *courrier postal*. L'un d'eux dénonce la « *surveillance électronique* » dont la place financière de Genève serait l'objet à partir d'installations téléphoniques d'écoute et d'enregistrement « *logées dans des caravanes stationnées près du central téléphonique de Ferney-Voltaire* ».

Dans sa réponse « *une grande association de banquiers suisses* » s'indigne « *des agissements de la police économique parallèle française, qui semble intensifier ses activités même à l'intérieur de notre pays au préjudice des banques helvétiques* ». Tout en se défendant de préconiser « *toute mesure de rétorsion* », l'association estime qu'« *une tolérance plus étendue de nos autorités serait inconcevable. Les protestations d'amitié s'accommodent mal à la longue du recrutement d'indicateurs* ».

Enfin, avant de lancer une flèche contre le « *protectionnisme* » de Paris, la Chambre de commerce suisse relève que les échanges commerciaux entre les deux pays sont largement bénéficiaires à la France, qui en a retiré son plus important excédent bilatéral (9 milliards de francs en 1982). Dans l'ensemble, les milieux économiques helvétiques comptent beaucoup sur la visite du président français pour « *améliorer le climat général et la compréhension réciproque* ».

JEAN-CLAUDE BUHRER.

« Voyage = liberté »

Houleuse au départ ! Mercredi 30 mars, la manifestation des agents de voyages a finalement eu lieu envers et contre toutes les embûches. Annoncée à grand renfort de placards publicitaires dans la presse, la « manif » promise fut en effet annulée à quelques heures de l'heure H : midi trente, place de l'Opéra, à Paris. Un mauvais coup ? Une « intox » ? M. Jacques Maillot, directeur de l'agence Nouvelles Frontières, proche du P.S., déclarait en tout cas dans la matinée : « *C'est clair et net, la manifestation n'aura pas lieu car la priorité est à la négociation.* » M. Maillot s'est trompé.

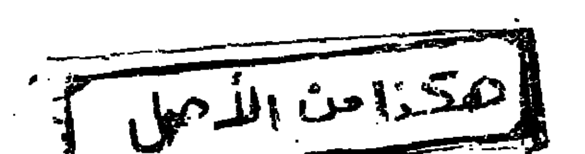
Plusieurs milliers de personnes le lui ont démontré en marchant jusqu'à la place du Palais-Royal, sous les fenêtres du ministère de l'économie, des finances et du budget. Et M. Maillot, c'est peu de le dire, ne s'est pas fait que des amis. Un organisateur le disait tout net, lui aussi : « *Maillot ? Il a été manipulé, parfaitement.* » D'autres, moins tendres, assuraient : « *Il est du parti, alors... qu'il s'occupe de ses charters.* »

Pendant ce temps, la manifestation — après un sur-place aigre-doux, avenue de l'Opéra, de quelques centaines de frondeurs — *s'engageait rue du 4-Septembre puis* rue de Richelieu, de beaux calicots — tout propres, tout neufs — émergeaient indiquant : « *Voyage = liberté* ». La sono criait à qui voulait l'entendre : « *Il n'est pas question de politique, mais de circulation des gens.* » Cela pour la partie officielle. Pour l'autre, spontanée, incontrôlée, le ton était plus dur. « *A l'Est, rideau de fer. En France, rideau de l'argent.* » ; « *Français, réveillez-vous. Vos libertés sont assassinées* », disaient des banderoles. « *Cresson, démission* », a-t-on entendu avant que certains ne crient, devant le ministère de la rue de Rivoli : « *Mitterrand, fous le camp !* ».

La manifestation, programmée « *digne et silencieuse* », n'a pas su le rester. C'est dans l'ordre des choses. Deux grands-mères en colère avaient du mal à comprendre ce souci de discrétion alors que la rue s'offrait à elles. Ainsi, l'ambiance s'est-elle en fin de compte tendue dans la dernière ligne droite. Les manifestants, novices du militantisme, se sont frottés aux forces de l'ordre. Des horions sont partis. Les organisateurs demandaient *en vain* : « *Soyez raisonnables.* » Le monsieur à la barbe fleurie qui circulait, grande carte géologique scolaire représentant *la* Seine-et-Marne, autour du cou, proposant des « *vacances tranquilles* », paraissait de plus en plus en rupture de ton.

L. G.

● *Les routiers inquiets.* — La Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) « *s'inquiète des mesures de limitation de sortie de devises qui vont tout particulièrement frapper les transporteurs routiers organisateurs de voyages à l'étranger et provoquer des difficultés insurmontables pour les frais de route des conducteurs et des véhicules utilitaires* ». La F.N.T.R. proteste aussi contre l'instauration probable, en avril, d'une taxe parafiscale destinée à contrebalancer la baisse du prix du pétrole à la production.



Le Monde

société

LA GRÈVE DE LA FAIM DES JEUNES MAGHRÉBINS DE VÉNISSIEUX

S.O.S. Minguettes

Vénissieux. — Les jeunes des Minguettes à Vénissieux n'ont pas admis cette image de « *loubards* » que la « *presse* » a donnée d'eux après les incidents violents qui les ont opposés, lundi 21 mars, aux forces de l'ordre (*le Monde* du 23 mars). La grève de la faim que neuf d'entre eux poursuivent depuis le dimanche 27 mars dans cette tour nº 10, lieu des affrontements, est d'abord un « *geste d'apaisement* » et une « *invitation à négocier* »... « *La violence n'est pas de notre côté* », ont-ils expliqué le mercredi 30 mars dans leur minuscule local envahi soudain, pour cette conférence de presse, qui était une première, par de nombreux journalistes. Une affiche dans l'entrée donne le ton : « *Nous avons vingt ans, pas de boulot. Les flics sur le dos = violence. On n'en veut plus.* »

Cette grève de la faim est d'abord une demande de reconnaissance par la France. « *Le pays que nos parents ont contribué à construire.* » « *Le pays dit des droits de l'homme*, affirmait Lakhdar, *débat des atteintes aux libertés tant que cela se passe en Pologne ou ailleurs. A l'intérieur, on évite ces problèmes.* » Leurs déclarations témoignent que les policiers, leurs principaux interlocuteurs, symbolisent trop souvent à leurs yeux le racisme d'une société qui ne les accepte pas : les grévistes de la faim des Minguettes demandent avant tout une « *commission d'enquête sur les agissements de la police* » et la libération d'un des leurs, Antonio Tunch, interpellé après les incidents de la semaine dernière.

Ont-ils été influencés par les représentants de la municipalité communiste de Vénissieux, hostile à toute concentration de la population immigrée, qui a engagé le dialogue avec les jeunes des Minguettes ? Les grévistes de la faim, en tout cas, n'affirment plus avec la même force, comme au début de leur action, leur droit à être logés sur place, dans un des deux mille cinq cents appartements vides de la cité, voués pour certains à la destruction.

Cette grève, quelles qu'aient pu être les déclarations de fermeté du préfet de police, a permis aux jeunes, regroupés dans une association S.O.S Avenir Minguettes, de reprendre l'initiative. Les soutiens se multiplient : le consul d'Algérie leur a rendu visite mardi et Mᵉ Paul Bouchet, ancien bâtonnier de Lyon, les recevait le même jour. Les jeunes sortent un peu de leur ghetto, un dialogue désormais est possible.

NICOLAS BEAU.

JUSTICE

POUR LES CRIMES COMMIS PAR PLUSIEURS PERSONNES

Les sénateurs sont favorables à une garde à vue de trois jours

La commission des lois du Sénat a examiné, mercredi 30 mars, le projet d'abrogation et de révision de la loi « sécurité et liberté ». Trois jours de débat sont prévus pour l'examen de ce texte, mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 avril. A l'instigation de M. Marcel Rudloff (Bas-Rhin, Union centriste), rapporteur du projet, la commission des lois a adopté soixante-trois amendements.

La principale innovation souhaitée par les sénateurs porte sur la garde à vue qui, aux termes d'un des articles additionnels adoptés mercredi, pourrait atteindre trois jours « *en cas de crime, de vol aggravé ou de destruction ou détérioration (...) losqu'ils sont présumés avoir été commis par deux ou plusieurs personnes* ». Le délai habituel de garde à vue est de vingt-quatre heures renouvelables une fois, sauf pour les trafiquants de drogue pour lesquels ce délai peut atteindre quatre jours.

Au cours de l'examen au Sénat du projet « sécurité et liberté », un amendement dû à M. Etienne Dailly (Seine-et-Marne, Gauche démocratique) avait porté la durée maximum de cette garde à vue à trois jours pour les personnes soupçonnées d'avoir commis l'une des infractions suivantes : enlèvement, séquestration, prêt du lieu de détention, prise d'otages, enlèvement suivi de mort ou de torture, enlèvement de mineur et vol avec arme lorsqu'il est commis par deux ou plusieurs personnes.

Cette disposition, qui figure aujourd'hui dans le code de procédure pénale (art. 63-1), a été très critiquée et les députés ont voté son abrogation. Parce qu'elle est d'origine sénatoriale, les sénateurs semblent cependant y tenir, en en rajoutant même, puisqu'au lieu de la liste limitative d'infractions due à M. Dailly, ils souhaitent porter le délai possible de garde à vue à trois jours pour tous les faits qualifiés de crime et commis par plusieurs personnes.

Sur un second point, les sénateurs risquent de se heurter en séance à M. Badinter. Il s'agit des infractions commises par des détenus en permission de sortir ou qui bénéficient d'une libération conditionnelle. Contre ces malfaiteurs, les sénateurs souhaitent introduire dans le code une disposition permettant de doubler la peine qu'ils encourent.

Le troisième sujet de friction probable porte sur la comparution de délinquants selon la nouvelle procédure des flagrants délits. Pour les sénateurs, le critère de cette procédure d'urgence ne devrait pas être la flagrance mais le fait que « *les charges réunies paraissent suffisantes* ». Ils souhaitent, en outre, que le tribunal devant lequel les prévenus seront ainsi déférés puisse, s'il le juge utile, renvoyer l'affaire devant un juge d'instruction. Pour le reste, en particulier à propos des contrôles d'identité, M. Badinter ne devrait pas rencontrer de forte opposition au Sénat. — B.L.G.

AU CONSEIL D'ETAT

La loi salique a la vie dure

Abolis par une loi du 19 juin 1790, rétablis sous la Restauration, supprimés par la Révolution de 1848, remis en vigueur sous le Second Empire, les titres de noblesse ont survécu sous la Troisième République : ils subsistent toujours, non plus, bien sûr, comme le signe d'une qualité personnelle, mais comme l'accessoire honorifique des noms permettant à ceux qui les portent d'en faire usage et d'en exiger la mention dans les actes d'état civil. La République ne pourrait, certes, faire aujourd'hui de nouveaux nobles. Mais les anciens — ou ceux qui prétendent l'être — ont toujours le droit, en vertu de l'article 7 du décret du 10 janvier 1872, de demander au garde des sceaux, dont l'une des attributions est de tenir le registre du Sceau de France, de procéder à la vérification de leur titre de noblesse. La décision prise par le garde des sceaux à la suite d'une telle demande peut être contestée devant le tribunal administratif puis, en appel, devant le Conseil d'Etat.

Ce contentieux, né de l'application d'un droit qui, à bien des égards, ne constitue qu'une survivance du passé, est clairsemé : une douzaine d'affaires au plus ont dû être portées devant le Conseil d'Etat depuis 1872. Mais la prétention à la noblesse peut encore alimenter de beaux procès et soulever d'intéressantes questions de droit, comme le montre une récente affaire que vient de trancher le Conseil d'Etat.

Pour revendiquer le titre de baron d'Huart, dont la succession lui était refusée par le garde des sceaux, M. Joseph Clément invoquait des lettres patentes de 1709 par lesquelles l'un de ses ancêtres, Gérard Mathias d'Huart, dont la famille habitait depuis longtemps le Luxembourg, avait été décoré par Philippe V, roi d'Espagne et alors duc de Luxembourg, du titre de baron. Ces lettres patentes précisaient que ce titre de baron serait « *tenu à toujours* » par « *ses enfants et postérité en ligne directe, mâles et femelles nés et à naître en loyal mariage* ». Ce titre fut ensuite enregistré par la Cour des comptes et des aides du duché de Bar, qui, en 1785, reconnut que la qualité de baron de Philippe et Mathias d'Huart, petit-fils de Gérard Mathias, était « *bien et dûment justifiée* » et admit ces derniers à rendre foi et hommage au roi de France pour les terres et seigneuries qu'ils avaient acquises dans le Barrois, rattaché à la France en 1766.

M. Clément, descendant de Philippe d'Huart par les femmes, se fondait donc à la fois sur les lettres patentes de Philippe V, qui autorisaient la transmission féminine du titre, et sur l'arrêt de la cour de Bar, qui avait, selon lui, « *francisé* » ce titre, pour réclamer son inscription sur le registre du Sceau de France comme ayant succédé au titre de baron d'Huart.

Le Conseil d'Etat ne l'a pas suivi. Il a, certes, admis que l'arrêt de la cour de Bar avait eu pour effet de « *franciser* » le titre de baron d'Huart. Mais il a jugé que, devenu français, ce titre ne pouvait être transmis à des héritiers français que de mâle en mâle, suivant les règles du droit nobiliaire français. M. Clément, victime de la loi salique, ne pouvait donc être baron...

M. Clément pourra peut-être, en lisant la décision rendue par le Conseil d'Etat, trouver un motif de consolation : si la haute juridiction a, comme il vient d'être dit, rejeté ses prétentions, elle a, aussi, refusé d'admettre l'intervention d'un habitant de Limoges, M. Guérin, qui, pour venir spontanément au soutien de la décision du garde des sceaux, affirmait que les titres de noblesse n'ont plus de raison d'être dans une société où « *les hommes naissent libres et égaux en droit* »...

FAITS ET JUGEMENTS

L'AFFAIRE SAGAWA

L'étudiant cannibale ne sera pas jugé

M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction à Paris, a rendu, le 30 mars, une ordonnance de non-lieu concernant l'étudiant japonais cannibale, Issei Sagawa, trente-trois ans, qui avait tué le 11 juin 1981, à Paris, d'une balle dans la tête l'étudiante néerlandaise Renée Hartevelt, âgée de vingt-cinq ans, puis avait dépecé le corps et en avait mangé des morceaux.

Le magistrat se fonde sur les conclusions des docteurs Serge Brion, Alain Diederichs et Bernard Defer, experts aliénistes, estimant que l'inculpé, défendu par Mᵉ Philippe Lemaire, se trouvait en état de démence au moment des faits et qu'il doit être traité dans un établissement psychiatrique admettant des malades mentaux dangereux.

Un arrêté du préfet de police doit donc normalement prescrire à présent son internement. M. Jean Bertholon, président de la chambre d'accusation, avait déclaré irrecevable, à la fin du mois dernier, l'appel formé par Mᵉ Antoine Weil au nom de la famille de la victime, partie civile, contre l'ordonnance de M. Bruguière, qui avait rejeté sa demande de contre-expertise.

Lorsqu'il était venu en France quelques jours après le drame, le père du meurtrier, M. Akiri Sagawa, soixante-huit ans, président de la Kurita Water Industries, avait indiqué que son fils, bien qu'ayant pu s'adonner à des études supérieures de littérature comparée, avait été sujet à de graves perturbations d'ordre nerveux depuis son enfance et avait effectué déjà un séjour dans un hôpital psychiatrique de son pays.

Cinq inculpations après le hold-up de Calvi

Christian Leandri et Daniel Casanova, les deux malfaiteurs qui avaient pris des otages lundi 28 mars à Calvi (Haute-Corse), après une attaque à main armée, ont été inculpés, mercredi 30 mars, d'« *association de malfaiteurs, vol qualifié, arrestation illégale, séquestration de personnes et infraction à la législation sur les armes* » (*le Monde* du 30 mars 1983).

Leurs complices du hold-up, Jacques Casanova, Michel Giacomella et Denis Battini, qui avaient été arrêtés par les gendarmes dès leur sortie du supermarché de Calvi, ont été inculpés d'« *association de malfaiteurs, tentative de complicité, vol qualifié et infraction à la législation sur les armes* ». Les cinq hommes ont été écroués à la maison d'arrêt de Bastia.

La condamnation d'un des agresseurs de M. Pahr

L'un des deux jeunes gens qui avaient agressé M. Willibald Pahr, ministre autrichien des affaires étrangères, le 1ᵉʳ février 1979 à Strasbourg, a été condamné, mardi 29 mars, à cinq ans de prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve, par la cour d'assises des mineurs du Bas-Rhin. Son complice, Ali Mezaache, qui était majeur à l'époque des faits, est décédé dans un accident de la route.

Les deux garçons, d'origine maghrébine, avaient abordé M. Pahr croyant avoir affaire faire à un homosexuel, l'avaient frappé et lui avaient dérobé l'argent et les objets qu'il portait sur lui (*le Monde* du 22 février 1979).

Mᵐᵉ Troisier et les « grâces médicales »

Mᵐᵉ Solange Troisier, ancien médecin-inspecteur de l'administration pénitentiaire, a été interrogée, lundi 28 mars, durant cinq heures, par M. Christian Raysseguier, juge d'instruction à Marseille, dans le cadre de l'affaire des libérations de prison pour raisons médicales. Mᵐᵉ Troisier est inculpée, depuis le 16 mars, de « *fabrication et usage de faux certificats* ».

Pour sa part, *le Canard enchaîné*, dans son édition du 30 mars, écrit : « *Curieusement, l'ex-patronne de la médecine pénitentiaire, conservait chez elle sa correspondance avec Robert Kéchichian, le trafiquant de drogue dont la libération pour un « cancer » de la peau a déclenché l'enquête.* » Mᵐᵉ Troisier a aussitôt répondu : « *Trois perquisitions ont été faites, à Paris, dans ma maison du Midi et dans mon bureau à la chancellerie. Cela n'a rien apporté. Aucun document n'a été saisi et je répète que je n'ai eu aucun contact avec Kéchichian. Les affirmations de l'hebdomadaire sont totalement inexactes.* »

Dans *le Monde* du 19 mars, nous écrivions notamment : « *Des documents ont (...) été saisis à domicile, contrairement à ce qu'elle prétend. La confrontation avec le docteur Colombani risque d'être orageuse.* »

● RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré dans *le Monde* du 31 mars à la contamination des eaux thermales de Bagnols-les-Bains, nous avons parlé de bactéries « indispensables » au lieu d'« indésirables ». D'autre part, le prénom du commissaire de la République de la Lozère, M. Chassagne, est Jean et non pas Jacques.

POLICE

AUSTÉRITÉ ET PASSE-DROITS

Policiers à tout faire

Marc C... est gardien de la paix stagiaire à Paris et a droit au matricule 14105. Il est actuellement mis à la disposition du directeur général de la police nationale, M. Paul Cousseran. Fonction : « maître d'hôtel ». Un exemple parmi d'autres de ces policiers à tout faire, détournés de leur tâche officielle pour les petits profits de la haute administration.

En ces temps d'austérité proclamée et de surenchères sur la sécurité, la révélation de tels passe-droits ne manque pas de sel. On sait les habitudes en la matière fort anciennes, ces « charges indues » qui immobilisent près d'un gardien de la paix sur cinq (*le Monde* du 26 février), bien que, pour l'essentiel, il s'agisse de gardes statiques, d'extraction de détenus, de port de plis ou de sorties d'école.

Les indiscrétions plus savoureuses ne manquent pas depuis que la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) a décidé de partir en campagne *« pour une police plus utile »*. Les voitures administratives avec chauffeur, que sont contraints de fournir les services techniques de la préfecture de police de Paris, sont ainsi fort appréciées. M. Maurice Papon, ministre du budget sous le précédent septennat, avait droit, depuis le 15 avril 1977, à une Renault 16 immatriculée 365 BND 75. Standing amélioré le 21 février dernier : la R 16 étant remplacée par une R 18 immatriculée 338 DMK 75. M. Raymond Marcellin, ancien ministre de l'intérieur, est plus modeste avec une Citroën DS 23 immatriculée 453 ATC 75. M. Antoine Pinay bénéficie pour sa part, depuis le 21 octobre 1982, d'une R 16 TX immatriculée 111 BZA 75. Voitures parisiennes et chauffeurs policiers (deux parfois) également pour M. Valéry Giscard d'Estaing, Mme Pompidou, M. Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeau, M. Gabriel Kaspereit, député de Paris, MM. Maurice Couve de Murville et Edouard Frédéric-Dupont, Mme Nicole de Hauteclocque, député (R.P.R.) de Paris.

Sauf à sombrer dans le poujadisme, cette liste mérite un tri. L'usage administratif veut en effet que les anciens présidents de la République et chefs de gouvernement bénéficient de ces privilèges automobiles. Statut qui ne s'applique cependant pas à tous les noms cités...

Ainsi est contredite une circulaire du premier ministre du 20 septembre 1982 recommandant *« une rigueur accrue tant dans l'acquisition des véhicules nouveaux que dans l'utilisation du parc existant (...) en vue de limiter le train de vie de l'Etat »*. *« L'utilisation des véhicules administratifs à des fins privées est strictement interdite »*, écrivait alors M. Pierre Mauroy.

Un « taxi » pour M. Peyrefitte

Les gardes en tenue ne sont pas les seuls à être ainsi mis à contribution, comme l'illustre le cas plus courtelinesque de M. Alain Peyrefitte. L'ancien garde des sceaux a droit, en effet, à une voiture des services techniques de la préfecture de police, à un chauffeur et à un inspecteur en civil. A l'origine, il n'était pas demandeur : après un appel téléphonique anonyme le menaçant, des instructions précises ont été adressées par le ministre de l'intérieur aux renseignements généraux parisiens, leur enjoignant de le protéger... les mardi, mercredi et jeudi, les trois journées que le maire de Provins passe dans la capitale. Or, contrairement aux règles de sécurité selon lesquelles le « protégé » ne doit jamais monter dans le véhicule chargé de le suivre, il arrive que M. Peyrefitte utilise celui-ci pour ses déplacements personnels. *« Un travail de taxi ! »*, dit-on dans les couloirs des R.G., où l'on jase sur cette « protection » qui, fixée à quinze jours, dure, sans nouvelle alerte, depuis trois mois.

Sans doute, ainsi qu'on l'insinue dans la haute administration, des gardiens trouvent-ils leur compte dans cette tâche qui leur évite des obligations plus obscures. Mais la plupart des policiers y voient une preuve de la dévalorisation de leur métier, et, à leurs yeux, de quoi alimenter le discrédit de l'autorité politique.

EDWY PLENEL.

ÉDUCATION

LE DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

L'évêque de Strasbourg : pas de démocratie sans libre choix de l'école

Lors du congrès régional de l'enseignement libre catholique d'Alsace, qui a rassemblé, samedi 26 mars, à Strasbourg deux mille cinq cents délégués, Mgr Léon-Arthur Elchinger, évêque de Strasbourg, a adressé une mise en garde aux pouvoirs publics, nous indique notre correspondant.

Rappelant que le libre choix de l'école n'est pas un privilège mais une « *liberté fondamentale sans laquelle il n'y a pas de démocratie* ». Mgr Elchinger a déclaré : « *Nous appartenons à une province qui a eu le courage de souffrir pour rester une terre de foi et de liberté. S'il le fallait, les Alsaciens sauraient à nouveau crier leur refus, pour défendre les droits de la famille et pour faire respecter ce qui appartient à l'âme de l'Alsace. Nous avons le droit d'espérer que cela nous restera épargné* ».

M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale de l'association des parents de l'enseignement libre (UNAPEL) a pour sa part expliqué aux congressistes qu'il souhaitait élaborer, dans un esprit de dialogue avec les pouvoirs publics, des « *solutions budgétaires concrètes et raisonnables* » pour le règlement de la question de l'enseignement privé.

Le secrétaire général du CNAL : des négociations rapidement

A Rennes où il présidait, le même jour, une réunion, M. Michel Bouchareissas, secrétaire général du Comité national d'action laïque (CNAL), a indiqué qu'il venait d'écrire au premier ministre pour évoquer l'importance prise, selon lui, par le débat sur l'avenir de l'enseignement privé et public, lors des élections municipales.

« *En matière de conséquences à tirer*, écrit M. Bouchareissas, *nous ne saurions en envisager qu'une : que s'engage enfin et rapidement le processus des négociations, ou que soient arrêtées les dispositions fondamentales qui s'imposent, pour le cas où la droite politique et le lobby de l'enseignement privé parviendraient à leur but qui est d'empêcher une négociation et une évolution véritables sur l'essentiel.* »

D'autre part, M. Bouchareissas a affirmé que l' UNAPEL préparait, « *sous le manteau, une manifestation nationale à Paris pour le 12 juin. On peut d'ores et déjà s'interroger sur la volonté réelle de négocier des dirigeants du privé* », a estimé le secrétaire général du CNAL.

● *A propos de la consultation dans les lycées.* — Parmi les propositions formulées après la journée de consultation dans les lycées du 13 décembre dernier (*le Monde* du 26 mars), le rapport proposait que « *l'horaire de cours ne devrait pas se prolonger au-delà de 17 heures* ». Il fallait bien lire que les journées de classes des élèves ne sauraient se poursuivre plus avant dans l'après-midi.

● *De nouvelles classes de première G.* — Pour éviter l'orientation scolaire précoce, le ministère de l'éducation nationale a décidé la création de classes de première G qui remplaceront dès la rentrée prochaine les actuelles G1 (secrétariat), G2 (comptabilité) et G3 (techniques commerciales) préparant aux baccalauréats du tertiaire.

Après la mise en place des classes de seconde indifférenciées à la rentrée 1981 et la création des classes de premières scientifique à la rentrée 1982 (*le Monde* du 25 novembre 1981), la fusion des classes de première G1, G2, G3 doit permettre de retarder la spécialisation jusqu'à la classe terminale. Dans cette classe les trois séries G seront maintenues, mais avec, dès 1984, une redistribution des contenus et des horaires d'enseignement. Le *Journal officiel* du 24 mars a publié l'arrêté qui précise les détails de cette organisation et les programmes.

MÉDECINE

LES GRÈVES HOSPITALIÈRES

Les négociations sont engagées

La grève des internes et des chefs de clinique des centres hospitaliers universitaires continue d'être largement suivie à Paris et en province. Les représentants des grévistes ont été reçus le mercredi 30 mars par M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. A cette entrevue participaient notamment M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, le professeur Jacques Roux, directeur général de la santé et des hôpitaux, le professeur Dominique Sabouraud, conseiller de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale.

Au cours de cet entretien, dont l'ensemble des participants s'accordent à souligner l'aspect constructif, le ministre des affaires sociales, qui se place en position d'arbitre dans ce conflit, a souhaité que se mettent en place rapidement les « *commissions techniques* » dans lesquelles les éléments du conflit pourront être négociés entre les parties prenantes.

La première de ces commissions devait se réunir jeudi 31 mars après-midi au secrétariat d'Etat à la santé. Les internes et les chefs de clinique estiment que cette réunion sera déterminante pour l'avenir, et redoutent que des « blocages » ne surviennent de la part du ministère de l'éducation nationale.

Au secrétariat d'État à la santé, on souligne que le gouvernement souhaite parvenir notamment à l'élaboration d'un statut des internes.

Les étudiants en médecine continuent eux aussi leur mouvement, émaillé de divers incidents. Mercredi 30 mars dans l'après-midi, ils ont bloqué pendant quelques minutes, en actionnant les signaux d'alarme, la quasi-totalité des lignes du métro parisien. Après leur entretien de mardi avec M. Pierre Bérégovoy, les délégués des étudiants devaient rencontrer le jeudi 31 mars les représentants du secrétaire d'État à la santé et du ministre de l'éducation nationale. Une réunion des protestataires de tous les C.H.U. doit avoir lieu le vendredi 1er avril à la faculté de médecine de Bordeaux.

Il semble que le gouvernement, qui juge bien évidemment impossible de revenir sur les dispositions d'une loi votée par le Parlement, soit disposé à différer les modalités de son application (prévue pour 1984) pour les étudiants déjà engagés dans le deuxième cycle.

DÉFENSE

Les généraux Lerche, Bonnet et Forget reçoivent leur quatrième étoile

Sur la proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 30 mars a approuvé les propositions et nominations suivantes :

● **Air.** — Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps aérien, les généraux de division aérienne Achille Lerche, Jean-Louis Bonnet (nommé directeur du personnel militaire de l'armée de l'air) et Michel Forget (nommé commandant la Force aérienne tactique et la Ire région aérienne).

Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Jean-Marie de Burtel de Chasscy (nommé commandant la IIIe région aérienne) ; général de brigade aérienne, le colonel Bernard Ruer.

Sont nommés : général adjoint au major général de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Louis Iribarne ; commandant en second la Force aérienne tactique et la Ire région aérienne, le général de brigade aérienne Jacques Boichot ; directeur adjoint du Centre d'essais en vol, le général de brigade aérienne Jean-Pierre Pironneau ; sous-chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Christian Guegen.

● **Terre.** — Sont promus : général de division, les généraux de brigade Claude Cohou et Robert Prieurs intendant général de deuxième classe, l'intendant militaire de première classe Paul Boissier.

Est reconduit dans ses fonctions de conseiller militaire du gouvernement et mis à la disposition du ministre de la défense, jusqu'en janvier 1984, date à laquelle il sera placé en deuxième section (réserve), le général de corps d'armée Jacques Merlet.

Est nommé commandant la 64e division militaire territoriale, le général de brigade Yves Hailaud.

● **Armement.** — Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Pierre Maisonneuve ; ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef Jean-Claude Barbance.

DES ÉQUIPEMENTS AMÉRICAINS SUR DES AVIONS DE COMBAT FRANÇAIS POUR L'ENTRAINEMENT DES PILOTES EN ITALIE

L'armée de l'air française a décidé d'acheter des équipements américains qui devraient lui permettre de s'entraîner, aux côtés des forces aériennes des Etats-Unis, à des exercices de combat en vraie grandeur sur la base que possèdent ces mêmes forces en Sardaigne.

Il s'agit de dispositifs de simulation de tir de missiles, conçus par la société américaine Cubic Corporation, qui seront adaptés aux besoins français par la firme Matra. Six avions Mirage F-1 en seront dotés. Ces équipements permettent de reconstituer le lancement de missiles air-air Magic par un avion en combat réel, contrôlé par des radars et des moyens informatiques au sol auxquels sont ainsi transmises les indications de cap, d'altitude, de vitesse ou d'angle d'attaque.

Grâce à ces « modélisations » de la trajectoire des missiles, on peut savoir quel avion, en combat aérien, l'a emporté sur un autre, et on peut évaluer les performances des matériels ainsi que la formation des pilotes impliqués dans l'exercice d'entraînement.

A l'origine, l'armée de l'air avait envisagé d'implanter sur le territoire national, dans les Landes par exemple, un site susceptible d'accueillir les moyens électroniques et informatiques qui permettent de reconstituer les trajectoires des missiles. Cette solution s'est, pour l'instant, révélée onéreuse et elle a été abandonnée.

La solution retenue est la participation d'avions Mirage F-1, équipés, à des exercices de simulation de tir sur la base de Decimomanu, en Sardaigne (Italie), aux côtés de l'armée de l'air américaine.

Le Monde

culture

MUSIQUE

« PARSIFAL » à Rouen

La tradition bien comprise

Chaque année – c'est devenu une tradition, – le Théâtre des arts de Rouen met à l'affiche un opéra de Wagner. On ne peut jamais prévoir lequel avant le début de la saison, mais les wagnériens rouennais ou itinérants, gens d'habitudes, ne s'inquiètent pas outre mesure car ils savent que la distribution sera bonne, la mise en scène sans histoires, que Paul Ethuin (directeur de la musique depuis 1966) tiendra la baguette et qu'en France il n'y a pas son pareil pour ce répertoire.

Pour célébrer le centenaire de la mort du compositeur, c'est Parsifal, *son dernier ouvrage, qui avait été choisi, et si la coïncidence entre ce « festival scénique sacré » et la période de Pâques n'était peut-être pas fortuite (France-Musique a choisi la soirée du vendredi saint pour retransmettre en différé l'enregistrement réalisé à Bayreuth l'an dernier), il y avait surtout lieu de se réjouir de savoir la partition placée en de si bonnes mains : avec ses incessants changements de tempo, cette musique en perpétuel renouvellement, aux carrures fluides, réclame un chef aussi inspiré qu'attentif aux moindres détails, capable d'inscrire chaque fluctuation du déroulement musical dans le cadre d'un « temps dramatique » presque indéfiniment suspendu, animé seulement de l'intérieur.*

Sans la sûreté inébranlable de Paul Ethuin, la partition n'aurait pas résisté aux attaques défaillantes de certains pupitres de l'orchestre (les cuivres en particulier), qui, à la première, jalonnaient le premier acte. Mais quelques mesures plus loin, l'accroc était oublié, la musique s'imposait à nouveau. Il fallait aussi que la cohésion entre le plateau et la fosse fût particulièrement remarquable pour que la fiction musico-dramatique l'emporte sur la réalité acoustique : le bruit de fond continu des installations techniques rendant illusoires les silences, – tellement importants dans la musique de Parsifal, *– et l'utilisation trop évidente de la haute fidélité pour les chœurs lointains, la voix de Titurel et la voix céleste.*

Il est vrai, par ailleurs, que la distribution était d'une très haute tenue : le Gurnemanz de Manfred Schenk méritait à lui seul le voyage (1) tant l'expression est vraie, la diction impeccable et la justesse des intonations, à l'opposé des approximations dont souffre actuellement le chant wagnérien. Les mêmes remarques s'appliquent à Gerd Feldhoff (Amfortas), à Eva Randova (Kundry) et Oskar Hillebrandt (Klingsor), et l'on ne saurait leur faire grief d'être seulement un peu moins exceptionnels dans des rôles – les deux premiers surtout – où l'idéal est presque impossible à atteindre. Matti Kastu, qui incarnait Parsifal est un jeune ténor peu connu, dont les possibilités semblent prometteuses pour peu qu'il améliore sa diction allemande et qu'il se départisse de cette rigidité si commune aux ténors en général; et tout particulièrement aux « helden-tenors ».

Volontairement traditionnelle, ce qui n'est pas un défaut, la mise en scène de Francis Périllat n'est pas inspirée, mais elle a au moins le mérite de ne pas imposer une interprétation unique et de laisser subsister toute l'ambiguïté dont se nourrit un ouvrage comme celui-là. Les décors dépouillés de Roger Gaujoin étaient agrémentés de projections, inutiles pendant les préludes, bienvenues pour créer l'illusion du jardin enchanté puis désolé, mais on ne se résignait pas pour autant à la présence continue d'un rideau de tulle.

Quoi qu'il en soit, malgré des réserves de détail, ceux qui auront pu y assister garderont de ce Parsifal *un souvenir plus durable que n'en laissent certaines productions montées à grands frais sur des scènes plus illustres.*

GÉRARD CONDÉ.

(1) Il chantera à nouveau ce rôle à Bordeaux du 17 au 24 avril, puis celui d'Hans Sachs à Lille du 19 au 31 mai.

JAZZ

A GRENOBLE

État des lieux, passions plurielles

Entre les mots jazz et musiques (au pluriel), pour le cru 83 de Grenoble, dans l'intitulé, on a disposé une petite barre oblique, bien qu'elle ne fasse plus vraiment partie de la panoplie typographique de l'époque : *Jazz-Musiques,* donc. Cela a le mérite de la clarté. Ici avec obstination, le jazz se trouve glosé par le vague des passions plurielles, étendu de cinq volumes d'improvisations limpides, prolongé, nié, éclaté, pour se retrouver en position de « patron », comme on dit en couture de tous les modèles qui s'inventent, et paradigme naturel des conduites musicales qui prennent la tangente.

Au cours des deux dernières journées de la semaine, les spectateurs auront pu évaluer les formes actives *de ce pari grenoblois : entre Michel* Perez, à la tradition soigneusement appliquée de la guitare, et Peter Gordon, synthétiseurs et saxophone, tendance amérique revenue du rock et en route vers les années 90... Ou encore, pour un dimanche après-midi : l'abord extravagant des voix par Diamanda Galas, et immédiatement après, à cheval sur théâtre, image, mythe et musiques, *Winston Tong.*

L'esprit ouvert aux airs du temps, Grenoble se paie donc son Festival de printemps, avec percées plein champ dans toutes les zones où zone la musique, dans les ouvroirs où elle se cherche et souvent se trouve. Autant parler de festival, maintenant *que tout le monde se méfie du mot.* Festival des dérèglements des déplacements, il voit se succéder ainsi, en une soirée, le quintet de Freddie *Hubbard et de Ghedalia Tazartes.* Vingt ans après d'éphémères noces avec Eric Dolphy, Hubbard reprend le rôle d'amuseur, indifférent au qu'en-dira-t-on. Qui l'eût prédit, à l'époque d'*Outward Bound ?* A croire que la trompette, question de détermination historique ou d'oxygène, vous laisse moins le choix que les autres instruments : ou dîner au festin du tragique, ou faire le guignol. Au-dessus, frimeur et prophète, souverain, plane Miles Davis. Avec Hubbard, tout le monde est content. Content d'un air de Monk, d'un autre *(Kenyatta)* du non moins regretté Lee Morgan. Content d'un *Body and soul,* mieux tenu que son introduction clownesque. Content d'un contre-ut étouffé, d'une pirouette, et de constater enfin que le jazz est toujours le jazz, bien conforme à l'idée que s'en fait votre voisin. Par un prodigieux retour arrière, comme avant le be-bop ou comme dans les bals de grandes écoles, on tape dans ses mains. Et comme à l'époque, par un scrupule rétro bien sûr, on tape à contretemps. *Freddie met bon ordre à tout* ça, tape lui-même et fait un triomphe. Au piano, Hilton Ruiz, avec nervosité et présence, à l'habitude, apporte une sorte de fraîcheur prolixe au numéro. Les autres jouent ainsi qu'on joue quand on sait jouer, ce qui n'est pas si facile, peut-être. Rappel.

L'étrangeté de Grenoble n'est pas là. Outre le talent quelquefois sensible du groupe, c'est la confrontation avec le « concert illustré » de Ghe*dalia Tazartes qui donne à la soirée* sa troublante dynamique. Une partie de l'illustration tient donc au jeu d'un corps dédoublé, dansant, gesticulant, celui d'Alain Rigout et de son « autre » inquiétant, un mannequin attaché à lui comme un frère siamois pour exhibition foraine. Sur des bandes lancinantes ou heurtées, usant de toutes les possibilités du théâtre mobile, Ghedalia arrache des cris, des râles, et des mélopées imaginaires encore, aussi vraies que nature, à la mémoire des hommes. La peau de la mémoire. Il appelle juif son jazz à lui, qu'il approche de toutes les musiques perdues. Et il sait, que pour tout un chacun, ses complaintes sonnent comme celles de l'origine perdue, l'origine qui manque, qui fait défaut, qu'on vous reproche comme un défaut. Comme le jazz d'un certain temps, en somme ? Voilà pourquoi la succession de Hubbard et Tazartes se trouve par la bande entrer en résonance. Ni amalgame ni mode, Grenoble, par une vocation apprise de *Jazz-Musiques,* fait l'état des lieux, *sous l'impulsion de Gérard Mai*mone, animateur des opérations musicales de la Maison de la culture, mais aussi fondateur de groupe insituable et révélateur, Angel-Maimone Entreprise : ni vraiment du côté du jazz, pas exactement rock non plus, pas folk à proprement parler, ni contemporain au sens où on l'entend. Alors quoi ? Musicien, simplement musicien...

FRANCIS MARMANDE.

DANSE

LE G.R.C.O.P. AU THEATRE DE LA VILLE

Ballets confettis

Il n'était peut-être pas nécessaire de présenter ce bilan exhaustif du Groupe de recherches de l'Opéra de Paris en tranches horaires d'une heure réparties sur quatre semaines. Le premier spectacle en tout cas avec deux pièces de dix minutes, et deux ballets, ne donne pas une idée juste des possibilités de la compagnie.

La déception vient surtout de *Jaleo,* une création attendue de Ma*guy Marin. On espérait que la cho*régraphie saurait tirer parti de l'extrême malléabilité des danseurs pour les associer à son style théâtral, imagé, et vigoureux. Est-ce le manque de temps, le dépaysement devant une troupe non familière ou simplement par désinvolture ? Elle propose un bref lever de rideau, divertissement à peine stylisé sur des chants gitans où le groupe glisse, se déploie, s'alanguit, se consume comme un essaim d'abeilles poussé par des vents contraires. Les costumes, les foulards, aux couleurs violentes, vibrent dans une demi-pénombre ; parfois un soliste ou un couple se détache pour esquisser un pas nonchalant ou une figure de bravoure. Puis l'ensemble s'abîme dans une lente extension au sol. A peine vu, aussitôt oublié.

Il reste de cette soirée quelques beaux « flashes » d'Anne Pruvost et Jean-Christophe Paré, renouvelant le charme un peu usé d'un pas de deux de Jacques Garnier de style béjartien grâce à une conduite gestuelle très contrôlée, épurée. Avec eux, le ballet se charge d'un climat mallarméen.

Dans *Massacre sur Mac Dougall Street,* Karole Armitage fait passer dans sa danse la fièvre du samedi soir et les rafales de mouvements saccadés du rock. Elle parvient à subvertir successivement la *modern dance,* le ballet classique et la comédie musicale.

Les portes du décor claquent sous le déferlement des entrées et des sorties. Les gestes se tétanisent sur une musique de Rhys Chatham aux décibels forcés. C'est une féroce mise en pièce technique avec des grands jetés renversés, des dégagés et des battements sur talons aiguilles, des entrechats en tire-bouchon, des cabrioles en vrille. Tout le monde s'agite, se bouscule, sur les incitations d'une batterie sournoise et les miaulements d'apocalypse des cordes. Malgré leur fougue et leur souplesse, les danseurs ne parviennent pas à tenir exactement le rythme ; ils sont d'une autre planète. En fait, ce ballet n'existe que par la présence stimulante de Karole Armitage, sorte d'araignée fine et nerveuse au visage blafard. Il faut la voir mener sa danse du diable en culotte de satin rose et jarretières noires, jetant par-dessus les moulins à la fois la danse de Papa Balanchine et celle de Papa Cunningham dans un exorcisme rageur.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 18 h 30.

PATRIMOINE

Le grand projet archéologique de Rome est bloqué

Lancé à grand bruit au mois de janvier, le projet de création d'un parc archéologique dans le centre de Rome, par la mise au jour de *« fori »* actuellement encore ensevelis et par la fermeture de l'avenue mussolinienne qui va du Colisée à la Piazza Venezia, a été *bloqué par le ministre des* biens culturels. Ce dernier a annoncé le 29 mars, au cours d'une conférence de presse, qu'aucun financement n'était prévu pour ce projet colossal dont les travaux auraient dû commencer en mars *(le Monde* du 25 janvier). Le ministre a simplement autorisé des *« fouilles exploratoires ».*

L'entreprise de restructuration du centre de la capitale italienne aurait dû permettre de donner une unité à la Rome monumentale, mais aussi d'intégrer celle-ci dans un vaste programme urbaniste d'ensemble : elle s'inscrivait en fait dans une conception *nouvelle de la mise en valeur* du patrimoine culturel comme instrument de développement et de rénovation d'une ville.

Ce projet était parti du constat de la dégradation des monuments de Rome, due à la pollution atmosphérique. Le détournement de la circulation qu'il prévoyait aurait pu pallier les ravages que causent au marbre les gaz d'échappement. Fruit des recherches du surintendant à l'archéologie de Rome, M. La Regina, le projet avait l'appui entier de la municipalité.

Après une *« pause de réflexion »,* le ministre des biens culturels, M. Vernola (démocrate chrétien) a affirmé que le projet n'entrait pas dans le budget (180 milliards de lires) prévu par la loi spéciale sur le développement et le maintien du patrimoine archéologique de Rome : *« Il s'agit d'une gigantesque équivoque,* a déclaré le ministre. *Il n'existe pas, au demeurant, de projet digne de ce nom. Ce n'est qu'une idée, une étude, rien de plus. »*

Cette affaire, qui avait déjà suscité bien des polémiques, prend désormais un caractère *politique. Les communistes,* dont l'organe *l'Unita* consacre sa première page à l'événement, accusent les démocrates chrétiens de saboter les projets de la municipalité de gauche.

PHILIPPE PONS.

CINÉMA

« TYGRA, LE FEU ET LA GLACE », de Ralph Bakshi

La B.D. sans complexes

En 1972, dans la grande salle du Palais des festivals de Cannes, le public international découvrait *Fritz le chat,* dessin animé de long métrage de Ralph Bakshi, un inconnu décidé à faire la nique à Walt Disney et à toutes les valeurs qu'il représente. Certes, il y avait eu Tex Avery et son art de concentrer en quelques minutes un génie de la destruction jamais égalé à ce jour. Déjà les personnages de Bakshi tendaient à copier la respiration et le mouvement, humains. Avec *Tygra, le feu et la glace,* un nouveau pas est franchi : le cinéaste et son équipe ont travaillé à partir d'un premier tournage avec des acteurs en chair et en os mais sur fond de décor totalement recréé, tel que nous le voyons dans le film achevé.

Elle, Tygra, la beauté aux yeux verts, lestement court vêtue, c'est l'anti-Blanche-Neige, comme l'opposé de la frêle Kira de *Dark Crystal,* sorti la semaine dernière. C'est le repos du guerrier, la teen-ager américaine imbattable, mignonne, sexy. Le prince charmant, c'est Superman sans pouvoir magique, le parfait traîneur de savate. Le prince des méchants, Nekron le bien nommé, jette des regard électriques capables de *paralyser sur le champ ses plus formidables rivaux* : comment il succombe au blond vengeur relève de la seule licence romanesque.

Les éléments : la glace (le mal) et le feu (le bien), amplifient ce combat de titans qui recrée allègrement l'esprit de la bande dessinée ; la violence fait très mal, la caricature réduit les humains à de simples ectoplasmes. Ames trop délicates, s'abstenir. La B.D., avant sa sanctification par les instances culturelles, est un art très vulgairement américain.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

« Y A-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? » de Ken Finkleman

Il y a un pilote recraté en plein vol, il y a une navette à destination de la Lune, il y a une catastrophe par plan et vice-versa, mais y a-t-il vraiment un film ?

***Cette deuxième série de gags spatiaux* a reçu le Grand Prix du Festival de Chamrousse (consacré à l'humour) et 11 721 personnes sont allées le voir le 23 mars. Il faut probablement des conditions psycho-physiologiques particulières (sortie en groupe, état d'extrême fatigue ou de folle gaîté) pour apprécier.**

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

■ L'Association sportive de l'ESSEC organise du 7 au 9 avril un premier Festival du film sportif. Il aura lieu dans le Grand Amphithéâtre de l'école à Cergy-Pontoise. (Rens. : 030-53-90.

Reprise du « Baiser du tueur » de Stanley Kubrick

Quand Stanley Kubrick, en 1955, a tourné son premier film, *Killer's Kiss,* que deux salles parisiennes projettent actuellement dans des copies neuves, il ne savait pas trop, apparemment, comment faire du cinéma. Il était photographe et n'avait pas encore compris qu'il ne suffit pas de transposer une science photographique, de fignoler ses cadres sur des décors impressionnants, pour faire du cinéma impressionnant. Quand le héros, à la presque fin du film, est pourchassé jusque sur un toit new-yorkais, à l'aube évidemment, le plan est vide dramatiquement. L'histoire ne tient pas debout, et l'on va vers un morceau de bravoure (un duel dans un entrepôt de mannequins de cire) que le temps a rendu cocasse.

Les héros ne sont pas à la hauteur du typage de leur médiocrité : poussés à un carrefour crucial de l'histoire (celui où le boxeur raté ramène l'entraîneuse à son souteneur pour qu'il la paye et qu'ils puissent fuir), ils ne jouent plus, ils ne sont plus que des passants pris au hasard de la foule, et le manque de direction fait écrouler la foi qu'on aurait pu avoir en cette démonstration de fatalité amoureuse.

Puisqu'il y a boxeur, on repense à *Rocco et ses frères :* mais chez Visconti la transposition visuelle et les partis pris fantasques (le bois embrumé au petit matin pour l'entraînement des sportifs, le carnaval pour une simple scène de rue, le monument vertigineux pour la scène de *rupture ou pour le meurtre,* le sentier le long de la rivière avec ses lampadaires à gaz) ne venaient que par-dessus l'écriture, et une structure réaliste, pour les soutenir en les détournant. Chez le jeune Kubrick, le désir d'irréalisme a préfiguré la narration et l'a suspendue, privée de chair, dans un cadre baroque.

HERVÉ GUIBERT.

★ Voir les grandes reprises.

A LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

Imre Gyöngyössy, un Hongrois indépendant

Quinquagénaire, inclassable, Imre Gyöngyössy *illustre parfaitement un* genre de carrière en dents de scie inconcevable ailleurs qu'en Hongrie, démocratie populaire un peu différente. Jeune étudiant, de 1950 à 1954, selon la brochure diffusée par l'Institut hongrois de Paris, il se retrouve *« en prison comme accusé des procès staliniens hongrois ».* Il a raconté cet épisode, par fiction interposée, dans *les Vertes Années,* d'Istvan Gaal (1965). Le film a été oublié dans la rétrospective. *Les Dix Mille Soleils,* de Ferenc Kosa, également en 1965, toujours sur scénario de Gyöngyössy, dit d'une autre manière la réalité de la construction du socialisme. L'année précédente, 1964, a vu le premier film d'Istvan Szabo avec *l'Age des illusions :* le cinéma magyar, moins de dix ans après l'insurrection de Budapest, commence à se libérer du schématisme, de la censure idéologique étouffante.

Pâques fleuries (1969) marque les vrais débuts de l'écrivain dans la mise en scène, *Légende tzigane* (1971) aborde une culture, des mœurs, celles des Tziganes, irréductibles à nos classements. Imre Gyöngyössy va s'associer à partir de 1975 à Barna Kabay, ancien étudiant en architecture, son cadet de dix-huit ans. Ils se font remarquer en 1977 avec *Une vie toute ordinaire,* documentaire poétique sur une vieille paysanne hongroise qui découvre sur le tard l'Angleterre où vit son fils, mais continue seule à cultiver sa vigne. *La Révolte de Job* (1983), de Gyöngyössy et Kabay, conte l'histoire, sous forme de fiction, de deux paysans âgés juifs en 1943. Ceux qui l'ont vu le recommandent. – L. M.

★ Cinémathèque française, Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 10 avril.

■ Le Grand Prix du Festival du film *des droits de l'homme* a été décerné le 29 mars à *Traversées,* du cinéaste tunisien Mahmoud Ben Mahmoud. L'Office catholique du cinéma a sélectionné *les Cinq Derniers Jours,* du réalisateur allemand Percy Adlon. Le Prix du jury a été accordé à une production indienne, *l'Occupante,* évincée de Bengali Goutam Ghose. – *(Corresp.)*

Miles Davis au VIIe Printemps de Bourges

Le VIIe Printemps de Bourges qui a lieu du 2 au 10 avril annonce des vedettes confirmées (Bernard Lavilliers, Julien Clerc), des stars internationales (Miles Davis), du rock français et anglais et, selon la tradition, une « scène ouverte » pour les amateurs et les professionnels débutants. Le Festival présentera aussi des spectacles inédits, notamment un opéra-rock du groupe Ange, une version rock du conte d'Andersen *la Petite Fille aux allumettes,* des shows du groupe Odeurs, de Catherine Le Forestier et de la compagnie Arnal, enfin un hommage à Félix Leclerc avec la participation de Maxime Le Forestier, François Béranger, Yves Duteil, Philippe Val et Jean-Pierre Chabrol.

■ *PRINTEMPS MUSICAL DU* PERCHE 1983. – Pour la deuxième année consécutive, l'École de musique du Perche, dirigée par M. Joël Nourry, organise une série de concerts au cours du printemps 1983 : le Quartet Philippe Duchemin (jazz), 2 avril, à 20 h 30, salle des fêtes de Remalard ; Rosso-Tozu (flûte et piano), le 16 avril, à 20 h 30, église de Moulin-la-Marche ; Emer Buckley, le 23 avril, à 20 h 30, église de Moutier-au-Perche ; Sophie et Yves Chatelain, le 30 avril, à 20 h 30, église de Neuilly-sur-Eure ; Quatuor de saxophones Jacques Melzer, le 7 mai, à 20 h 45, église de Mauves-sur-Huisne ; musique traditionnelle de Bolivie avec Inti-Mujus, le 21 mai, à 20 h 45, salle des fêtes de Rémalard ; La ronde des Milloraines (veillée percheronne), le 11 juin, à 20 h 45, salle des fêtes de Boissy-Maugis. – Rens. : Joël Nourry, 61110 Rémalard. Tél. : (33) 73-71-95.

Lu

« A PROPOS DE L'AVORTEMENT », de Pierre de Locht

Les réflexions d'un prêtre courageux

Dans le domaine religieux, la franchise et le courage se trouvent volontiers dans le camp belge. Un prêtre du diocèse de Malines-Bruxelles, docteur en théologie et professeur d'éthique à l'université catholique de Louvain, fondateur du CEFA (Centre d'études familiales), et qui fut pendant six ans président du conseil presbytéral, vient de publier sur l'avortement un livre qui fera quelque bruit.

Pierre de Locht-auteur de cet ouvrage – raconte ici fort simplement son itinéraire. *« Jusque vers les années 1969-1970,* écrit-il, *j'ai porté sur l'avortement un jugement catégorique et sans faille. N'ayant jamais rencontré une situation vécue, je me contentais d'être l'écho fidèle de l'enseignement reçu. »*

La suite coule de source. Après ses réflexions personnelles, la prise en considération de situations impossibles à éliminer, et les avis autorisés qu'il a recueillis tant dans les milieux médicaux que théologiques, M. de Locht craint que l'Eglise ne se fasse une *« conception idolâtrique de la vie ».* Il estime que la femme est maintenue dans un état de tutelle et dépossédée de la responsabilité de ses actes par *« l'impérialisme masculin ».* Les déclarations officielles manquent de confiance dans la personne humaine. La femme n'est-elle pas juge de ses décisions ? Or l'Eglise étouffe dans l'œuf et sanctionne tout avis divergent.

Le respect des différences

D'où un « malaise ». Pourquoi en définitive se concentrer sur un seul aspect : le droit de l'enfant à naître ? Pourquoi voiler de nombreux autres éléments importants, eux aussi respectables ? *« Ne part-on pas en guerre sainte sur une équivoque foncière ? »*

Voici, parmi d'autres, les perspectives de ce livre, qui portera d'autant plus qu'il se veut sans agressivité. Il réclame simplement le respect des différences et des personnes.

HENRI FESQUET.

★ *« Pour une approche plus sereine à propos de l'avortement »,* de Pierre de Locht, 143 pages. Edition CEFA (58, rue de la Prévoyance, Bruxelles 1000.)

SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 31 mars

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

GARDE DE ROBE SUR LA PLAGE - Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30.

O PERCEVEJO - Palais des glaces (607-49-93), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), (J., S., D.), 19 h 30 : Erzsebet/Paillasse.

CHAILLOT (727-81-15). Grand Foyer : 18 h 30 : Palerme ou Jérusalem ; Salle Gemier : 20 h 30 : l'Ordinaire.

ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.

PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Partage.

BEAUBOURG (277-12-35). Débats : 14 h à 19 h : carte blanche à la revue *Texiuerre ;* Cinéma-Vidéo : Nouveaux films B.P.I., 19 h, Histoire des trains (Union Pacific) ; le cinéma indien ; 18 h, Paolo Gioli ; Chamada Bicho ; 16 h, les Riches Heures de la Coupe du monde de football ; 19 h, Channels/Inserts. Locale.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Danse : 20 h 30 : Ballet du XXe siècle ; Maurice Béjart, « l'Histoire du soldat » (Stravinski).

THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 45 : le Maître et Marguerite ; 18 h 30 : G.R.C.O.P., K. Armitage Kaga.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.

ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.

ATHÉNÉE (742-67-27), 21 h : la Dédicace.

BASTILLE (357-42-14), 21 h : Frankie et Johnnie.

BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : la Cerisaie.

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.

CARTOUCHERIE, (374-24-08) : Théâtre de la Tempête (328-36-36), I. : 20 h 30 : Lamentu di l'omu persu tra mare e surgente ; 21 h : Kléber et Marie-Louise. — Aquarium (374-99-61) 20 h 30 : Histoires de famille. — *Epée de bois* (808-39-74), 20 h 30 : la Mort travestie.

CASINO DE PARIS (874-26-22), 20 h 30 : *Superdupont ze show.*

CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (271-82-20), 20 h 30 : Premier avertissement. La Plus Forte.

CINQ DIAMANTS (580-18-62), 21 h : Monsieur Milord.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) : Si Guitry m'était chanté ; 20 h 30 : Hôtel Jawat et de la plage.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : le Café du soleil.

ÉDOUARD VII (742-57-49), 21 h : Joyeuses Pâques.

ELDORADO (208-45-42) 20 h 30 : Azaïs.

ÉPICERIE (272-23-41), 18 h 30 : Orlamonde, à 20 h 30 : les Chants de Maldoror (dernière).

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : Hôtel Babel.

ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.

ESSAION (278-46-42), *20 h 30 : la Manekine.*

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15, 17 h : *Vive les femmes* ; II. 22 h : S. Joly.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?

GYMNASE (246-79-79) : G. Bedos.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.

LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : les Enfants du silence ; 21 h : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : Archéologie. II. 18 h 30 : Yes peut-être : 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : Troubadours de Pendule. Petite salle 18 h 30 : Om-Saad.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : la Dixième de Beethoven.

MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : L'avantage d'être constant.

MARIGNY, Salle Gabriel, (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos ; Petit Montparnasse 21 h : Trois fois rien.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah ou le Cri de la langouste.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

RANELAGH (288-64-44), 18 h : l'Autre Don Juan.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : le Fauteuil à bascule.

STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66), à 20 h 30 : Des souris et des hommes.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : Freud ; l'Ecume des jours : II. 20 h 30.

THEATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 18 h 30 : Agir, je viens : 20 h 30 : Lettres de guerre : 22 h : les Emigrés.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.

THEATRE DU LYS (327-88-61), 20 h 30 : l'Antichambre ; 22 h 30 : Intimité.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) I., 20 h 30 : Peines de cœur d'une chatte anglaise.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : le Paradis sur terre.

THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65), 20 h 30 : la Ménagerie de verre.

THEATRE 13 (588-16-30), 21 h : l'Emoi d'amour.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). — Grande Salle 20 h 30 : Dylan.

THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) *18 h 30 : la Crosse en l'air ;* 20 h 30 : Le mal court.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), *21 h : les Femmes d'un homme.*

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

L'ESCALIER D'OR (523-15-10), *21 h :* Chacun appelle.

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Triptyque, Evolutrick, Water Woman.

THEATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : K. Saporta, Cie Grand Magasin.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : J. Beaucarne.

FORUM (297-53-47), 21 h : Tchouk Tchouk Nougah.

MARIGNY (256-04-41), 21 h Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), 21 h : Serge Reggiani.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), *17 h 30 et 21 h : Holiday on Ice.*

PORTE DE PANTIN, sous chapiteau (245-88-11), 20 h 30 : J. Clerc.

TH. DE PARIS (280-09-30), *18 h 30 :* S. Jacob.

TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Envoyez la musique.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 21 h 30 : Josefina.

Les concerts

LUCERNAIRE, 19 h 45 : R. Magill (Chopin, Liszt, Prokofiev) ; 21 h : A. Ouzounoff (Kagel, Globokar, Condé...).

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : Orchestre National de Lille, dir. : J-Cl. Casadesus (Weber, Schumann, Casadesus...).

Jazz, pop, rock, folk

BATACLAN (700-30-12), 20 h 30 : Bo Didley.

BIBLIOTHÈQUE PLAISANCE (541-24-73), 20 h : Ph. Marcus, M. Mergui, J.-L. Lepagnot.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Sazon.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 20 h : J.-L. Milteau, Mauro, Ferry ; à 23 h : Los Salseros.

DÉPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : Big Band Fornicule.

PALACE (246-10-87), *19 h 30* : David Linley.

PATIO (758-12-30), 22 h : E. Cleanhead Vinson.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Watergate Seven + One.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : D. Huck, P. Diaz, G. Chevaucherie, P. Bacqueville.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16), 18 h 30 : Yochko Seffer Septet.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Panam Fusion.

La danse

C.I.S.P. (343-19-01), *20 h 45 : Ballet* Iberia.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), *20 h 45 : Danses derviches.*

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : la Belle au bois dormant.

En région parisienne

BAGNEUX, Th.-V.-Hugo (663-10-54), 20 h 30 : Lady Macbeth au village.

MONTREUIL, Salle Berthelot (858-65-33), 21 h : Travaux publics.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (243-00-59), I : 20 h 30 : la Légende d'Agamemnon : II : 20 h 30 : le Saperleau.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Ombre et lumière, de H. Calef ; 19 h, Hommage à P. Sturges : Trois bébés sur les bras, de *F. Tashlin* ; 21 h, Carte blanche à Ph. Garrel : Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?, de D. Dubroux ; Je, tu il, elle, de Ch. Akerman.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Robin Spry : One man ; 17 h, George Melford : The Viking ; 19 h, Hommage à *I. Gyöngyössy* : Remous, de I. Gaal.

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; *Quintette, 5e (633-79-38)* ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Calypso, 17e (380-30-11).

ALL BY MYSELF (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54)

L'ARCHIPEL DES AMOURS (Fr.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

L'AS DES AS (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois (H.S.P.), 15e (554-46-85).

BANZAI (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e, (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)

LA BARQUE EST PLEINE (Suisse-All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE BATTANT (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA BOUM No 2 (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

BRISBY ET *LE SECRET DE NIMH* (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

CINQ JOURS CE PRINTEMPS-LA (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA COLONIA PENAL. EL REALISMO SOCIALISTA. SOTELO. LA VOCATION SUSPENDUE. (Chi.), v.o. : République-Cinéma, 11e (805-51-33).

LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

DANTON (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) - V.f : U.G.C.-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-35-25).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost. - A., v. ang.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; *George-V, 8e (562-41-46)* ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) - V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; *Marbeuf, 8e (225-18-45).*

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

L'ÉCRAN MAGIQUE (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

L'EMPRISE (A., v.o.) (*) : Paramount - City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) - V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) - *V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97).*

GANDHI (Ang., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; *Hautefeuille, 6e (633-79-38)* ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'HOMME DANS L'OMBRE (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

HYSTERICAL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-École, 5e (354-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) - V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES ILES (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42, h. sp).

L'IMPOSTEUR (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; *14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).*

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Arcades, 2e *(233-54-58)* ; *Ciné-Beaubourg,* 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

MY DINNER WITH ANDRE (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

NAAPET (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, *8e* (720-76-23) - V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, *14e (329-90-10).*

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (343-79-17) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).

PARTNERS (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).

LA PETITE BANDE (Fr.) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; *Parnassiens, 14e* (329-83-11).

LE PRIX DU DANGER (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

PROSTITUTE (Ang., v.o.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RAMBO (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (350-19-08) : *Normandie, 8e (359-41-18)* - V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

LE RUFFIAN (Fr.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

LES SACRIFIÉS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic, 14e (542-67-42).

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e *(325-59-83)* ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) - V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

SANS SOLEIL (Fr.) : Action-Christine, 6e (325-47-46).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e *(271-52-36)* ; *UGC* Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) - V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

TE SOUVIENS-TU DE DOLLY BELL ? (You., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TOOTSIE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, *15e (575-79-79) - V.f. : UGC Opéra, 2e* (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) : UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; *Kinopanorama, 15e (306-50-50).*

LE TRIANGLE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

TRON (A., v.f.) : *Napoléon, 17e* (380-41-46) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

UNE GIFLE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, *8e (359-36-14) - V.f. : Français, 3e* (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount City, *8e (562-45-76) - V.f. :* Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; *Paramount Orléans, 14e (540-45-91)* ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LES FILMS NOUVEAUX

BERLIN-HARLEM (**), film allemand de Lothar Lambert, v.o. : Le Marais, 4e (278-47-86).

LE CHOIX DE SOPHIE, film américain de Alan J. Pakula, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C.-Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE DÉMON DANS L'ILE (*), film français de Francis Leroi : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; *Studio de la Harpe, 5e* (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (**), film allemand de Lothar Lambert v.o. : Le Marais, 4e (278-47-86).

FUCKING CITY (**), film allemand de Lothar Lambert, v.o. : Le Marais, 4e (278-47-86).

L'IMPÉRATIF, film allemand de *Krzystof Zanussi, v.o. : Studio* Cujas, 4e (354-89-22) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

MONSIGNORE, film américain de Frank Perry, v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

SI ELLE DIT OUI... JE NE DIS PAS NON, film français de Claude Vital : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e, (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU, dessin animé américain de Ralph Bakshi, v.o. : Forum, 1er (287-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

UN DIMANCHE DE FLIC, film français de Michel Vianey : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; *Normandie, 8e (359-41-18)* ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

COMMUNICATION

LES CATHOLIQUES ET L'HUMOUR

Une tempête dans un verre d'eau bénite

L'arroseur arrosé ? L'humoriste Jacques Martin ne trouve pas cela drôle du tout. « *La condamnation des comédiens par le concile d'Arles en 314* (1) *serait-elle toujours en vigueur ?* demande-t-il doctement. *Dans ce cas, je vous donne rendez-vous sur la Place du Vieux Marché à Rouen, où je serai brûlé comme hérétique, apostat, relaps...* »

De quoi s'agit-il au juste ? Depuis quelques temps, les autorités de l'Eglise catholique s'émeuvent des attaques contre la religion qu'ils croient percevoir dans les médias, notamment à la télévision. La commission épiscopale de l'opinion publique, par exemple, a recemment fait savoir qu'elle partage l'émotion des chrétiens qui « *ont été atteints en ce qu'il y a de plus respectable dans leur sensibilité catholique, par des plaisanteries insistantes et comme convergentes d'amuseurs publics manifestement égarés loin de l'humour dont il font profession, au bord de bas-fonds, de sarcasmes intolérables.* »

Si les évêques, auteurs de ces lignes, ne désignent pas nommément les « amuseurs publics » visés, une question posée au cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, dans une interview publié par *Télé 7 Jours* (2-8 avril), sous le titre « *Les attaques TV contre l'Eglise ? Une violence qui avilit* », met les points sur les « i ». « *La foi est souvent attaquée à la télévision, ridiculisée par Stéphane Collaro ou Jacques Martin. Alors comment réagissez-vous ?* », lui demande Robert Serrou.

« *Je crois qu'il y a là quelque chose de scandaleux,* répond Mgr Lustiger, *une barrière qui a été franchie. Je sais : certains estiment que c'est une réaction de défense des catholiques parce qu'ils seraient minoritaires et que, du coup, ils deviennent susceptibles. Or, moi, je pense que l'enjeu, ce n'est pas cela du tout. Il y a une chose qui fait partie fondamentalement des droits de l'homme et du sacré de la vie humaine, c'est ce qui appartient au sacré de la conscience (...) Je ferai une grande différence avec le folklore, disons l'anticléricalisme qui fait partie du folklore français depuis plusieurs siècles (...)* ».

Élevés par les jésuites

Directement mis en cause, les deux humoristes répliquent vertement pour se défendre contre ce qu'ils considèrent comme « *une campagne orchestrée par la presse catholique* ». « *Je suis catholique, croyant mais non pratiquant,* dit Stéphane Collaro, *et je ne suis pas anticlérical, même si j'ai été élevé par les jésuites... Si on s'en prend à moi, c'est à cause d'un sketch que j'ai monté il y a cinq mois, et qui montrait le Christ en croix. Le but n'était pas de choquer mais d'amuser.*

« *Je reconnais, toutefois, que cela a choqué ma mère, ainsi que ma grand-mère. C'est pourquoi j'ai décidé, à regret, de renoncer à traiter de la religion. Mais, cet unique exemple sert de prétexte à une véritable campagne. Si Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, a reçu 4 000 lettres c'est que les gens ont été mobilisés. On a même fait circuler des pétitions : une à Bayeux a recueilli 700 signatures.* »

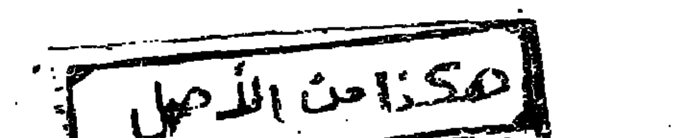
Quant à Jacques Martin — ancien élève, lui aussi, des jésuites, chez qui il a passé neuf ans — il se déclare « *catholique* », mais aussi « *agnostique pratiquant* » — c'est-à-dire, explique-t-il, « *je pratique l'agnosticisme* ». Pourtant, ajoute-t-il, « *je ne suis ni anticlérical, ni mangeur de curés. On peut plaisanter sur l'Église, mais pas sur les dogmes ou sur la croyance des gens. Je voudrais qu'on me dise, d'ailleurs, en quoi j'ai pu choquer. Les seules remarques que je me suis permises sont des questions sur le catéchisme aux enfants dans* « *l'Ecole des fans* ».

A l'archevêché de Paris, enfin, on fait trois remarques. Premièrement, les deux noms étaient cités dans la question mais pas dans la réponse en laissant entendre que d'autres étaient visés que MM. Martin et Collaro ; deuxièmement, on persiste à dénoncer des attaques « *allusives ou grossières* » contre la religion — à tel point, dit-on, que la Haute Autorité a dû intervenir auprès des directeurs des trois chaînes ; et troisièmement, on souligne la distinction entre un anticléricalisme de bon aloi, « *qui montre que la religion est bien vivante* » et une dérision pour les choses sacrées, « *qui montre que la religion est considérée comme morte* ».

N'y aurait-il pas une autre hypothèse ? A savoir que l'humour prend pour cible ce qui est le plus fondamental chez l'homme : la vie, la mort, la religion. C'est lorsque la religion disparaît du répertoire des humoristes que l'Eglise devrait s'inquiéter.

ALAIN WOODROW.

(1) *Le concile d'Arles a frappé d'ex*communication les gens de cirque.



COMMUNICATION

Vu

J'suis qu'un pauv' paysan

Il y a deux catégories de Français qui ont changé de visage pendant l'occupation, et quarante ans plus tard, curieusement, il en est resté quelque chose. Ce sont les commerçants et les agriculteurs. C'étaient les rois à l'époque, les rois hautains, bougons, capricieux d'un inaccessible pays de cocagne, dont la morgue moqueuse (rappelez-vous *Au bon beurre*) s'amusait à privilégier ou à piétiner, selon l'humeur du moment, les clients à l'échine ployée, au sourire flagorneur, venus mendier une barre de savon ou 100 grammes de beurre. Je me souviens de ces arrivées à bicyclette sous une pluie glacée dans des cours de ferme énormes, hostiles, désertes, défendues par des chiens rageurs, et de ces petites portes vitrées où l'on allait frapper pleins de honte et d'espoirs souvent vertement déçus.

De les voir percer ensuite leurs fûts, déverser aux carrefours des montagnes de patates, de melons, de tomates, n'a pas tellement contribué à effacer cette image, pourtant fausse, on le dit, on le répétait encore mercredi soir (« Paroles de paysans », sur TF 1). On nous a emmenés à Saint-Georges-d'Aunay, un village de cinq cent quatre-vingt-onze habitants près de Caen. On a entendu partout la même conplainte, dont le refrain donne la rime à l'emprunt destiné à moderniser l'entreprise, à la rentabiliser. *Emprunt quasiment forcé et indéfiniment renouvelé pour qui est happé — ils le sont pratiquement tous — par cette spirale infernale : la baisse des prix à la production oblige à produire davantage, donc à investir, donc à emprunter à nouveaux frais : les 12 % d'intérêts exigés par le Crédit agricole.

Si encore ces tracteurs, ces moissonneuses-batteuses leur permettaient de gagner plus en travaillant moins, bon, ça irait. Mais ce n'est pas le cas, il s'en faut. La machine est increvable, sort par tous les temps, ignore les heures des repas et les a rendus esclaves de sa triomphante efficacité. Ils en sont à regretter l'époque bénie où la journée s'écoulait au pas lent des chevaux foulant les sillons d'un sabot silencieux. Nous qui pensions que l'élevage industriel leur facilitait énormément la tâche ! Il paraît que non, pas vraiment. A quoi bon, alors, ces horribles « H.L.M. à cochons », ces cages à veaux et ces hangars, pardon ces stabulations, qui permettent de condamner les vaches à la prison à vie.

On aurait bien aimé savoir aussi si les fermiers de la Beauce sont autant à plaindre que ceux du Calvados, et combien ils paient d'impôts... Je connais des paysans heureux. Et prospères. Ça existe. On n'en a pas tellement parlé au cours du débat qui a suivi ce reportage. Normal. Il s'agissait d'alerter les pouvoirs publics sur ce qui n'allait pas : les fameux montants compensatoires — on aurait quand même pu nous rappeler en quoi ça consiste au juste — et les prix et les coûts de la production. Pour travailler la terre, aujourd'hui, il faut être capitaliste et fils unique tellement ça revient cher, a lancé un des invités. François Guillaume, le patron de la F.N.S.E.A., s'est contenté de rectifier légèrement le tir : pour ouvrir une exploitation, il faut, oui, être riche à millions. Il rencontre ce jeudi son nouveau ministre, Michel Rocard. De quoi croyez-vous qu'ils vont s'entretenir ? Je vous le donne en mille : *des prix à la production et des mon-tants-com-pen-sa-toires.*

CLAUDE SARRAUTE.

La télévision et son audience

(Suite de la première page)

Elle enregistre tout changement d'état du récepteur (allumage, extinction, changement de canal) avec une précision de deux secondes. Néanmoins, pour que ces changements restent significatifs (un certain nombre de postes s'allument automatiquement sur TF 1 par exemple), ils ne sont pris en compte qu'au bout de trente secondes. Ces données sont transmises par téléphone à l'ordinateur central de la Secodip, qui traite les résultats.

Installé au second semestre de 1981 par le C.E.O., l'Audimat a conquis d'emblée les professionnels de la télévision, qui peuvent ainsi connaître rapidement et d'une manière claire et synthétique l'audience de leurs émissions. Depuis 1967, l'O.R.T.F. utilisait des sondages pour obtenir une mesure continue de l'audience. Avec la loi de 1974, le Service des études devient le Centre d'études d'opinion ; la mesure de l'audience est un enjeu fondamental puisqu'elle entre dans la répartition d'une fraction de la redevance entre les quatre sociétés de programmes (1).

La manne publicitaire

Parallèlement, les méthodes s'affinent avec la mise en place d'un panel postal. Les mille quatre cents personnes composant l'échantillon (renouvelé par quart toutes les deux semaines) remplissent pendant huit semaines un véritable carnet de bord. Elles y notent, émission par émission, leur écoute de toutes les chaînes et y ajoutent une note de satisfaction. Ce sondage permanent effectué auprès des plus de quinze ans est complété par un panel « jeunes » (de huit à quatorze ans) et, plus récemment, par un panel « enfants » (de trois à sept ans), qui font l'objet de trois vagues de sondages par an.

La masse de données recueillies permet au C.E.O. de fournir à chaque station des résultats très détaillés : volume d'écoute et audience, durée moyenne d'écoute et distribution par chaîne, fréquence d'écoute et ventilation de l'audience par catégories de population. Seul inconvénient : les résultats s'échelonnent entre trois et cinq semaines après la diffusion des émissions. Toutefois, si les professionnels de la télévision ne jurent plus que par l'Audimat, ce n'est pas seulement en raison de la rapidité de traitement. L'Audimat introduit en effet une « réévaluation » sensible des taux d'audience par rapport au panel postal.

Totaliser le nombre de foyers ayant un poste allumé ou les durées d'écoute d'un individu ne revient pas tout à fait au même. Dans le premier cas, les chiffres sont nettement supérieurs. Nombre de producteurs ou de responsables d'unités de programmes se sont ainsi servis des chiffres Audimat pour prouver la progression de leur audience ou le succès d'une nouvelle émission en les comparant au panel postal de l'année précédente. Au second semestre de 1981, en pleine mutation de la télévision, cette légère « imprécision » n'était pas sans conséquences, et l'on comprend mieux le flottement des directions des chaînes devant le mécontentement du public, soudain relayé par la presse.

Car c'est là la question fondamentale : à quoi servent les chiffres d'audience ? Ils ont d'abord un grand poids financiers. La Régie française de publicité les utilisent pour attirer les annonceurs, et on sait que les trois chaînes se disputent cette manne publicitaire nécessaire à leur fonctionnement. Par là même, le taux d'audience devient un instrument de pouvoir au sein des sociétés de programmes. Jalousement gardé secrets par la présidence ou la direction des programmes, les chiffres peuvent faire pression au moment opportun sur des producteurs ou des réalisateurs laissés dans l'ignorance de leurs résultats. Même lorsqu'ils circulent plus librement, ils gardent leur caractère de sanction. S'ils sont bons, si « Champs-Élysées » dépasse « Dallas » pour une semaine, on boit le champagne et on envoie des communiqués triomphants. S'ils sont mauvais, on s'affole, on change de présentateur, *on arrête la série*, on modifie la programmation.

Réflexes naturels mais souvent trop précipités, irréfléchis. « *Les chiffres de l'Audimat ou ceux du panel postal*, explique Mme Hélène Monnet, chef du service des études et de la qualité au C.E.O., *sont des données fiables et complémentaires. Mais ce ne sont que des données. Leur utilisation suppose une analyse, une interprétation. Il faut prendre en compte des durées et des contextes de programmation, des évolutions d'audience. Et, en fonction de ces premiers résultats, poursuivre l'étude en posant des questions complémentaires au public. Le C.E.O. pourrait faire tout cela. Le problème, c'est qu'on ne lui demande que très rarement.* »

La méfiance des sociétés de programmes

Le panel postal est un instrument lourd et coûteux, mais riche en possibilités. Pour rentabiliser ce sondage permanent, le C.E.O. insère dans ses carnets d'écoute plus de cinquante questionnaires par an sur les sujets les plus divers : équipement des ménages, attente du public, jugement sur un type d'émissions ou une campagne électorale, attitude envers les nouveaux médias. « *De tels questionnaires*, remarque Mme Monnet, *nous ont permis de détecter très tôt des mouvements d'opinion tels que la montée des radios libres ou celle des magnétoscopes. Mais la plupart de ces enquêtes ont été menées à l'initiative du C.E.O. et restent inexploitées par la télévision.* »

A quelques rares exceptions près, les responsables des programmes utilisent insuffisamment ce remarquable instrument. Fait significatif : lors des grands changements de 1981, le C.E.O. n'a jamais été contacté pour étudier une nouvelle programmation ou définir le profil d'une émission. Irresponsabilité des directeurs desprogrammes ou méfiance à l'égard d'un organisme *indépendant de la télévision* (2) mais lié à son financement ?

Il faut ajouter que chaque chaîne a sécrété depuis 1974 son propre service d'études, plus ou moins actif, mais jaloux de ses prérogatives. Or chaque société de programmes contribue au financement du C.E.O., avec une dotation séparée pour l'Audimat. De là à penser que cet argent pourrait revenir à chaque *service d'études en ne conservant* qu'un fonds collectif pour l'Audimat, il n'y a qu'un pas.

Pas fort dangereux, d'autant que le C.E.O. est, depuis la loi de juillet 1982, dans une situation inconfortable : aucun article ne mentionne son existence ni ne précise sa mission. Dépendra-t-il toujours des services du premier ministre ou sera-t-il rattaché à une instance de la communication audiovisuelle, au risque de perdre son indépendance par rapport aux sociétés pour lesquelles il travaille.

C'est pour conjurer ce risque que le C.E.O. multiplie aujourd'hui activités autonomes et prestations extérieures. Des initiatives qui profiteront de toutes façons aux sociétés de radiotélévision : en cernant mieux le développement de la péritélévision (vidéo, télématique), on en apprendra plus sur le comportement du téléspectateur. Mais, à travers cette série d'études, le C.E.O. cherche surtout à prouver la cohérence et l'efficacité de son fonctionnement, en développant de nouveaux instruments d'analyse liés à l'évolution de la communication audiovisuelle.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) Dans la loi de 1974, une note de qualité intervenait aussi dans la répartition de la redevance pour pondérer les critères d'audience.

(2) Le C.E.O. est rattaché au Service juridique et technique de l'information (S.J.T.I.), dépendant du premier ministre et mis à la disposition du ministère de la communication.

Prochain article :

La Tour de Babel des téléspectateurs.

● *Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des techniciens de l'audiovisuel*, réunis mercredi 30 mars, ont indiqué qu'ils n'entreprendront pas d'« *actions communes immédiates* ». Les deux organisations doivent se revoir dans une dizaine de jours, après avoir examiné les propositions salariales faites par le collège patronal, au cours des négociations sur l'élaboration d'une convention collective nationale. La C.F.D.T. a estimé que ces propositions constituaient « *une base de départ négociable* ». Deux autres réunions avec l'Association des employeurs du secteur public de l'audiovisuel, désormais présidée par M. Jacques Pomonti, président de l'INA (en remplacement prévu de M. Jean-Noël Jeanneney, P.D.-G. de Radio-France), doivent avoir lieu les 12 et 19 avril.

Jeudi 31 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : les Beaux Quartiers.
d'après le roman de Louis Aragon, adaptation de P. Savatier, réal. Jean Kerchbron, avec B. Brieux, B. Lafont, J.-P. Puymartin, J. Guiomar... (première partie).
Été 1912 à Seriane. Les deux fils du docteur Barbentane (radical de gauche) suivent chacun leur chemin. Tandis qu'Armand découvre les injustices sociales, Edmond fréquente la jeunesse dorée. Un feuilleton plutôt réussi.

22 h 10 Documentaire : le Chemin des Indiens morts.
Émission de J. Arlaud et M. Perrin, nº 2.
La descendance d'Isho. Pratiques et conceptions de la mort chez les Indiens d'Amazonie. Un documentaire très bien filmé.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : Résistances.
de B. Langlois, réal. P. Desfons.
Quatre reportages sur les droits de l'homme : les Haïtiens en République Dominicaine ; le procès du KOR avec A. Smolar représentant du syndicat Solidarnosc ; les prisonniers politiques en Ouganda et l'affaire Vanni Mulinaris en Italie.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
de A. de Caunes.
Au sommaire : Ferry fééries (portrait de Bryan Ferry) ; Haute-Tension (la télévision d'hier et celle d'aujourd'hui, avec Honeymoon Killers, Interlude Wonder...) ; et le jeu : l'Impeccable.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 40 Cinéma sans visa : Paratroopers.
Film israélien de Y. Judd'Ne'Eman (1976), avec G. Cov, M. Monoshov, M. Varshaviak, J. Monte (v.o. sous-titrée).
Un jeune homme, enrôlé dans les parachutistes, ne supporte pas les rigueurs de l'entraînement. Un officier cause sa perte en essayant, maladroitement, de l'aider. Film inédit en France, intéressant par son sujet mais qui semble assez ambigu dans sa position par rapport au corps d'élite de l'armée israélienne. A voir et à discuter.

22 h Débat : Une armée comme les autres ?
Avec Y. J. Ne'Eman, réalisateur du film, Z. Sternhell, professeur à l'université de Jérusalem, C. Avital, ministre, conseiller à l'ambassade d'Israël à Paris.

22 h 40 Journal.

23 h 2 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.

23 h 5 Prélude à la nuit.
Études nº 7 et nº 8 de Claude Debussy, par C. Zerah au piano.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'infarctus, fléau social, avec le professeur A. Vacheron.
20 h, (Manque d')Aventures en Patagonie, de P. Keineg. Avec P. Clevenot, B. Bloch, M.-G. Pascal, P. Nzonzi, suivi de « *Hors texte* », de M. Floriot.
22 h 30, Nuits magnétiques : la belle.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné à l'Auditorium 105 de Radio-France le 14 janvier 1982) : « Ouverture pour toute l'harmonie sans violon » de Mehul ; « Pastorale variée dans le style ancien » de Pierne ; « Sérénade » de R. Strauss ; « Danses de kermesses rhénanes » de Zimmermann ; « Canazoni per sonar » de Wernar ; « Et par là » de Lavano : « Winds » de Constant : par les philharmonistes *de Châteauroux, dir. J. Komives.*
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 0 h 5, Nocturnes.

Vendredi 1er avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 Vision plus.
12 h HF 12 (info).
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Portes ouvertes.
Une activité pas comme les autres.
16 h 30 Croque vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Quelle autorité !
De M. et G. Carpentier.
Avec Jacqueline Maillan, Jean-Marc Thibault, Michel Roux, Gérard Hernandez.
21 h 40 Série : Lucien Leuwen.
D'après le roman de Stendhal, adapt. J. Aurenche et P. Bost. Réal. C. Autant-Lara, avec B. Garcin, N. Jamet, A. Lualdi...
1832 : Lucien Lewen, fils d'un riche banquier, chassé de l'Ecole polytechnique, tombe amoureux de Mathilde de Chasteller et s'immisce dans les milieux aristocratiques. Une coproduction internationale rediffusée à l'occasion de l'Année Stendhal.
22 h 40 Histoires naturelles : la pêche du brochet en Irlande.
Émission d'E. Lalou, I. Barère et J.-P. Fleury.
23 h 10 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h 5 Aujourd'hui la vie.
L'engagement.
15 h Sport : Tennis.
Tournoi de Monte-Carlo.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Médecins de nuit.
« Le bizutage ». Réal. B. Gridaine. Avec C. Allegret, G. Germain...
Violence et incompréhension dans une usine désaffectée : Mme Toussot, victime d'un bizutage sévère, est sauvée de justesse par un médecin de nuit...
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « La langue française n'est pas xénophobe », sont invités : M. Beti (les Deux Mères de Guillaume Ismaïl-Dzwatama), *M. Charef* (l'Eté au harem d'Archi Ahmed), *A. Eghbal* (l'Espèce errante), *V. Khoury-Ghata* (Vacarme pour une lune morte), *M. Tlili* (Gloire des sables), *A. Bounemeur* (les Bandits de la place).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Satyajit Ray) : La trilogie d'Apu (nº 3, « le Monde d'Apu »).
Film indien de S. Ray (1959), avec S. Chatterjee, S. Tagore, S. Mukherjee, A. Chakravarty (v.o. sous-titrée. N.)
Sorti de l'université de Calcutta avec un diplôme, Apu ne trouve pas de travail. Il est amené à se marier dans d'étranges conditions et connaît un bonheur qui ne durera pas. Achèvement d'une initiation au « métier d'homme » dans le grand cycle de la vie et de la mort. Le style de Satyajit Ray, à la fois réaliste et lyrique, est toujours admirable.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
La C.F.D.T.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
20 h 33 La minute nécessaire de M. Cyclopède.
20 h 35 Vendredi : Vietnam, les dures années de paix.
De M. Croce-Spinelli. Magazine d'information d'A. Campana.
Un reportage au Vietnam réunifié, à Hanoï, Saigon (Ho-Chi-Minh-Ville). Situation politique, économique, après trente années de guerre.
21 h 35 Magazine de la photo : Flash 3.
De J. Bardin, P. Dhostel et J. Eguer.
Revue de presse ; Flash back : les Calotypes ; Portrait de J.-François Jonvelle ; flash pratique : développer soi-même ses films couleur.
22 h 20 Journal.
22 h 38 Une minute pour une image. D'Agnès Varda.
22 h 40 Prélude à la nuit.
Le banjo de L. Moreau Gottschalk, par Cyprien Katsaris, au piano.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : les graines.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les transformations du monde rural : à 8 h 32 : Visages de Nikos Kazantzaki.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « *Le sceptre et la mascotte* », de Maurice Lever.
11 h 2, Musique : les Pâques à New-York, de B. Cendrars.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama : le roman policier.
13 h 30, Chanson d'avril.
14 h, Sons : à Cherbourg.
14 h 5, Un livre, des voix : « Une femme perdue », de Claire Dumas.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire (le roi Magas).
16 h, Processions d'Espagne.
18 h 30, Feuilleton : La certaine France de mon grand-père.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : la métrologie.
20 h, Des nuages et des horloges : la philosophie de Karl Popper, *avec R. Bouveresse et C. Schmidt.*
21 h 30, Black and blue : le jazz et les gangsters.
22 h 30, Nuits magnétiques : la belle.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Mendelssohn, Liszt, Stamitz, Scriabine, Schumann.
8 h 7, Le Bougolama 8-9.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de Beethoven, Ravel, Debussy, The Beatles, Wagner, Liszt, Hindemith, Stravinsky, Rachmaninov, Prokofiev.
12 h, Equivalences : œuvres de Messiaen.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 119) : œuvres de *J. Brahms, par le Trio Calliope.*
14 h 5, Boîte à musique : Amy.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Musiciens à l'œuvre : Saint-Saëns, Debussy, Ravel, Stravinsky, Wagner, R. Strauss.
17 h 5, L'histoire de la musique : Monteverdi.
18 h 30, Studio-Concert (en direct du Théâtre du Ranelagh à Paris) : œuvres de Weiss, Losy, J.-S. Bach par H. Smith, luth.
19 h 38, Jazz : le clavier bien rythmé.
20 h, Concert (donné à Bayreuth 1982) : « Parsifal » de Wagner ; par les *chœurs et orchestre du Festival de Bayreuth* ; dir. J. Levine ; chef des chœurs : N. Balatsch ; sol. S. Estes, M. Salminen, H. Sotin, P. Hoffmann, L. Rysanek, F. Mazura.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 1er AVRIL

— *M. René Souchon*, secrétaire d'État chargé de l'agriculture et de la forêt, est l'invité de l'émission « Plaidoyer » sur R.M.C. à 18 h 30.

— *Mgr Lustiger*, archevêque de Paris, est l'invité du journal d'Europe 1, à 19 h 30.

VENDREDI 2 AVRIL

— *L'abbé Jean-Michel Di Falco*, est reçu à l'émission « Plaidoyer », sur R.M.C., à 8 h 30.

INFORMATIONS « SERVICES »

FÊTES DE PAQUES

Les services ouverts ou fermés

BANQUES. — Elles seront fermées du vendredi 1er avril à partir de 11 h 45 (ou de 12 heures) jusqu'au mardi 5 avril au matin.

PRESSE. — Les quotidiens parisiens paraissant le lundi paraîtront normalement lundi 4 avril.

GRANDS MAGASINS. — Les grands magasins parisiens seront ouverts samedi 2 avril aux heures habituelles. Ils seront fermés lundi 4 avril.

R.A.T.P. — Service réduit des dimanches et jours fériés lundi 4 avril.

P.T.T. — Les bureaux de poste, guichets de paiement à vue, agences commerciales et téléboutiques seront fermés lundi 4 avril. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois, resteront ouverts les bureaux qui le sont habituellement le dimanche. Ces bureaux assureront les services téléphoniques et télégraphiques, la vente des timbres-poste au détail, ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales. En outre, le lundi de Pâques, le bureau situé au chef-lieu de département sera ouvert de 9 heures à 12 heures. Samedi 2 avril, les services des P.T.T. fonctionneront dans les conditions habituelles.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — Les services d'accueil du siège et des unités de gestion de la Caisse d'allocations familiales de la région parisienne seront fermés au public du vendredi 1er avril à 12 heures au mardi 5 avril au matin. Cependant, les cliniques dentaires et les centres de diagnostic et de soins resteront ouverts le vendredi 1er avril jusqu'à 15 heures.

SECURITE SOCIALE. — La Caisse primaire d'assurance-maladie indique que les guichets resteront ouverts jusqu'à 14 h le vendredi 1er avril dans les centres de paiement et dans les services chargés de régler les prestations au public. Pour les prises en *charge et les renseignements*, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h 30. Les centres et services seront normalement ouverts au public le mardi 5 avril.

MUSEES. — Les musées nationaux suivants seront ouverts dimanche 3 avril : Musée des arts et traditions populaires (partiellement), musée Delacroix, galeries nationales du Grand Palais, musée Jean-Jacques Henner, Musée des monuments français, palais de Tokyo, grands appartements du château de Fontainebleau, châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, seront ouverts lundi 4 avril : Musée des arts et traditions populaires, musée Delacroix, galeries nationales du Grand Palais, musée Jean-Jacques Henner, grands appartements du château de Fontainebleau, châteaux de Malmaison et de Bois-Préau.

Le musée Jacquemart-André sera ouvert le dimanche 3 avril de 13 h 30 à 17 h 30. Seront ouverts les dimanche 3 et lundi 4 avril : le musée Condé, le château et le domaine de Chantilly et le Musée vivant du cheval de (10 h 30 à 18 h), le musée et le domaine de Chaalis à Ermenonville de (10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30).

Le Palais de la découverte et le musée Marmottan seront ouverts dimanche 3 avril et fermés lundi 4 avril.

Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert samedi 2, dimanche 3 et lundi 4 avril de 10 h à 22 h.

La Bibliothèque nationale (salles de lecture) sera fermée les 2, 3 et 4 avril.

L'exposition « Vers l'Orient » ainsi que le musée du Cabinet des médailles et antiques seront fermés le 3 avril, mais ouverts les samedi 2 et lundi 4 avril. La fermeture annuelle sera du 11 au 24 avril inclus.

Les salles permanentes du Musée des arts décoratifs seront fermées le dimanche 3 et le lundi 4 avril. Les expositions « Tapio Wirkkala » et « Les pionniers de la photographie russe soviétique 1917-1940 » seront ouvertes de 12 h à 18 h. Le musée Nissim de Camondo sera fermé.

Le Musée de l'armée, le Musée des plans-reliefs et l'église Saint-*Louis-des-Invalides seront ouverts les* samedi 2, dimanche 3 et lundi 4 avril de 10 h à 18 h. Penndant ces trois jours, le public aura accès au tombeau de Napoléon jusqu'à 19 h. La projection permanente d'actualités, de documentaires et de films en exclusivité aura lieu dans la salle de cinéma du Musée de l'armée de 14 h à 18 h. Le spectacle son et lumière sera donné chaque soir à 22 h 30 en français et à 21 h 30 et 23 h 15 en anglais.

Archives nationales : les salles de lecture seront fermées les samedi 2, dimanche 3 et lundi 4 avril. Le vendredi 1er avril, ne seront communiqués au dépôt principal, rue des Francs-Bourgeois, que les documents ayant fait l'objet d'une demande préalable déposée au plus tard le jeudi 31 mars avant 16 h ; la salle de lecture de la section « Ooutre-mer », rue Oudinot, fermera à 16 h 30. Le Musée de l'histoire de France sera ouvert les samedi 2 et dimanche 3 avril (14 h-17 h), mais fermé lundi 4 avril.

Le Centre d'information et de documentation jeunesse sera fermé au public le samedi 2 avril à partir de 13 h. Il sera ouvert à *nouveau le mardi 5 avril* à 9 h.

SPECTACLES. — Voir le Monde des Arts et des Spectacles daté 31 mars.

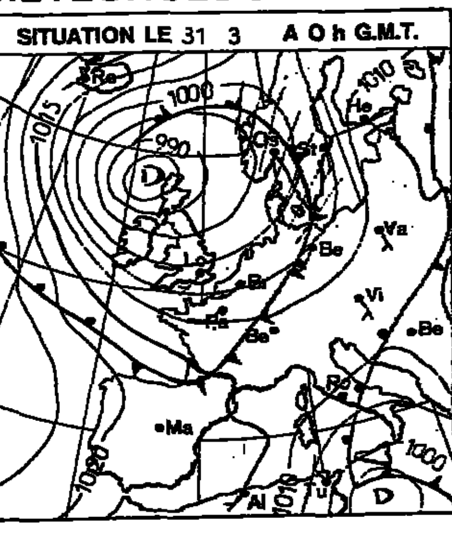
LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant à l'Office de tourisme de Paris le 720-94-94 (informations en français), le 720-88-98 (informations en anglais), le 720-57-58 (informations en Allemand).

STAGES

La formation des élus locaux. — Le service de documentation des élus locaux et de l'expansion régionale (Delex-Service) organise des journées de travail destinées à mieux informer les responsables communaux sur le troisième âge, la voirie, la sécurité, les espaces verts, les centres techniques municipaux, les équipements socio-culturels, les transports, etc.

★ **Le programme est à demander à Delex-Service, 219, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 222-35-65.**

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 1.4.83 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 1er AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 31 mars à 0 heure et le vendredi 1er avril à minuit.

Une profonde dépression centrée sur l'Ecosse ce matin va se diriger sur le sud, et, se centrer demain sur la Normandie.

Vendredi 1er avril, sur toute la France, le temps sera généralement maussade, très nuageux à couvert avec de rares éclaircies.

Deux zones pluvieuses marquées seront observées le matin : l'une de l'Aquitaine au Poitou, région parisienne, Nord, l'autre du Roussillon aux Alpes, Jura, Vosges, avec de la neige au-dessus de 1 000 mètres dans le Midi, 500 mètres dans le nord.

Ces deux zones se décaleront vers l'est-sud-est en donnant de la neige sur le Massif Central à partir de 600-800 mètres et 1 000 mètres sur les Pyrénées.

Sur le Nord-Ouest, les averses seront nombreuses l'après-midi.

Les vents de nord à nord-ouest seront assez forts sur la Bretagne et les côtes de l'Atlantique.

Sur les autres régions, les vents seront faibles à modérés de sud-ouest.

Les températures évolueront le matin, entre 2 et 4 degrés dans le Nord-Est, 4 à 6 degrés dans l'Ouest et le Nord, 6 à 7 degrés dans le Sud-Ouest, 7 à 8 degrés dans le Sud-Est et l'après-midi, 4 à 7 degrés dans le Nord et Nord-Est, 7 à 9 degrés dans l'Ouest, 9 à 10 degrés dans le Sud-Ouest, 8 à 9 degrés dans le Centre, 11 à 13 degrés près de la Méditerranée.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 31 mars à 7 heures, de 1 004,8 millibars soit 753,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre *indique le maximum enregistré* au cours de la journée du 30 mars ; le second le minimum de la nuit du 30 au 31 mars) :

Ajaccio, 15 et 4 degrés ; Biarritz, 12 et 10 ; Bordeaux, 13 et 8 ; Bourges, 10 et 6 ; Brest, 11 et 6 ; Caen, 11 et 6 ; *Cherbourg, 9 et 6* ; Clermont-Ferrand, 13 et 6 ; Dijon, 10 et 6 ; Grenoble, 12 et 5 ; Lille, 10 et 4 ; Lyon, 13 et 5 ; Marseille-Marignane, 15 et 5 ; Nancy, 7 et 5 ; Nantes, 13 et 7 ; Nice-Côte d'Azur, 15 et 9 ; Paris-Le Bourget, 12 et 7 ; Pau, 11 et 8 ; Perpignan, 18 et 9 ; Rennes, 12 et 7 ; Strasbourg, 10 et 5 ; Tours, 11 et 6 ; Toulouse, 11 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 6 degrés ; Amsterdam, 9 et 3 ; Athènes, 19 et 13 ; Berlin, 8 et 4 ; Bonn, 9 et 5 ; Bruxelles, 9 et 5 ; Le Caire, 26 et 14 ; îles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, 5 et 2 ; Dakar, 23 et 19 ; Djerba, 17 et 11 ; Genève, 12 et 7 ; Jérusalem, 20 et 15 ; Lisbonne, 20 et 11 ; Londres, 10 et 3 ; Luxembourg, 5 et 3 ; Madrid, 17 et 2 ; Moscou, 13 et 7 ; Nairobi, 27 et 18 ; New-York, 7 et − 1 ; Palma-de-Majorque, 16 et 8 ; Rome, 17 et 9 ; Stockholm, 4 et 1 ; Tozeur, 17 et 10 ; Tunis, 15 et 10.

L'enneigement en France

Depuis mardi 26 mars, la neige est tombée modérément sur tous les massifs montagneux, assez abondamment sur les Pyrénées au-dessus de 1 000-1 200 mètres, mardi et mercredi.

Ces neiges adhèrent mal aux couches anciennes, d'où un risque de coulées, faible dans les Alpes centrales et méridionales au-dessus de 1 600-1 800 mètres, modéré et assez fort sur les Pyrénées.

Pour la fin de semaine, avec le maintien d'une situation dépressionnaire sur la France, il faut attendre de la neige samedi surtout sur les Pyrénées au-dessus de 1 000-1 200 mètres, dimanche sur les Alpes, principalement centrales et méridionales. Quelques ondées de neige se produiront sur la Savoie, le Jura et les Vosges au-dessus de 600 mètres.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 31 mars :

DES DÉCRETS

- Relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux ;
- Relatif à la cotisation perçue au profit de la sécurité sociale sur les boissons alcooliques ;
- Relatif aux cotisations d'allocations familiales des employeurs et travailleurs indépendants ;
- Portant modification des droits de courtage à percevoir par les courtiers interprètes et conducteurs de navires ;
- Relatif aux attributions de plusieurs ministres ;
- Portant modification du code des postes et télécommunications, de la règlementation et des tarifs des télécommunications dans le régime intérieur.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 2 AVRIL

« *Notre-Dame présentée aux jeunes* », 14 h 30, portail central, M. Lépany.

« Musée Marmottan », 15 heures, 2, rue Boilly, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Lorrain », 15 heures, Grand Palais (Approche de l'art).

« Quartier Maubert », 15 h 15, 3, rue Domat, Mme Barbier.

« Le Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Quartier Mouffetard », 15 heures, métro Jussieu (*Paris et son histoire*).

« Hameau Montsouris », 15 heures, église, métro Alésia (Présence du passé).

« Vieux Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (Résurrection du passé).

FORMATION PERMANENTE

MÉTIER : LINGÈRE. — L'Académie de Paris organise un stage de perfectionnement pour les lingères de collectivités sanitaires ou sociales (*hôpitaux, maisons d'enfants,* maisons de retraite, etc.), du 13 avril au 11 mai.

★ **Pour tous renseignements Greta de la Mode, tél. : 387-39-85.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3418

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III					■				
IV				■			■		
V					■				
VI							■		■
VII	■								
VIII				■			■	■	
IX			■						
X								■	
XI			■			■			

HORIZONTALEMENT

I. Les pieds au mur. — II. Le petit jour. — III. Qui a donc eu de la peine. Fit le malin. — IV. Eut l'audace. Démonstratif. Abréviation indiquant qu'il n'y aura pas de *mise en* boite. — V. Protégeait les familles égyptiennes. A la noix chez le boucher. — VI. Qui a donc fini de peser. — VII. Un mineur qui doit piocher. — VIII. Qui ont donc tout quitté. Troisième d'une série. — IX. Règles. Chez eux, tout est bidon. — X. Mettra à l'écart. — XI. Est souvent sur la planche. Préposition. Élément de trousseau.

VERTICALEMENT

1. Perdu quand tout est noir. Profonde, horrifia une reine de Juda. — 2. Sur le golfe de Hammamet. Un beau château. — 3. On n'aime pas les voir rester au lit. — 4. Une bonne pomme. Retourne partout où il passe. Cri pour annoncer qu'on va faire une passe. — 5. Mesure. Des deux côtés d'une colonne. — 6. Pas tout à fait normal. — 7. Grave quand elle est forte. Peut être plein de nœuds. — 8. Un certain sourire. — 9. Un Russe par exemple. Bien ennuyée.

Solution du problème n° 3417

Horizontalement

I. Galoubets. — II. Rien. Apre. — III. Impartial. — IV. Barge. — V. Onéreuses. — VI. Ut. Exsude. — VII. Ise. Patin. — VIII. Bègues. — IX. Moderne. — X. Il. Sirène. — XI. Sassé. Ses.

Verticalement

1. Gribouillis. — 2. Aimants. La. — 3. Lèpre. — 4. Onagre. Boss. — 5. Réexpédié. — 6. Bât. Usager. — 7. Épi. Sutures. — 8. Tragédienne. — 9. Sel. Sensées.

GUY BROUTY.

SPORTS

TENNIS

AU TOURNOI DE MONTE-CARLO

Victoire à la Pyrrhus pour Borg

Cinq des huit têtes de série du tournoi de Monte-Carlo sont tombées avant le deuxième tour dont tous les matches devaient avoir lieu jeudi 31 mars.

Après le Tchécoslovaque Ivan Lendl et l'Américain Jimmy Arias, l'Argentin José-Luis Clerc, l'Espagnol José Higueras, et l'Equatorien Andres Gomez ont été « sortis » le 30 mars respectivement par le Suédois Bjorn Borg (6-1, 6-2), l'Espagnol Manuel Orantès (6-4, 6-2) et l'Australien Mark Edmondson (7-5, 0-6, 6-3).

Outre le Français Yannick Noah, les têtes de série qui ont passé le premier tour sont le Suédois Mats Wilander, vainqueur du Hongrois Balazs Taroczy (7-6, 6-0) et l'Argentin Guillermo Vilas, vainqueur de l'Italien Claudio Panatta (6-3, 6-2).

En huitième de finale Borg dont c'est le dernier tournoi devait rencontrer le Français Henri Leconte qui a battu le géant américain Chip Hooper (6-2, 6-3).

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — La preuve est faite, Bjorn Borg, le super-champion des dix dernières années écoulées, n'est plus le même homme sur le terrain. Pour sa dernière apparition en même temps que son premier tour à l'Open du Monte-Carlo Country Club, il a bien réussi à éliminer l'Argentin José-Luis Clerc, tête de série n° 3 et sixième joueur mondial. Mais quelque facile que fût le score (6-1, 6-3), cette performance, à nos yeux, n'est qu'une victoire à la Pyrrhus.

Le tennis professionnel a engendré une concurrence si forcenée parmi les grandes raquettes que, même un surdoué comme Borg, ne pouvait parvenir à retrouver le rythme hallucinant de la compétition, après une année d'arrêt complet et quelques semaines d'entraînement.

Tout nous sembla changé en lui quand, à 15 heures, mercredi 30 mars, dans une atmosphère chaleureuse, débordante de sympathie, et devant les tribunes combles de ses fans, le héros du jour se présenta sur le central inondé de soleil. C'était bien la même silhouette athlétique, le même bandeau sous le crâne long en ogive d'obus. Ce qui commença, ce fut autre chose.

Borg avait perdu la physionomie hermétique et froncée, disons-le inhumaine, que nous lui connaissions. Il n'avait pas plus l'expression désinvolte, un peu friponne, qu'il avait affichée ici même l'an dernier quand il avait « *balancé* » son match contre Noah. Noa. Un visage éclairé, ouvert et, dans toute sa personne, un comportement tranquille, disponible. En passant d'un carré à l'autre, il se tenait droit, marchait à pas comptés *et, sur la ligne du fond,* pour recevoir le service adverse, il soufflait à peine dans ses doigts, ne se dandinant plus sur ses jambes, le dos arqué comme il en avait coutume.

Dans les échanges après avoir mené 2-0, puis 4-0, puis 5-0, puis même gagné le premier set 6-1, ce relâchement s'accusait davantage. Plus de longueur, plus de service, plus de retour, plus de passing-shot, plus d'initiatives, sauf quelques incursions curieuses à la volée, *surtout* plus aucun souvenir de cette cadence infernale, de cette endurance à toute épreuve qui écœuraient ses adversaires. Borg aurait pu reprendre à son compte la formule désabusée du coureur à pied australien John Landy : *« La vitesse est en moi mais je ne sais plus l'exprimer ».* Mais le Suédois était trop serein pour que l'on songe le cœur serré à la formule corollaire : *« Ils ne reviennent jamais ».*

Le seul à ressentir l'émotion de cet enjeu de la dernière chance était son adversaire, José-Luis Clerc. Pour conjurer son malaise, celui-ci n'avait qu'à appuyer ses coups et suivre au filet avec le grand jeu d'attaque qui lui a permis de balayer McEnroe le mois dernier en Coupe Davis à Buenos-Aires. Mmais ce tempérament sensible, essentiellement latin, garda durant toute la partie la boule de l'angoisse au fond de la gorge. Cela lui fit commettre des erreurs phénoménales. De l'autre côté du filet un lion se battait encore il vouait un immense respect. A suivre...

OLIVIER MERLIN.

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 22 DU 30 MARS 1983

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
3	Tous les billets terminés par 3 gagnent 70 F dans toutes les séries
64	Tous les billets terminés par 46 gagnent 200 F dans toutes les séries. Tous les billets terminés par 64 gagnent 300 F dans toutes les séries

Finales	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer F.
038	0038	1038	2038	3038	4038	5038	6038	7038	8038	9038	4 000
	0083	1083	2083	3083	4083	5083	6083	7083	8083	9083	470
	0308	1308	2308	3308	4308	5308	6308	7308	8308	9308	400
	0380	1380	2380	3380	4380	5380	6380	7380	8380	9380	400
	0803	1803	2803	3803	4803	5803	6803	7803	8803	9803	470
	0830	1830	2830	3830	4830	5830	6830	7830	8830	9830	400
188	0188	1188	2188	3188	4188	5188	6188	7188	8188	9188	4 400
	0818	1818	2818	3818	4818	5818	6818	7818	8818	9818	800
	0881	1881	2881	3881	4881	5881	6881	7881	8881	9881	800

Finale	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 20	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 20	Sommes à payer Autres séries
5307	0357	F. 10 000	F. 2 000	5037	F. 10 000	F. 2 000
	0375	10 000	2 000	5073	10 070	2 070
	0537	10 000	2 000	5307	3 000 000	30 000
	0573	10 070	2 070	5370	10 000	2 000
	0735	10 000	2 000	5703	10 070	2 070
	0753	10 070	2 070	5730	10 000	2 000
	3057	10 000	2 000	7035	10 000	2 000
	3075	10 000	2 000	7053	10 070	2 070
	3507	10 000	2 000	7305	10 000	2 000
	3570	10 000	2 000	7350	10 000	2 000
	3705	10 000	2 000	7503	10 070	2 070
	3750	10 000	2 000	7530	10 000	2 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 13 AVRIL 1983 - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DU JARDINAGE

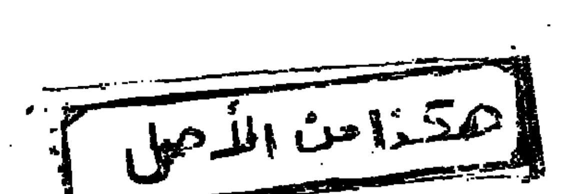
TIRAGE N° 21 DU 30 MARS 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.
1	311	500	7	77	200
	341	500		287	500
	601	500		367	500
	5 321	2 000		817	500
	55 451	10 000		38 867	10 000
2	02	200	8	18	200
	912	500		28	200
3	3	100		238	500
	333	600		3 128	2 200
	383	600	9	9	100
	473	600		0 949	2 100
	533	600		4 069	2 100
	643	600		53 709	10 100
	31 073	10 100		80 039	10 100
4	224	500		83 519	10 100
	934	500		024 559	1 000 100
	994	500	0	250	500
	13 724	10 000		610	500
5	85	200		0 680	2 000
	275	500		1 480	2 000
	555	500		4 370	2 000
	2 075	2 000		6 650	2 000
6	017 156	4 000 000		7 110	2 000
				32 230	10 000
				39 720	10 000
				79 560	10 000

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 7 AVRIL 1983
TRANCHE DE PAQUES à POLIGNY (Jura)

LOTO TIRAGE N° 13	2	11	19	21	26	35	NUMERO COMPLEMENTAIRE 29

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 7 AVRIL 1983 VALIDATION JUSQU'AU 6 AVRIL APRES-MIDI



CARNET

Décès

— Pierre BOUZOU, ancien diplomate en retraite, et son épouse Yvonne, née *Moulin*,
ont la douleur de faire part du décès de leur fille

Michelle.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 28 mars 1983, aux Mathes, 17570.

— Le 28 mars 1983, dans sa quatre-vingt-treizième année,

Lucien BREITMAN,
médecin des pauvres,
socialiste, poète,
a rejoint la compagne de sa vie,
Lucienne BREITMAN,
née Deret,
au cimetière de Rueil-Malmaison.

[Secrétaire fédéral de la S.F.I.O. de Loir-et-Cher, conseiller général du canton de Mennetou de 1930 à 1945, puis de celui de Romorantin, de 1945 à 1949, arrêté par les nazis dès 1941, déporté politique, le docteur Breitman avait adhéré après la guerre d'abord à l'A.S.R., puis au P.S.A., enfin au P.S.U., avant de se retirer de la vie publique.

En 1982, il publiait un recueil de poèmes, « A la margelle du puits », qui devait lui valoir le prix Medec, décerné à l'unanimité.]

— M. Albert Dentan,
Mme Gérard Dentan, ses enfants et petits-enfants,
Mlle Jacqueline Dentan,
M. et Mme Jean-Marc Kaltenbach,
M. et Mme Jean-Pierre Dentan et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Marc Hentsch et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Dentan et leurs enfants,
Mme Valdemar Monod,
M. et Mme Bernard Rappard,
M. et Mme Eric Monod,
M. et Mme Jacques Bossan et leurs enfants,
Ainsi que les familles Zuber et alliées,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Albert DENTAN,
née Elizabeth Monod,

survenu le 28 mars 1983, dans sa quatre-vingtième année.

Le service religieux a été célébré le mercredi 30 mars 1983, en l'église réformée du Vigan, dans la plus stricte intimité familiale.

« Ne crains point, crois seulement. »
(Marc V, 36.)

« Dieu est amour. »
(I, Jean, IV, 8.)

« Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie. »
(Jean XIV, 6.)

Ni fleurs ni couronnes.
Des dons peuvent être adressés à l'asile évangélique du Vigan (Oustaou), à l'ordre de : Association protestante de bienfaisance, C.C.P. 870-20-H, Montpellier, ou à Terre des enfants, 8, rue de la Tessonne, Le Vigan, par virement bancaire ou postal.
Le mas Rolland, 30120 Le Vigan.

— M. Pierre Descomps,
Mme Pierre Pailhiès,
Mlle Geneviève Abinal,
Le docteur et Mme Patrice Abinal et leur fils,
Patrick Abinal,
M. Daniel Descomps,
Mme Jacques Thibaud,
Francis, Marc et Louis Thibaud,
Le docteur Paulette Descomps,
Mlle Sylvie Descomps,
Le professeur et Mme Bernard Descomps et leurs enfants,
Les familles Suquet, Vannier et Djelloal,
ont la douleur de faire part de la mort de

Christiane DESCOMPS,
née Abinal,

ancienne secrétaire générale
de l'Union des accueils
des villes françaises,

dans sa cinquante-neuvième année, à la suite d'une douloureuse maladie.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Montpellier et l'inhumation à La Canourgue (Lozère), dans la sépulture de famille, le 26 mars 1983.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Sussargues, 34160 Castries.

— On nous prie d'annoncer le décès du peintre

Istvan GERO,

survenu le 25 mars 1983.
L'inhumation a eu lieu le 31 mars, au cimetière de Bagneux.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Rennes. Châteauroux. Perros-Guirec.
Mme Florence Goupil, née Pimpaneau, a la douleur de faire part du décès de son époux,

M. François GOUPIL,

survenu à Rennes, à l'âge de cinquante-six ans.
Le service religieux aura lieu le samedi 2 avril, à 15 heures, en l'église *Saint-Martial de Châteauroux.*
Sans condoléances.
Des prières et des messes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Castel Saint-Martin, 35000 Rennes.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu, survenu le 24 mars 1983, de

M. Yves LAURENS,
ingénieur E.S.E.,
capitaine de corvette (E.R.),
chevalier de l'ordre national du Mérite.

De la part de :
Mme Yves Laurens, ses enfants et petits-enfants,
Des familles Simon, Laurens, Davril et Leprince.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, en l'église Saint-Gilles de Bourg-la-Reine, le 28 mars 1983.
24, rue Jean-Jaurès,
92260 Fontenay-aux-Roses.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Georges PHILIPON,
née Suzanne Engel,
survenu à Nancy, le 20 mars 1983.

Remerciements

— Mme Sauveur Chouraqui et ses enfants,
M. et Mme Ouakine et leurs enfants,
M. et Mme Argand et leurs enfants,
Les familles Chouraqui, Nathan,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Sauveur CHOURAQUI,
opticien,
ancien combattant,
croix de guerre,

prient les personnes, amis et connaissances qui se sont associés à leur douleur de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— Mme Robert Locre et toute sa famille,
M. Pierre Chaussade et ses collaborateurs,
très touchés des témoignages de sympathie exprimés lors du décès de

M. Robert LOCRE,

prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

PRESSE

A « L'EST RÉPUBLICAIN »

La nomination d'un administrateur provisoire n'a provoqué aucune réaction syndicale

Nancy. — Depuis la nomination d'un administrateur provisoire à *l'Est républicain*, conséquence du grave conflit qui existe actuellement entre les principaux actionnaires (*le Monde* des 20-21 mars), la situation est calme au sein du journal. Ni l'interdiction signifiée par jugement du 20 mars à M. Francis Boileau, ancien directeur général du journal, de reparaître *dans les locaux de l'Est républicain* sans accord de l'administrateur, ni la nomination de M. Didry comme conseiller techni-

De notre correspondant

que, n'ont amené de réactions syndicales ou du personnel, malgré la tenue de deux comités d'entreprise, dont l'un exceptionnel.

Comme depuis plus de deux ans, l'attentisme reste de rigueur tant qu'un jugement ne sera pas prononcé sur la propriété réelle de 21 % des actions du journal. Aussi la date du 18 avril, désormais avancée comme étant celle où la cour d'appel de Nancy se prononcera sur sa compétence à statuer sur la question de la propriété, est-elle considérée comme plus importante que celle du 18 mars, qui a vu le départ de MM. Charles et Francis Boileau. Si le tribunal se déclarait compétent, les plaidoiries sur le fond pourraient avoir lieu au début du mois de mai pour un jugement une quinzaine de jours plus tard, de toute façon avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, désormais fixée pour la première quinzaine de juin, vraisemblablement le 10.

A la suite d'un article dans *le Quotidien de Paris* du 28 mars, le premier président de la cour d'appel de Nancy a précisé que la famille Boileau a présenté son opposition à la désigntion d'un administrateur provisoire le 23 mars ; celle-ci a été évoquée en audience le 29 mars, et une décision devrait être connue vendredi 1er avril. La cour d'appel *souligne en outre que*, dans cette affaire, huit magistrats différents ont déjà rendu quatre arrêts.

J.-L. B.

ÉCHECS

VICTOR KORTCHNOÏ EN GRANDE FORME

Les quarts de finale du Tournoi des prétendants aux championnats du monde d'échecs se poursuivent actuellement. Si, à Velden (Autriche), le combat reste indécis entre le grand-maître d'Allemagne fédérale, Robert Huebner et l'ancien champion du monde, le Soviétique Vassili Smyslov (les deux joueurs sont à égalité, un point et demi chacun après trois parties nulles), à *Bad-Kissingen* (R.F.A.), *en revanche*, le match entre Victor Kortchnoï et Lajos Portisch paraît déjà terminé au bout de trois parties.

Vainqueur de la première, faisant nulle dans la deuxième et gagnant la troisième, Kortchnoï possède la *confortable* avance de *deux points* sur son rival hongrois. Les matches se déroulant au meilleur des dix parties, il suffit à l'adversaire malheureux de Karpov d'annuler les prochaines parties pour arriver à cinq points et demi et à la qualification pour la demi-finale.

Le dernier quart de finale (Kasparov ayant brillamment gagné le sien) opposera à Alicante (Espagne) le Hongrois Zoltan Ribli et le Philippin Eugenio Torre. Il doit commencer le dimanche 3 avril.

CORRESPONDANCE

L'ordonnance de 1944

M. André Audinot, député de la Somme et P.-D.G. du *Figaro*, nous a adressé la lettre suivante, à la suite du « Point de vue », publié le 29 mars sous la signature de Denis Perier-Daville, à propos de l'interprétation à donner de l'ordonnance du 26 août 1944.

L'auteur s'ingénie à donner des articles 7 et 4 de l'ordonnance de 1944 une interprétation dont je souhaite rappeler :

— Qu'elle n'a jamais même été envisagée depuis la Libération ;

— Qu'elle est contraire aux principes généraux du droit français et notamment du droit pénal ;

— Qu'elle est contraire à l'interprétation donnée par les services juridiques et techniques de l'information relevant du premier ministre ;

— Qu'elle est contraire à l'avis unanime donné par vingt éminents professeurs de droit spécialisé ;

— Qu'elle est contraire à l'opinion exprimée par M. le professeur Pierre-Henri Teitgen, premier ministre de l'information ayant eu en 1944 à appliquer ladite ordonnance ;

— Qu'elle est contraire aux conclusions ou témoignages émanant d'anciens dirigeants et collaborateurs du Service juridique et technique de la presse créé en 1944.

Enfin, qualifié improprement de « prête-nom » *par votre rédacteur, j'invite ce dernier à se reporter au lexique des termes juridiques de MM. Vincent, Guillien et autres. Je l'invite également à laisser à la seule justice le soin d'émettre sereinement un avis sur ce sujet ; la lecture de l'article 227 du code pénal devrait l'y inciter.*

Ce dossier dit de « l'ordonnance de 1944 » suscite bien des haines : et je partage la pensée de Jean Rostand qui écrivait que « la haine pour celui qui ne hait point, c'est un peu comme l'odeur de l'ail pour qui n'en a pas manger ».

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION



Vente après Liquidation de Biens au Palais de Justice de PARIS
LE JEUDI 14 AVRIL 1983 A 14 HEURES - EN NEUF LOTS

1er LOT **ENSEMBLE DE PARCELLES DE TERRAIN**
sur lequel est implanté l'ENSEMBLE INDUSTRIEL DU PUY
ainsi que les parcelles en constituant les abords immédiats

d'une superficie totale de 18 hectares 8 ares 55 centiares

ainsi que les bâtiments édifiés s/cert. de ces parc. qui constituent l'usine du Puy

s/la commune de CHADRAC (43)

Divers bât. industriels sis com. de LANOBRES (15) Lieudit « Les Granges »
Div. BIENS ET DTS IMM. *formant* les lots nos 12, 14, 16 et 25 de la division de l'immeuble sis à PARIS 9e, 4, rue Maryan

PROPRIÉTÉ sise à CHADRAC (43)
Lieudit « La petite Mer » en bordure de la route Nationale allant du Puy à LAVOUTE-SUR-LOIRE

PROPRIÉTÉ sise à CHADRAC (43)
Lieudit « Montgiraud » et le fonds de commerce de Tanneries y exploité
OCCUPÉ — CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

M. à P. : 700 000 F — 650 000 F. pour les immeubles, 50 000 F. pour le fonds de commerce

à CHADRAC (43)

2e LOT **TERRAIN**
cad. sect. A no 385 pour 46 a 80 ca ldt « Le Chambon »
OCCUPÉ — CONTRAT GÉRANCE LIBRE
M. à P. : 6 500 F

3e LOT **TERRAIN**
cad. sect. A no 261 pour 30 a 60 ca ldt « Le Chambon »
OCCUPÉ — CONTRAT GÉRANCE LIBRE
M. à P. : 5 500 F

4e LOT **TERRAIN**
cad. sect. A no 196 pour 42 a ldt « La Petite Mer »
OCCUPÉ — CONTRAT GÉRANCE LIBRE
M. à P. : 4 500 F

5e LOT **TERRAIN**
cad. sect. A no 259 pour 16 a 20 ca *ldt « Le Chambon »*
OCCUPÉ — CONTRAT GÉRANCE LIBRE
M. à P. : 2 500 F

6e LOT **TERRAIN**
cad. sect. A no 265 pour 10 a 50 ca ldt « Le Chambon »
OCCUPÉ — CONTRAT GÉRANCE LIBRE
M. à P. : 1 000 F

à LANOBRE (15)

7e LOT **UNE PARCELLE**
cad. sect. AD no 109 pour *21 a 65 ca ldt « Cité Haute »*
OCCUPÉE
M. à P. : 20 000 F

8e LOT **UNE PARCELLE**
de terrain cad. sect. AD no 110 pour 9 a 47 ca ldt « Cité Haute »
OCCUPÉE
M. à P. : 12 500 F

9e LOT **UNE PARCELLE**
de terain cad. sect. AD no 111 pour 15 a 10 ca lieudit « Cité Haute »
OCCUPÉE
M. à P. : 12 500 F

S'ad. à Me LYONNET DU MOUTIER, Anc. Avoué Avocat, 182, rue de Rivoli à PARIS 1er - Tél. : 260-20-49 - Maître J.-M. GARNIER Syndic, 63, Bd St-Germain à PARIS 5e - Me H. GOURDAIN *Syndic, 174, Bd St-Germain* à PARIS 6e - Au greffe des Criées du T.G.I. de PARIS où le cahier des charges est déposé - S/Lieux pour visiter.

Vente sur saisie au Palais de Justice de Paris le jeudi 14 avril 1983, à 14 h.

UN APPARTEMENT

de 2 pièces, cuisine, au 1er ét., p. dr. dans un immeuble sis à PARIS (11e)

36, RUE RICHARD-LENOIR
Mise à prix : 20 000 F

S'adr. à Me André VALENSI, av. à Paris-5e, 72, r. Gay-Lussac - 633-74-51.

Vente sur publication judiciaire, au Palais de Justice d'Évry (91) rue des Mazières,
le MARDI 19 AVRIL 1983, à 14 h

UN PAVILLON à LA VILLE DU BOIS (91)
27, chemin des Bas Rochers

comprenant : s/sol, garage, cave, buanderie, chauffage, 2 pièces — Rez-*de-chaussée cuisine, salle de bains, séjour, salon, bur.*, W.C. — *1er étage : 3 ch.*, salle de bains, W.C. — Jardin-Cour sur 470 m² — Occupé par la partie saisie.

M. à P. 200 000 F S'adr. SCP. VASLOT, BOURGEOIS, VIALA, avocats, 61, r. Saint-Spire, à Corbeil. T. : 496.24.68.
Mes AKOUN, TRUXILLO, avocats Évry. Téléphonez : 079.39.45.
Au Greffe du T.G.I. d'Évry où le cahier des charges est déposé.

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice de Paris le jeudi 14 avril 1983 à 14 heures.
En un seul lot
a) En ce qui concerne l'immeuble

ENSEMBLE INDUSTRIEL à ARCUEIL (94)
5 à 17, rue du Ricardo et 24, rue Marcel-Vigneron
élevé sur un terrain cadastré :

— Section Z no 6, 15, rue du Ricardo pour 1 are 85 centiares
— Section Z no 7, 13, rue du Ricardo *pour 1 are 84 centiares*
— Section Z no 8, 11, rue du Ricardo pour 1 are 79 centiares
— Section Z no 9, 9, rue du Ricardo pour 1 are 85 centiares
— Section Z no 10, 7, rue du Ricardo pour 1 are 85 centiares
— Section Z no 155, 17, rue du Ricardo pour 99 centiares
— Section Z no 187, 5, rue du Ricardo pour 1 are 84 centiares
— Section Z no 191, 24, r. Marcel-Vigneron pour 17 ares 52 centiares.

CONTENANCE TOTALE 29 ARES 53 CENTIARES

comprenant 2 niveaux : — un niveau haut div. en bureau, salle de réception, atelier, réfectoire, sanitaires — un niveau bas div. en trois bureaux, garage, entrepôt et sanitaires.
b) En ce qui concerne le fonds de commerce

FONDS DE COMMERCE DE RELIURE INDUSTRIELLE
exploité dans l'immeuble ci-dessus, comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage - Occupé.
CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

MISE A PRIX : 2 500 000 F s'appliquant pour la somme de 2 450 000 F à l'immeuble pour la somme de 50 000 F au fonds de commerce
à l'exclusion du matériel d'exploitation qui sera repris à dire d'expert.
S'adresser à Me LYONNET DU MOUTIER, avt. ancien avoué, 182, rue de Rivoli, à Paris (1er), tél. : 260-20-49 - J.-M. GARNIER, syndic à Paris (5e), 63, bd St-Germain - Au Greffe des criées du T.G.I. de Paris, au Palais de justice où le cahier des charges est déposé. Et sur les lieux pour visiter.

Vente sur licitation au Palais de Justice à PARIS, en la Cité, boulevard du Palais, le LUNDI 11 AVRIL 1983 *à 14 heures*

EN DIX LOTS

1er lot : UNE PROPRIÉTÉ à BÉTHISY-SAINT-MARTIN (Oise)
77, rue de l'Eglise, à l'angle de la rue Charles-Neudorff
comprenant UNE MAISON sur rue, construite en pierres, sur cave, d'un simple rez-de-chaussée, de 3 PIÈCES, cuisine, dégagement, cabinet de toilette et water-closets, grenier, couverte en tuiles plates, chauffage central au charbon, eau, électricité, *fosse septique* ; séparé de cette maison, par petite cour, *AUTRE BATIMENT EN CONTRE-BAS, construit en* pierres, couvert en tuiles, d'un étage sur rez-de-chaussée, chaque niveau comportant une pièce ; JARDIN et VERGER : le tout cadastré section AC, no 139, lieu-dit « Le Village OUEST », contenance totale de 2 ares 97 centiares.
LIBRE DE LOCATION ET D'HABITATION - Mise à prix : 80 000 francs

2e lot : UN TERRAIN à BÉTHISY-SAINT-MARTIN (Oise)
rue Charles-Neudorff
en nature de pré, de forme irrégulière avec une façade d'environ 12 mètres, cadastré section G, no 179 pour 2 a 72 ca, *lieu-dit « Boutière » ; no 180, contenance 15 a 67 ca, lieu-dit « Boutière ». Mise à prix : 20 000 F.*

3e lot : UN IMMEUBLE DE RAPPORT (habitation et bureaux)
à PARIS (13e), 8 à 12, rue du Chevaleret, et 5, rue du Loiret
comprenant divers bâtiments, eux-mêmes composés de : un appartement comprenant un séjour, 3 chambres, cuisine, salle de bains ; 8 appartements de 2 pièces, plus cuisine ; 4 appartements d'une pièce, plus cuisine ; 1 appartement d'une pièce. Lesdits appartements étant occupés à l'exception de 7 libres, plus des locaux à usage commercial et de bureaux.

MISE A PRIX : 400 000 FRANCS

Les 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e lots de la vente étant représentés par
SEPT CAVES dépendant d'un immeuble sis à PARIS (13e), 16, rue de Tolbiac
VIDES - Mise à prix de 2 000 francs chacune
Total des mises à prix : 514 000 francs pour les dix lots.

S'adresser à : 1) Me Huguette AMBROISE-JOUVION, avocat à la Cour de PARIS, 160, rue de la Pompe à PARIS (16e arrond.), tél. : 727-32-39 (+), dépositaire d'une copie de l'enchère ; 2) Me Pierre MARTIN, syndic près les tribunaux de PARIS, y demeurant, 1er arrond., 13, rue Etienne-Marcel ; 3) Me Roland SCEMAMA, administrateur judiciaire au Tribunal de Commerce de PARIS, demeurant à PARIS, 49 bis, avenue Franklin-Roosevelt ; 4) au Greffe des criées, au *Palais de Justice à PARIS, en la Cité, où le cahier des charges est déposé ; 5) à tous avocats près les Tribunaux de Grande* Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRÉTEIL ; 6) et sur les lieux pour visiter après s'être muni d'un permis de visite délivré par l'avocat poursuivant.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77.00	91.32
DEMANDES D'EMPLOI	22.80	27.04
IMMOBILIER	52.00	61.67
AUTOMOBILES	52.00	61.67
AGENDA	52.00	61.67
PROP. COMM. CAPITAUX	151.80	180.03

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

La Holding d'un groupe de SERVICES INDUSTRIELS, chiffre d'affaires 360 millions de francs, en forte expansion, recherche pous son siège social à Paris 8e son

Responsable comptable, fiscal et audit interne

En prise directe avec la Direction Générale, vous avez la responsabilité :
- d'assurer la tenue de la comptabilité du siège et la révision de celles des agences et filiales,
- d'établir le bilan consolidé du groupe et les déclarations fiscales,
- de conseiller les responsables opérationnels en matière comptable et fiscale,
- d'harmoniser les procédures comptables,
- de procéder à un audit comptable et fiscal de toutes les sociétés du groupe.

Ce poste évolutif, avec un haut niveau de responsabilité, concerne un candidat ayant :
- environ 45 ans,
- une parfaite maîtrise des techniques comptables, fiscales et de l'audit,
- une solide expérience acquise pour partie dans une entreprise multi-établissements,
- une bonne pratique de l'informatique,
- des qualités d'organisation, d'animation et le goût des contacts.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature (CV, photo, prétentions et date de disponibilité), sous référence CA 832 M, à Michel SELLEM, SCORRE, 9 rue Saint-Anne, 2 Petite Place, 78000 Versailles.

SCORRE — média system

CENTRE DE DOCUMENTATION recherche
INGÉNIEUR DOCUMENTALISTE
Domaine aéronautique
Diplôme ENICA ENSAE ESTA EPF Arts et Métiers (option aéronautique) bonne connaissance de l'anglais indispensable et éventuellement de l'allemand.
Nationalité française.
Envoyer C.V. et prétentions à Nº 28.838 Centrale d'Annonces, 121, rue Réaumur, 75002 PARIS qui transmettra.

Recherche pour remplacement congé maternité
PROFESSEUR DE FRANÇAIS
1er cycle, licencié.
Possibilité poste 83/84, à suivre. Proche banlieue Est.
Tél. le 1er-4-83 au 860-60-31 pour rendez-vous le 8-4-83.

AGENCE DE PRESSE recherche
PHOTOGRAPHES (C.P.)
Env. C.V. sous nº T039394 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE et de COMMISSARIAT AUX COMPTES
recherche
SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO
Ecrire avec C.V. à CABINET SECOR 8 bis rue d'Annam 75020 PARIS.

MALESHERBES - 73
RECH. COLLABORATRICES, COLLABORATEURS Confirmés statut courtier, tél. 522-05-96.

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16), Boîte Postale 402-09 PARIS.



emplois régionaux



LE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR
recherche
L'ADJOINT(E) au chef du bureau de SAINT-RAPHAEL
ayant les qualités indispensables d'animateur, de vendeur et d'organisateur.
Expérience exigée : 2 ans dans la fonction (encadrement agence bancaire commerciale).
Rémunération en fonction des compétences et expérience.
Adr. lettre manuscrite avec c.v., photo et prétentions à la C.R.C.A.M. du VAR. B.P. 78, 83002 DRAGUIGNAN CEDEX.

SOCIÉTÉ PRODUITS PHARMACEUTIQUES BANLIEUE LYON
recrute
PHARMACIEN
Débutant pour labo de contrôle et mises au point analytiques du laboratoire développement des procédés.
Aura la responsabilité des bonnes pratiques du secteur magasinage et préparations des commandes.
Envoyer curriculum vitae détaillé au nº 259.440 M., Régie-Presse - 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

LE PARC DES EXPOSITIONS D'ALENÇON (ORNE) recherche un DIRECTEUR
Ce cadre sera chargé de l'organisation d'ORNEXPO (Foire nationale), de divers salons et de la promotion de nouvelles activités. Connaissances approfondies nécessaires en gestion, fiscalité, législation du travail, publicité, sécurité des locaux et promotion commerciale. Salaire suivant compétences. Candidature avec curriculum vitae détaillé et photo à : M. MAUGER, maire, Hôtel de Ville, 61014 Alençon, pour le 15 avril 1983.

La Ville de BERGERAC recrute d'urgence
UN ATTACHÉ
pour assurer la responsabilité de son service financier.
Connaissance M 12 exigée expérience informatique souh.
Adresser candidature avec curriculum vitae et photo récente à M. le Sénateur-Maire, Hôtel de Ville, B.P. 200, 24108 Bergerac.

M.J.C. recrute animateur(trice) libre de suite, salaire brut de 5.750 F, curriculum vitae, avant le 5 avril 1983. — M.J.C., 20, rue du Cloître, 02000 LAON.

emplois internationaux

Pour important chantier
TUNISIE
recherchons
INGÉNIEURS HYDRAULICIENS pour POSTES IMMÉDIATS
expérience de 10 ans exigée. Env. c.v., photo et prét. à PROCESS SERVICE, 2, rue d'Abbeville, 75010 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

COTE D'IVOIRE
ABIDJAN
CADRE DIRIGEANT, 44 ANS, FRANÇAIS EXPATRIÉ, BIEN INTRODUIT SUR MARCHÉ IVOIRIEN
cherche poste RESPONSABILITÉ
Formation Sciences ECO + IAE + IFG. 12 ans direction Sociétés et Filiales. Anglais courant, espagnol.
Gestion comptable et financière, expert en Organisation informatisée. Aptitude et expérience contacts commerciaux haut niveau.
Disponible rapidement.
Contact et entretien possible à Paris 01/04 au 8/04. Tél. 766-46-89, M. Dupeyrou ou écrire 02 CIDEX C 72 ABIDJAN R.C.I.

J.F. 26 ans, dipl. Économe Gestionnaire B.A.F.A. + B.A.S Connaissance + exp. 6 ans milieu animation socio-culturel. Cherche poste de responsable. Tél. : 987-33-45.

Jne commercial, 23 ans, lib. O.M., anglais courant, excell. présentation, rech. situation. Accepterait poste à l'étranger. Ecr. s/nº 6.477, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. H., maîtrise droit, aff., + DESS + thèse en cours D privé, ch. collab. cabinet d'av. ou d'aff. Préf. à mi-temps. Ecr. s/nº 1056 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

TECHNICIEN GÉOMÈTRE, TOPO.
35 ans, exp. T.P., V.R.D., B.E. Ch. empl. Ile-de-France. Etudie ttes propos. Tél. 414-45-23.

Dame 45 ans, rech. poste. Secrétaire particulière. Dame de compagnie, près d'une personne très cultivée. Tél. 763-24-46.

J. H. dipl. capacité en droit, cherche emploi bureau. Tél. 621-21-57.

37 ans, marin pêcheur depuis 12 ans, diplômé de Sciences Po, licencié en droit, licencié ès lettres, anglais courant, cherche situation.
Téléphonez (35) 97-64-43.

CADRE DE DIRECTION
COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 33 ans, diplômé sciences économiques, 9 ans d'expérience dans société, C.A. 80 m.
recherche DIRECTION ou RESPONSABILITÉS. région Orléans.
Ecr. s/nº 1.038 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SERRURIER MONTEUR MENUISIER ALUM.
rech. empl. sur chantiers à l'étranger. Tél. (32) 44-67-18.

H. 28 a., cadre juridique et *commercial, maîtrise de droit,* anglais des affaires courant, dynamique, créatif, pragmatique. Rech. poste à responsab. Ecr. s/nº 1057 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

JURISTE D'ENTREPRISE – 46 ans, formation supérieure juridique, anglais, italien courants, grande expérience juridique internationale contractuelle et contentieux, bien introduit milieux internationaux domaine coopération export.
OFFRE : service entreprises, bureaux d'études techniques, cabinets prof. (mission ponctuelles France et étranger acceptées) (Section BCO/JCB 347).
CADRE RESPONSABLE COMMERCIAL – 34 ans, nat. sénégalaise, maitrise sciences économiques et juridiques + commerce extérieur, anglais, espagnol, 10 ans expérience commerciale (Sté d'ingénierie de biens d'équipement, export...), gestion de trésorerie internationale, *gestion de stock, comptabilité, bien introduit* auprès administration locales, banques en Afrique (anglophone, lusophone, francophone).
OFFRE : service à Sté désirant améliorer relations commerciales avec continent africain (Déplacements acceptés courte ou longue durée) (Section BCO/JCB 348).
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – 47 ans, homme d'analyse et de synthèse de dialogue et d'action.
RECHERCHE : collaboration étroite et comprise avec président de PMI/PME tous secteurs souhaitant les meilleurs résultats expérience, compétence, réussites prouvées (Section BCO/DK 349).
INGÉNIEUR D'AFFAIRES – 53 ans, technico-commercial, grande expérience bâtiments, habitations, industriels, hospitaliers, agro-alimentaire, réalisation de projets T.C.E. « clés en main », études techniques, devis, prix, suivi des chantiers, achats matériaux et matériels export., anglais courant, libre rapidement.
ÉTUDIERAIT : toutes propositions France-étranger (Section BCO/JCB 350).



ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

LANCIA GAMMA 1981
Parfait ét. Prix argus 49.500 F PRIX VENTE : 37.000 F M. TAILLANDIER 747-50-05.

R 30 TURBO DIESEL 82 10.500 km, excell. état
PRIX ARGUS : 69.500 F M. TAILLANDIER 747-50-05.

LANCIA GAMMA 1982
Parf. état. Prix argus 72.500 F PRIX VENTE 56.000 F M. TAILLANDIER 747-50-05

LANCIA AUTOBIANCHI nouvelle génération DELTA 1300-1500-1600 Spéciale Pâques PARIS 14e 539-57-33+

SAAB GRANDE ARMEE 500 25 42 29, Avenue de la Grande Armée PARIS 16e

divers

BMW OCCASIONS
82/83 ax Tt peu roulé, 318-318-320-323 i, 520 i - 521 i - 528 i - 728 i. Auto Paris-XV, 533-69-95, 63, rue Desnouettes, PARIS-15e.

deux-roues

A vendre MOTO HONDA, type N 400 C.B. 1980, 12.900 km. Equipements neufs. 7.500 F à débattre. Téléphonez (entre 19 et 20 h) au : 749-66-75.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

ORIGINAL. APPT d'architecte, séjour, 3/4 ch., 2 ptes palières. Impecc. 950.000. 550-34-00.

3e arrdt

MARAIS
Dans imm. de caractère rénové, pptaire vend studio à aménager. 29 m². 500-54-00.

4e arrdt

ILE SAINT-LOUIS
Dans bel immeuble, sup. 5 pièces, 2 salles de bains, 2 w.-c., poutres, 150 m², garage possible. 500-54-00.

CŒUR MARAIS
Dans gd HOTEL PART., ttes surf. à rén. 236-63-62.

5e arrdt

Censier Gobelins. 354-95-10
RAVISSANT 2 PIÈCES.

NEUF CONSTRUCTION EN COURS
IMM. TRÈS GRAND LUXE DE 29 APPARTEMENTS
Livraison 1er trimestre 1983

JARDIN PLANTES
1 et 3, RUE POLIVEAU
DU 2 AU 5 PIÈCES et DUPLEX-TERRASSES
Prix moyen 15.000 F le m² Ferme et définitif
APPARTEMENT TÉMOIN
Tous les jours 14 h à 19 h Sauf mercredi et dimanche
A.W.I. Tél. : 267-37-37.

Original, près Seine, plein soleil, calme, très beau grenier aménagé, entièrement lambrissé, env. 60 m² habit. + rangement. Poutres appar., vue magnifique sans vis-à-vis. Dernier étage, immeuble XVIIe siècle, restauré. Téléphone : vendredi 1/4 de 8 h. à 12 h. au 354-17-37.

6e arrdt

ST-SULPICE, IMM. RAVALÉ *Studio, bain, état neuf.* 250.000 F. Urgent - 555-20-00.

7e arrdt

7e arrond. rue de Verneuil appt 5 pces, cuis., 2 s.de bains cave. Tél., 1er ét., calme, stand. 150 m², 1.750.000 F. agence s'abstenir. Tél. : 261-55-55 poste 386.

9e arrdt

SAINT-GEORGES. imm. ravalé sur rue GD STUDIO, cuis., s. bains, w.-c., 180.000 F avec gros crédit. T. 357-35-66.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE, bel imm., restauré, 3 P., entrée, cuis., salle d'eau, w.-c., 380.000 F av. gros crédit. 357-35-68.

BD RICHARD-LENOIR
Dans bel imm., asc., 3e étage Sud, appt 210 m² env. possib. prof. lib., urgent. 634-13-18.

SAINT-MAUR - Standing, double living, 3 chambres, 2 bains, triple box. T. 805-78-42 ou 500-91-92.

12e arrdt

12e, métro Dugommier, 3 P., cuis. équip., s. d'eau, w.-c., rénové, papiers, peintures, moquettes neuves, chauff. indiv., cave, faibles ch. 295.000 F. 327-83-06, 9/15 h, apr. 20 h.

PORTE DORÉE, prox. Bois, atelier d'artiste, possibilités 2 mezzanines, verrière, bel imm., p. de taille. 339.000. COGEFIM. 347-57-07.

13e arrdt

BOBILLOT vd cause départ 3/4 p. Tt cft. Balcons. Park. Calme, soleil. 800 000 F. Tél. : 278-77-63.

14e arrdt

MONTPARNASSE
Neuf, s/jard., reste 2 P. + balc. 640.000 F. 225-32-25.

15e arrdt

Paris 15e, Particulier vend 2 pièces, cuisine, débarras, 45 m², immeuble ravalé, 62, rue Blomet-2e étage s/rue Prix 380.000 F. Téléphone : 720-17-51 bureau 288-83-72 matin et soir

TERRASSE. 80 m² ss vis-à-vis. LOFT atelier duplex 97 m², séj., 2 chbres, cuis., salle à manger. 1.250.000 F. Vendr. 10/12 h., 9, rue Mathurin-Régnier. *Téléphonez au : 550-34-00.*

17e arrdt

BD BATIGNOLLES
Dans bel imm. à vendre 5 P., cuis., s. de bns, w.-c., 128 m², vue, soleil. 500-54-00.

EPINETTES
3 p., 445.000 F. 225-32-25.

TERNES 2 p., cuisine, bains, refait à neuf, r.-de-ch., 290.000 F. T. 763-44-30.

45, AVENUE VILLIERS
Mº MALESHERBES
DUPLEX avec MEZZANINE de 2-4-5 P. et STUDIOS LUXUEUSE RÉHABILITAT. Vis. jeudi-vendredi, 13/18 h.

Mº GUY-MOQUET pet. 2 p. ds b. imm. A rén. en partie, 3e ét. rue, cuis., s. d'eau, cave, 139 000 F. 229-43-12.

18e arrdt

MARX-DORMOY. Sur rue, beau 2 p., entrée, cuis., douche, w.-c., 160.000 F. avec gros crédit. T. 357-35-68.

RUE ÉTEX, très beau studio, cuisine, bains. Px 230.000 F. *Téléphonez au : 763-44-30.*

La Fourche, bel imm. 2 pces, entrée, cuis., w.-c., 173.000 F. IMMO Marcadet - 252-01-82.

Mairie, bel imm. ancien gd 2 p., tt cft, refait neuf. 270.000 F. IMMO Marcadet. 252-01-82.

RUE CARPEAUX - 2e étage, 3 pièces, 65 m², 585.000 F. Imm. pierre de taille, cuisine, w.-c., salle de bains, chauff. cent. indiv., près square. Téléphone : 229-47-06.

VOUS DÉSIREZ VENDRE
un logement avec ou sans cft. Adressez-vous à un spécialiste.
IMMO. MARCADET
88, r. Marcadet, 75018 Paris. Estimation gratuite. Publicité à nos frais. Téléphone : 252-01-82.

19e arrdt

Studio cft, 6e asc., chff., immeuble très ensoleillé, calme, 27 m², Buttes-Chaumont. Tél. 415-32-16, ag. s'abst.

Mº Stalingrad, bel imm. ancien gd 2 p., tt cft. 180.000 F. IMMO Marcadet 252-01-82.

91 - Essonne

SAVIGNY, récent beau 3 P., cuis., bns, w.-c., tout conf., cave, parking. Px : 225.000 F. JACAR. 874-93-90.

92 Hauts-de-Seine

MEUDON
8, route des Gardes
VUE PANORAMIQUE
IMM. PIERRE DE TAILLE 2 et 3 P. avec GD BALCON Livraison avril 83
PRÊT CONVENTIONNÉ
Appartement témoin, samedi, mardi, vendredi 14-18 h. 507-15-98 ou 200-23-20.

ANTONY, résidence La Fontaine, 4/5 p., cuis., bns, w.-c. tout confort. Px : 590.000 F. JACAR. 874-93-90.

LEVALLOIS très beau 3 p. dans très bon imm. ravalé. 3e ét./rue. 435.000 F à débattre. Téléphone : 229-43-12.

Sceaux. Stand., 3 pces, tt cft, *87 m² + balcons. Rue et jard.,* park. 620.000 F. 278-77-63.

Province

VALBERG 06
Particulier vend F3 confort Téléphonez au (94) 92-83-34.

VANNES
A vendre, quart. résid., calme, libre vente, maison de 6 pces, excell. état, compren. : étage, 3 chbres, salle d'eau, w.-c., grenier ; rez-de-ch., entrée, 2 chbres, s. de bns, w.-c., cuis., séjour, salon avec cheminée sur jardin plein sud ; sous-sol ss toute la maison, av. gar. *et chauff.* Terrain de 400 m². S'adresser : A Sélection Foncière, 8, place de la République, 56000 VANNES. Tél. : (97) 47-27-01.

HAUTE-SAVOIE
LES CARROZ : station village de magnifiques chalets de haute qualité, reste à vdre qq. studios, 2 pces de 280.000 F. à 450.000 F. + park., pour documentation écrire à : SANTANDREA : 20 Pl. Vendome 75001 Paris T. 260-67-36/66.

DEAUVILLE - CANISY
2 pièces, duplex caractère, vue. 360.000 F. T. (3) 953-22-27.

CAP D'AGDE
De part. à part., dans petite résidence, piscine, tennis.
- Studio-cabine 30 m², 4 pers., entièrem. équipé, jardin privatif. 230.000 F.
- Studio équipé avec mezzan., balcon 40 m². 280.000 F.

Tél. : 288-28-93 après 19 h.

locations non meublées offres

Paris

LOUEZ A UN PARTICULIER
Sans appréhension *sans intermédiaire*
OFFICE DES LOCATAIRES
8 ans d'expérience
Téléphone : 296-58-10.

Métro PARMENTIER
Immeuble récent, studio 36 m², grande cuisine, tout confort, 1.800 F par mois + charges. Réf. contrôlables demandées. Ecr. s/nº 6.979 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

EXCEPTIONNEL 16e
appt 330 m², 8 chbres, loyer mens. 10.000 F. rep. just. 500.000 Tél. : 805-78-42 ou 500-91-92.

Région parisienne

Saint-CLOUD
Appt. 81 m², vue sur Seine, sans intermédiaire – 954-14-56 le soir

locations non meublées demandes

Paris

Collaborateur journal, cherche 3-4 p. dans 1er, 2e, 3e, 4e, 10e, 11e, 14e, 16e arrdt. Loyer max. 3.500 F cc. Sup. min. 60 m². Ecr. s/nº 6.480 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. toutes banl. Loyer garanti 8.000 F. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 281-10-20.

immobilier information

ANCIENS NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France, LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27, avenue de Villiers, 75017 PARIS. Tél. 227-44-44.

pavillons

BOIS D'ARCY
Solide construction parfait état *sur 320 m², séjour dble 35 m²,* cuisine, 3 chbres, bains, bur., cave, gar., atelier. 680.000 F. I.N., téléphone : 045-29-09.

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France, LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. Tél. 227-44-44.

villas

JARDIN MAROLLES
(94) de 1000 m² jdin, maison plain-pied, gd séjour, cheminée, cuisine équipée, 4 ch., 2 bains, gar. 850.000 F. 225-32-25.

COSTA BRAVA. Part. vd villa dominant mer, 5 ch., 3 s. de b., grande terrasse, gar. Terrain 900 m². 9 km San-Felin. 85 U. Téléphonez après 18 heures ou sam./dim. au (75) 08-02-10.

terrains

Part. vd, 120 km de Paris par autoroute, Rég. Chartres. terrain boisé de week-end, 5.030 m² avec mobil home. Cheminée extér. 85.000 F. Tél. : (16-38) 58-45-49.

viagers

17e, près bd de Courcelles, beau 3 pces tt cft., imm. style, hôtel particulier. 320.000 F + 3.200 Occupé fme 75 ans. Cruz, 8, rue La Boétie. Téléph. 266-19-00.

maisons de campagne

MONTARGIS OUEST
110 km Autoroute Sud
LA BELLE AU BOIS DORMANT
A l'orée de la forêt, à saisir s/terrain 5.000 m² planté fruitiers, splendide maison campagnarde en pierres apparentes, situation unique, site imprenable, séjour rustique 60 m², cheminée, cuis. + 4 P., w.-c., eau, *électr. branchées, grenier amé*nageable + grange. Px total : 298.000 F. Long crédit caisse d'épargne.
Tél. : 16 (38) 85-22-92 OU APRÈS 20 H. 16 (38) 96-22-29.

Pr. BOURG-S-GIRONDE
JOLI PLAIN-PIED
2 grandes pièces, S.E. (70m²) Chauffage central mazout neuf. *E., El., tél. Dépend. Gd jardin.* Tél. 16 (57) 42-12-93.

propriétés

ARDÈCHE, alt. 800, anc. ferme sur 5 ha boisés, route privée, vue magn., b. ét., habitab. immédiat., 4 pces, s. bns, 80 m² + 160 m² aménageabl., eau, élect., très bon climat, prox. ski. 485.000 F.
P. Jann, 07450 Burzet.
Téléph. au 75 38-43-90 h.r.

Particulier vend LUBERON (84)
DANS VILLAGE
réputé mas provençal pierre pays. Patio. Confort, luxe, dépendances, piscine, terrain arboré 6.000 m². Vue imprena*ble. Prix : 1.500.000 F. Télé*phone : (16) 90-75-65-02. M. T. BARBE, 84220 Roussillon.

APT (Provence)
A vdre 1 MAS avec 38.000 m² de terrain. Prix : 750.000 F. F. GARCIA, 16 (90) 74-32-71 ou 16 (90) 75-64-20.

VAR : COTIGNAC
petit Mas, charme, confort, 4 chambres, grand séjour, Parc 8600 m², beaux arbres, oliviers, Prix : 1.000.000 F. Sur place du 27/3 au 9/4 Téléphone : (94) 04-65-19. jusqu'au 8 avril 83.

fermettes

Vends 200 km, sud Paris. Ferme rénovée, grange, dépend. sur 4000 m². 380.000 F. (92) 61-33-94.

bureaux

Locations

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 3 à 6 BUREAUX
Excellentes adresses coiales.

DOMICILIATIONS
PARIS FLASH BUREAU
825-11-90.

BUREAUX MEUBLÉS à Paris 8e, 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services
CONSTITUTIONS STÉS,
prix compétitifs, délais rapides
ASPAC, 293-60-50 +

locaux commerciaux

Ventes

9e R.G.-de-MAUROY
Boutique, grde agence voyage Urg. C.B. 350.000 F – 282-15-03

Locations

ASSOCIATION M.C.P.
(Mouvement de la Condition Paternelle)
cherche local supérieur à 40 m² pour sa gestion administrative, *de préférence 12e, 13e, 14e...*
378-52-33.

boutiques

Ventes

A SAISIR POUR PLACEMENT Mº Maubert dans bel immeuble, murs de boutique très bon rapport. Téléph. : 634-13-18.



L'IMMOBILIER dans Le Monde du Lundi au Vendredi 296-15-01

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

ÉTRANGER

En Suède

La forte dévaluation d'octobre semble pour le moment avoir réussi mais le pouvoir d'achat baissera de 4 % en 1983

Stockholm. — « *Quitte à dévaluer, autant frapper un grand coup une bonne fois pour toutes.* » Tel est le raisonnement que les sociaux-démocrates suédois ont tenu, le 8 octobre 1982, en dévaluant de 16 % la couronne.

Sur le plan psychologique, le gouvernement de M. Palme prenait ainsi un départ spectaculaire. D'une part, cette dépréciation « offensive » de la monnaie mettait pour un temps une sourdine aux plaintes du patronat sur le fléchissement de la compétitivité des entreprises. D'autre part, vis-à-vis de l'opinion, les sociaux-démocrates montraient leur volonté de changer de direction et de relancer l'économie afin de défendre l'emploi. Ils s'assuraient enfin la « compréhension » des syndicats en bloquant les prix, en canalisant 20 % des bénéfices des *entreprises* en 1983 vers l'investissement et en s'engageant à ne pas toucher aux prestations sociales. Mais la gauche savait aussi qu'elle prenait des risques.

De notre correspondant

Cinq mois après la dévaluation, le ministère des finances est très prudent dans ses commentaires, mais il faut constater que, jusqu'ici, les choses évoluent conformément aux prévisions du gouvernement. La baisse des prix du pétrole, une légère reprise de la conjoncture mondiale et un hiver scandinave particulièrement doux, qui a permis de limiter les dépenses énergétiques, ont joué en faveur de sa politique.

Des signes encourageants

Dans l'immédiat, la dévaluation s'est traduite inévitablement par une dégradation de la balance commerciale, qui a enregistré un déficit de 6,5 milliards de couronnes pour l'ensemble de 1982, mais on observe déjà *une amélioration : pour les* deux premiers mois de 1983, l'excédent du commerce extérieur est de 200 millions de couronnes (contre un déficit de 600 millions pendant la période correspondante en 1982). Le collège du commerce note que *les carnets de commandes des entreprises* ont augmenté d'environ 15 % en novembre et décembre, mais précise qu'il est difficile de connaître les raisons exactes de cette reprise, qui pourrait bien être en fait le résultat de la précédente dévaluation, intervenue en octobre 1981.

Autres signes « encourageants » : la sensible diminution des stocks de l'industrie ainsi que l'augmentation, pour la première fois depuis longtemps, de la production industrielle de 2 % en janvier. Cette amélioration n'a toutefois eu aucune incidence sur l'investissement ou l'emploi : les entreprises, qui tournent au ralenti, peuvent facilement développer leur production sans embaucher de personnel. Le taux de chômage demeure élevé pour la Suède : 3,6 % de la main-d'œuvre, et autant sont employés à des travaux de dépannage.

Du côté des prix, la tendance est également plutôt satisfaisante. En annonçant la dévaluation, le gouvernement prévoyait une inflation de *l'ordre de 14 % en 1983. Or elle ne* sera probablement que d'environ 10 %. Les prix ont augmenté de 2,2 % en janvier, mais en février la hausse a été nulle...

Le blocage, instauré le 8 octobre, a été levé début mars, et il semble que cette mesure ne provoquera pas une nouvelle flambée. Toute augmentation des prix des produits de consommation courante et du matériel de construction, en particulier, doit être annoncée un mois à l'avance à l'office des prix et des cartels. Par ailleurs, le commerce de détail est dans une situation difficile et, compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat, il n'ose pour le moment majorer ses prix.

Toujours le consensus

En outre, l'« appel aux sacrifices » lancé par le gouvernement aux syndicats a été entendu, ce qui montre que le « consensus suédois » existe toujours. Les Scandinaves ont accepté, sans le moindre mouvement de protestation ou de grève, une baisse prévisible d'environ 4 % de leurs revenus réels en 1983. Toutefois, les coûts des entreprises progresseront de 9,5 % en raison de dispositions prévues dans les conventions collectives passées.

Les sociaux-démocrates paraissent donc avoir réussi la première phase de la dévaluation, mais reconnaissent que tous les risques ne sont pas écartés. « *Le succès de l'opération*, dit-on au ministère des finances, *dépendra de l'évolution des coûts, de l'inflation et de la conjoncture internationale : 1984 sera une année décisive.* » On peut se demander en effet si les syndicats accepteront deux années consécutives une baisse sensible du pouvoir d'achat, s'ils ne voient pas de résultats concrets de la politique menée actuellement aux niveaux de l'emploi et de l'investissement.

En outre, tôt ou tard le gouvernement devra s'attaquer au problème du déficit budgétaire, qui représente 14 % du produit national brut. Deux tendances s'affrontent depuis quelques semaines au sein du mouvement ouvrier suédois. La première, proche du ministre des finances, M. Kjell-Olof Feldt, estime qu'il faut prioritairement redresser les finances publiques, et par conséquent envisager des économies dans le secteur des services et supprimer aussi rapidement que possible les subventions versées aux branches moribondes de l'industrie.

La seconde, qui regroupe pratiquement tous les syndicats (de tendance social-démocrate), réclame une politique d'expansion et soupçonne le gouvernement de vouloir renoncer aux promesses faites pendant la campagne électorale concernant le « retour au plein emploi ». Le *premier ministre*, M. Olof Palme, n'a pas encore tranché dans ce débat. Il s'est contenté de déclarer récemment : « *Le rôle des syndicats est naturellement de présenter des revendications, mais c'est le gouvernement qui décide.* »

ALAIN DEBOVE.

Aux États-Unis

L'INDICATEUR GLOBAL D'ACTIVITÉ A ENREGISTRÉ SA SIXIÈME HAUSSE CONSÉCUTIVE

L'indicateur global de l'économie américaine, calculé chaque mois par le département du commerce, a enregistré en février une hausse de *1,4 %, la sixième consécutive depuis* six mois. Cette hausse est moins importante que celle de janvier qui avait été de 3,5 %, selon les chiffres révisés ; mais elle confirme, selon les analystes du département du commerce, la solidité de la reprise actuellement en cours.

Toutefois, parmi les douze statistiques utilisées pour confectionner cet *indicateur mensuel*, la plus grande progression provient d'une augmentation importante de la masse monétaire durant le mois de février. Parmi les autres hausses figurent celles des prix des matières premières sensibles, une augmenta*tion du nombre de créations d'entre*prises et une amélioration des prix des stocks.

En outre, les commandes de biens manufacturés ont décliné de 2,2 % en février. Ce recul de février, qui fait suite à une progression de 2,5 % en janvier (+ 3,9 % en décembre), passe pour peu significative aux yeux des analystes, étant à attribuer essentiellement à une baisse de 30 % des commandes d'équipements militaires qui peuvent varier considérablement d'un mois sur l'autre. Les stocks dans l'industrie manufacturière ont baissé de nouveau en février, pour le douzième mois consé*cutif, ce qui* tend à montrer que les chefs d'entreprise attendent une reprise importante des achats, mais sans vouloir l'anticiper.

En R.F.A.

LES PRIX ONT BAISSÉ DE 0,1 % EN MARS

Bonn (*A.F.P., Reuter*). — Les prix en R.F.A. ont diminué de 0,1 % en mars, selon les chiffres provisoires de l'Office fédéral des statistiques. Ils avaient augmenté de 0,1 % *en février* et de *0,2 % en janvier*.

Sur un an, de mars 1982 à mars 1983, le coût de la vie a enregistré une hausse de 3,5 %, soit moins qu'en février, où son augmentation sur douze mois était de 3,7 % (3,9 % en janvier). Ce résultat est le plus faible qui ait été observé depuis mai 1979, de même que la R.F.A. *n'avait* pas *enregistré* un taux mensuel négatif depuis août 1982.

Cependant, le taux de croissance de l'économie allemande pourrait être de 0,5 % cette année et de 3 % en 1984, a déclaré, le 30 mars, M. Wilfried Guth, l'un des deux présidents de la première banque privée de R.F.A., la Deutsche Bank. Selon M. Guth, la croissance devrait être favorisée par la stabilité des prix et la consolidation des finances publiques. La baisse des prix du pétrole devrait aussi jouer un rôle positif.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −		SIX MOIS Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	7,2780	7,2810	+ 130	+ 210	+ 270	+ 270	+ 630	+ 830
$ can.	5,9108	5,9147	+ 110	+ 190	+ 225	+ 245	+ 525	+ 710
Yen (100)	3,0407	3,0433	+ 120	+ 175	+ 255	+ 280	+ 750	+ 860
DM	2,9978	3,0002	+ 160	+ 205	+ 335	+ 350	+ 935	+ 1040
Florin	2,6615	2,6636	+ 165	+ 210	+ 340	+ 355	+ 880	+ 975
F.B. (100)	15,0965	15,1089	− 180	+ 130	− 200	− 25	− 730	− 85
F.S.	3,4932	3,4971	+ 220	+ 270	+ 460	+ 470	+ 1310	+ 1440
L (1 000)	5,0332	5,0370	− 300	− 135	− 525	− 405	− 1625	− 1330
£	10,7241	10,7358	+ 80	+ 217	+ 190	+ 220	+ 515	+ 835

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/8	9 1/2	9 5/16	9 11/16	9 3/8	9 3/4	9 5/8	10
DM	4 5/8	5	4 3/4	5 1/8	4 3/4	5 1/4	5	5 3/8
Florin	3 1/2	4 1/2	3 9/16	4 3/16	3 9/16	4 3/16	3 5/8	4 1/4
F.B. (100)	11 3/4	17 1/4	11 11/16	13 3/8	11 9/16	12 13/16	12	12 15/16
F.S.	3 3/8	4 1/8	3 11/16	4 1/16	3 11/16	4 1/16	3 3/4	4 1/8
L (1 000)	15	20	16 1/4	18 3/4	16 1/2	18 1/4	17 5/8	18 7/8
£	10 5/8	11	10 5/8	11	10 11/16	11 1/16	10 5/8	11
F. franç.	12	12 3/4	12	12 3/4	12 1/4	13	13 5/8	14 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

● La roupie indonésienne vient d'être dévaluée de 38 % par rapport au dollar. Elle sera désormais échangée au cours de 970 roupies pour 1 dollar, contre 703,5 précédemment. Ce changement de parité a pris effet le mercredi 30 mars. Elle a été annoncée par le coordonateur pour l'économie, les finances et l'industrie, le Dr Ali Wardhana, après la première réunion du nouveau gouvernement, le quatrième formé par le président indonésien Suharto, qui vient d'être réélu pour un quatrième mandat de cinq ans.

Le professeur Wardhana a expliqué que cette dévaluation, la deuxième en cinq ans, était une conséquence de la récession mondiale, de la chute des cours du pétrole — l'Indonésie est membre de l'OPEP — et de la mauvaise tenue des autres exportations du pays.

SOCIAL

Depuis trois mois le rythme annuel de croissance des dépenses d'assurance-maladie se ralentit

Le rythme annuel de croissance des dépenses d'assurance-maladie s'est élevé, fin février, à + 16,8 %, au lieu de + 17,9 % fin janvier et de + 18,5 % fin décembre 1982, a indiqué le 30 mars la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (C.N.A.M.T.S.).

Ainsi, pour le troisième mois consécutif, les statistiques mensuelles de la Caisse montrent une décélération dans l'augmentation des dépenses de santé.

Ce ralentissement de la hausse concerne tous les postes de l'assurance-maladie. Ainsi, les dépenses en « *soins de santé* » ont augmenté au rythme annuel de + 17,3 % fin février, contre + 18,5 % en janvier et + 18,9 % en décembre. Toujours sur un an, les « *frais de séjours hospitaliers* » ont progressé de + 18,9 % (au lieu de + 20,5 % en janvier et de + 20,1 % en décembre). Ces frais ont évolué plus précisément au taux de + 21,6 % dans le secteur public et de + 11,2 % dans le privé.

Les « *honoraires du secteur privé* » ont crû, en rythme annuel, de + 13,6 % fin février, au lieu de + 14,1 % fin janvier et de + 15,4 % fin décembre. (En février, ce taux est de 13,6 % pour les honoraires médicaux et de 13,4 % pour les soins dentaires.)

Les « *prescriptions* » augmentent au rythme de + 14,6 % fin février (contre + 15,5 % fin janvier et + 17 % fin décembre) : + 13,7 % pour les actes d'auxiliaires médicaux, + 15,2 % pour la pharmacie et + 13,4 % pourles actes de biologie.

Enfin, les dépenses d'« *indemnisation des arrêts de travail pour maladie* » progressent, elles aussi, moins vite : + 11,2 % fin février, au lieu de + 11,7 % fin janvier et de + 13,9 % fin décembre.

Cette décélération des dépenses d'assurance-maladie fin février a été l'occasion pour le ministère des affaires sociales de « *se féliciter* », dans un communiqué, de « *cette réduction qui constitue une étape sur la voie de la maîtrise des dépenses de santé* ».

Rappelons que, selon les estimations publiées en décembre par la commission des comptes de la Sécurité sociale, les dépenses d'assurance-maladie ne devraient croître en 1983 qu'au rythme annuel de + 11,99 % si l'on veut équilibrer les trois branches (assurance-maladie, vieillesse et famille) de la Sécurité sociale. Le moins que l'on puisse souligner est que, pour arriver à cet objectif, la décélération amorcée en début d'année doit se confirmer.

CORRESPONDANCE

Sécurité sociale et assurances

M. Jean Flory, délégué général de la Fédération française des sociétés d'assurances, nous écrit à propos de l'article sur « L'avenir de la Sécurité sociale » (le Monde *du 4 mars*) :

Vous dites : « Le malheur, c'est qu'à y regarder de près, on constate que les charges bureaucratiques de la Sécurité sociale sont plus faibles *que celles des compagnies d'assurances*. On ne pourrait donc gagner beaucoup de ce côté ».

En comparant les frais généraux de la Sécurité sociale avec ceux des sociétés d'assurances, vous établissez un parallèle entre deux types d'organismes qui n'ont pas les mêmes charges de travail et de votre affirmation, vraie en apparence, on ne peut tirer de conclusion. En effet, la Sécurité sociale gère un risque obligatoire de façon monopolistique et fait faire un maximum de tâches par des correspondants d'entreprises ; elle n'a donc pas à établir de contrats, elle allège considérablement ses frais d'encaissement, elle évite l'étude et la mise en œuvre de nouveaux produits et tarifs, elle n'a pas à collecter et à comptabiliser des taxes fiscales et parafiscales.

Il faudrait, pour effectuer une comparaison valable, cerner les frais réels de la gestion du risque maladie effectuée par les assureurs dans des conditions analogues à celles de la Sécurité sociale. Or cela est possible dans le cas des régimes d'assurance maladie obligatoires des exploitants agricoles et des travailleurs non salariés. Les assureurs, en effet, participent largement à la gestion de ces régimes, notamment par un organisme commun, le GAMEX. Il est significatif de constater que les coûts de gestion par assuré ont été, *en 1980, de 403 F dans le régime général* de Sécurité sociale, contre 377 F dans le régime des T.N.S. et 289 F dans l'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA).

M. Gérard Vanderpotte est nommé directeur de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.)

M. Gérard Vanderpotte vient d'être nommé directeur général de l'A.N.P.E., en remplacement de M. Jacques Delpy, démissionnaire, qui exerçait cette fonction depuis le 3 juillet 1981.

De fait, depuis septembre dernier, des rumeurs persistantes on couru sur le départ de M. Delpy. Ce dernier, qui ne cachait pas ses sympathies rocardiennes, avait été alors donné partant, dans le cadre de l'éventuelle création d'un grand service public de l'emploi regroupant l'A.N.P.E., l'Association pour la formation professionnelle des adultes, *et les services extérieurs de la main-d'œuvre*. Ce projet de création, disait-on alors, était celui de M. Le Garrec, arrivé à la tête du ministère de l'emploi en juillet 1982. M. Le Garrec a lui-même démenti cette information.

Le départ de M. Delpy est pourtant resté probable. *Il est effectif* à partir du 1er avril.

[M. Gérard Vanderpotte, né le 27 *septembre* 1944 à *Valenciennes* (Nord), diplômé d'études supérieures en sciences économiques, a d'abord été chargé de recherches au centre d'ana*lyses du développement de l'université* de Lille. Puis, en 1972, il est entré au ministère du travail en qualité de chargé de mission au bureau de la politique générale de l'emploi. En décembre 1974, il est appelé à la direction générale de l'A.N.P.E., où il est successivement chef de la division des études et programmes, puis chef du service des statistiques, des programmes et de l'analyse de gestion. Enfin, en juillet 1981, il devient directeur-adjoint au directeur général, chargé des programmes de l'A.N.P.E.]

APRÈS L' « ENCHAINEMENT » DU P.-D.G.

Le syndicat C.G.T. de l'usine Ceraver affirme qu'il s'agissait d'une action incontrôlée

La *tension est vive* à Tarbes (Hautes-Pyrénées), après le coup de force organisé, mercredi matin 30 mars, à la Maison de la chimie, rue Saint-Dominique à Paris, contre M. Durand-Rival, P.-D.G. de l'usine Ceraver de Tarbes-Bazet (*le Monde du 31 mars, dernière édition*). La direction de l'entreprise a dénoncé ces « agissements intolérables ».

Alors que se réunissait le comité central d'établissement, consacré aux licenciements envisagés par la Ceraver, filiale à 94 % de la Compa*gnie générale des eaux* (C.G.E.), nationalisée, un « *commando d'éléments étrangers à l'entreprise* », selon la direction, avait attaché le P.-D.G. à deux syndicalistes, au moyen de chaînes de plastique. M. Durand-Rival n'avait pu se libérer qu'au bout d'*une* heure, à l'arrivée des forces de l'ordre.

Ces incidents ont secoué à nouveau l'opinion à Tarbes, où l'on compte déjà plus de huit mille sans-emplois. D'après les responsables C.G.T. de la Ceraver des Hautes-Pyrénées, cette action n'a pu être contrôlée, puisque ce sont deux délégués de la C.G.T. de l'usine de Tarbes qui se sont trouvés assez curieusement ligotés aux côtés de M. Durand-Rival. Ils ont toutefois refusé de désavouer formellement les auteurs de ces voies de fait, s'estimant solidaires d'ouvriers dont certains sont en chômage depuis un an.

A l'usine Ceraver, le compte à rebours des deux cent cinquante licenciements est engagé — malgré le refus du comité d'établissement.

La direction souligne qu'elle veut tout faire pour « *reclasser* » ces deux cent cinquante personnes ; soixante-dix salariés seront admis en préretraite (Fonds national de l'emploi) à cinquante-cinq ans et quatre-vingts autres partiront volontairement en avril en bénéficiant des aides prévues.

● **Un sursis est accordé à La Chapelle-Darblay.** — En règlement judiciaire depuis le 12 décembre 1980, le groupe papetier vient d'obtenir du tribunal de commerce de Rouen l'autorisation de poursuivre son activité jusqu'au 30 mai prochain.

Selon la fédération C.G.T. du papier-carton, cette période doit être mise à profit par l'administration judiciaire pour négocier un concordat et permettre aux pouvoirs publics d'élaborer un plan de relance. La Chapelle-Darblay, dont la dette dépasse 1,10 milliard de francs, possède trois usines, deux près de Rouen (Grand-Couronne, Saint-Etienne-du-Rouvray), une troisième à Corbeil-Essonnes. Ses effectifs s'élèvent à deux mille personnes. L'objectif serait de recentrer *le* groupe sur la fabrication du papier journal après assainissement de sa situation financière avec l'aide de l'Etat.

CONJONCTURE

LENT EFFRITEMENT DE LA PRODUCTION ET MODÉRATION DES HAUSSES DES PRIX INDUSTRIELS

Les prix à la production vont augmenter de moins en moins vite mais la production elle-même ne donne aucun signe d'amélioration. Telles sont les conclusions qu'on peut tirer *de l'enquête menée en mars par* l'INSEE auprès des chefs d'entreprise.

« *La situation conjoncturelle dans l'industrie*, écrit l'INSEE, *continue de se caractériser par un lent effritement de la production, une grande modération des perspectives de prix, et un fort pessimisme sur l'évolution générale de l'activité industrielle. On note une réduction des carnets de commandes, due principalement à leur composante étrangère. Toutefois, les stocks de produits finis évoluent peu et restent proches de leur niveau normal. Aussi la production devrait connaître une quasi-stabilisation au deuxième trimestre après la baisse enregistrée en mars, liée à un recul dans les biens intermédiaires.* »

AFFAIRES

Les mésaventures de la grue de Latche

SUITE ET FIN ?

Soixante-cinq personnes employées par la société La Prévoyante, chargée de l'entretien du Centre Georges-Pompidou à Paris, et responsable dans l'affaire de la grue de Latche, n'ont pas perçu leurs salaires depuis le 7 mars, date de la disparition du P.-D. G. de la société, M. Jean-Claude Tonneau.

L'entreprise de M. Tonneau devait fournir la grue dont l'absence avait retardé la retransmission, depuis Latche, du discours télévisé de M. François Mitterrand, président de la République, le samedi 1er janvier à Antenne 2.

Dans un communiqué, le syndicat C.G.T. de la société a indiqué que la disparition de M. Tonneau avait entraîné le non-paiement des salaires de février des soixante-cinq employés de l'entreprise affectés au Centre Georges-Pompidou et qui sont, pour l'essentiel, originaires du Maghreb et des pays d'Afrique noire.

Le syndicat précise que les employés ont décidé, malgré tout, d'assurer l'entretien du Centre Beaubourg, tout en occupant le siège social de la société à Fontenay-sous-Bois, dans le Val-de-Marne, pour tenter d'obtenir satisfaction.

L'occupation des locaux de l'entreprise a été à l'origine d'une *attaque menée dans la nuit de* lundi 28 à mardi 29 mars par une quinzaine de personnes contre le *piquet de grève installé dans les* bâtiments. Il n'y a eu aucun blessé.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Les réseaux câblés : un investissement de 50 milliards de francs en quinze ans

L'austérité et les réductions budgétaires n'affecteront pas le *développement de la télématique et des* réseaux câblés. Dans la communication qu'il a présentée au conseil des *ministres du 30 mars*. M. *Louis* Mexandeau, ministre délégué chargé des P.T.T., a confirmé *l'ensemble des dispositions prises* dans ces deux domaines. Côté télématique, ou plutôt « vidéographie *interactive* » *comme on la désigne* maintenant aux P.T.T., le ministre a précisé le programme d'extension *géographique de l'annuaire électro*nique qui équipe déjà 10 000 ménages en Bretagne. Dès la *fin de cette année, des terminaux* Minitel seront gratuitement installés en Picardie et en Ile-de-France à la *demande des conseils généraux*. Puis viendra le tour de la Basse-Normandie, du Nord-Pas-de-Calais *et de Provence-Côte d'Azur* (premier semestre 1984) : de la Lorraine et de l'Alsace (avant la fin 1984) et *de la région Midi-Pyrénées* (début 1985).

Quant aux 2 500 ménages *cobayes qui utilisent* Télétel depuis juillet 1981 à Vélizy (Yvelines), ils ne seront pas oubliés puisque l'expé*rience est transformée en* « centre d'essais » permanent, permettant aux prestataires de tester de nouveaux services, notamment le télépaiement par carte à mémoire. Pour ce qui est des services, le ministre a *annoncé que le décret définissant les* règles juridiques et déontologiques imposées aux fournisseurs est à la *signature du premier ministre. Il* devrait largement s'inspirer des recommandations de la commission Huet (identification des auteurs, droit de réponse, affichage clair des tarifs, déontologie de la publicité) et protéger la presse contre une concurrence intempestive, notamment dans le secteur-clé des petites annonces.

Plus récent, le plan de câblage est, lui aussi, en bonne voie. Plus de cinquante demandes sont déjà parvenues au ministère des P.T.T. Les réponses aux appels d'offres lancés auprès de *huit* groupes industriels pour 1,4 million de prises en trois ans seront remises en avril et mai. *Une première sélection* interviendra en juin et les commandes seront passées au quatrième trimestre. M. Louis Mexandeau a annoncé que la direction générale des télécommunications et télédiffusion de France était déjà en discussion avec les collectivités locales pour la constitution *des sociétés locales d'exploitation* commerciale (S.L.E.C.). Ces conversations doivent déboucher sur *des protocoles d'accord* T.D.F.-collectivités locales-éditeur.

Le ministre a précisé que la loca*tion des réseaux sera facturée par les* P.T.T. aux S.L.E.C. à un tarif approximatif de 50 F (1983) par *mois et par prise installée. Ce qui* correspond à un investissement global de 50 milliards de francs pour *l'ensemble des réseaux, étalé sur* quinze ans. Le programme des premières tranches d'équipement com*prendra aussi la mise à niveau* et l'extension des réseaux existants des villes nouvelles, les projets liés à l'*Exposition universelle* et « Urba 2 000 » et la poursuite des liaisons interurbaines pour l'inter*connexion des réseaux*.

La mise en place du cadre juridique connaît, elle, quelque retard. Seul, le *décret d'application* de l'article 77 de la loi du 29 juillet 1982, concernant la vidéocommuni*cation interactive, est à la signature.* Les décrets sur les services de télédistribution, eux, sont encore en dis*cussion avec le secrétariat d'Etat* à la communication.

M. BERNARD TAPIE VEUT DEVENIR LE NUMÉRO UN MONDIAL DU PESAGE

M. Bernard Tapié veut faire de son groupe le numéro un mondial du pesage. Il l'a affirmé avec force à la principale usine de Testut-Aequitas de Béthune (Pas-de-Calais), entreprise mise en règlement judiciaire le 25 mars, dont son groupe a pris le contrôle pour le franc symbolique (*le Monde* du 26 mars).

Avec Terraillon, dont son groupe est propriétaire à 60 % depuis 1981, M. B. Tapié est sûr de pouvoir relever le défi grâce à la complémentarité des deux affaires, qui vont « *du pèse-bébé au pèse-Boeing* ». Mais il va falloir « *restructurer sérieusement pour rentabiliser à terme et pour ne pas redéposer le bilan dans deux ans, et éviter le maximum de chômage* ». Dès que le plan industriel sera prêt, M. B. Tapié viendra à Béthune discuter avec les partenaires sociaux. Mais il n'a pas caché l'obligation de licencier à Béthune, « *tout en maintenant le même nombre d'emplois par apport d'activités provenant d'autres sociétés de mon groupe* ». Testut-Aequitas emploie mille trois cent cinquante-neuf personnes, dont trois cent quatre-vingt-quinze à Béthune.

● **Le groupe sidérurgique allemand Korf est déclaré en faillite.** — Les trois mille cinq cents emplois du groupe ne sont cependant pas menacés. Avec l'aide de l'Etat du Bade-Wurtemberg et des banques, une nouvelle société de transformation de l'acier a été créée à partir d'une filiale du groupe, la Badische Stahlwerke A.G. de Kehl. D'autres filiales ont été vendues.

Des négociations sont en cours pour la cession des parts que détient Korf dans la Hamburger Stahlwerke G.M.B.H. (51 %) et dans la Société des aciéries de Montereau (50 %) ainsi que pour la vente de ses filiales brésilienne, américaine et saoudienne.

La dette de Korf atteint 560 millions de deutschemarks. Le groupe table sur une aide financière du gouvernement fédéral. Son capital est détenu à 60 % par M. Korf et à 30 % par le gouvernement du Koweït.

● **Berlin-Ouest sera raccordé au gazoduc euro-sibérien** et recevra, dès octobre 1983, du gaz naturel soviétique jusqu'en 2008. Aux termes d'un accord signé le mercredi 30 mars entre la société ouest-allemande Ruhrgaz, la société soviétique Soyouzgazexport et le combinat est-allemand Verbundnetze Energie, un gazoduc de 235 kilomètres traversant la R.D.A. raccordera le quartier berlinois de Buckow au gazoduc euro-sibérien en Tchécoslovaquie.

ENVIRONNEMENT

DANS LE GOLFE PERSIQUE

Marée noire à la dérive

C'est une « marée noire » gigantesque qui se prépare dans le golfe Persique. Voilà, en effet, près de trois semaines qu'une nappe de pétrole brute de quelque 60 kilomètres carrés dérive lentement de l'Iran vers le sud, menaçant aujourd'hui les usines de déssalement d'eau de mer et les centrales électriques de cinq États riverains (Koweït, Arabie Saoudite, Bahrein, Qatar, Émirats arabes unis).

L'origine de cette marée noire est controversée, en raison de la guerre qui se prolonge entre l'Iran et l'Irak. Selon certaines versions, une première fuite, accidentelle, se serait produite début février dans un puits non exploité du gisement de Nowrouz, au nord-ouest du terminal iranien de Kharg. Mais une attaque aérienne irakienne, un mois plus tard, aurait mis le feu à deux autres puits en cours d'exploitation. Le résultat : l'équivalent de 100 000 barils de brut « lourd » flottant en masse compacte entre deux eaux qui s'approche dangereusement des côtes de l'île de Bahrein et du littoral saoudien.

Le 28 mars, l'ambassadeur d'Iran à Koweït, M. Ali Shams Ardakani, a lancé un appel à l'aide aux autres États du Golfe. Quant à l'Irak, qui interdisait l'accès de la région depuis six mois, il serait prêt à lever le blocus des ports iraniens pour permettre l'arrêt des fuites à la source.

Une trêve des hostilités pourrait intervenir, le mardi 5 avril, lorsque l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (ORPEM), entrée en fonction le 1er janvier 1982 (1), se réunira à Koweït sous la présidence de l'Iran. Le directeur de ORPEM, M. Abdel Latif Al Zaïdan, est actuellement en visite à Téhéran pour organiser cette réunion de la dernière chance, sous la pression du brut en dérive... — (*A.F.P., Reuter.*)

(1) L'ORPEM, qui groupe les huit États riverains du golfe Persique (Arabie Saoudite, Bahrein, Émirats arabes unis, Iran, Irak, Koweït, Oman et Qatar) est né d'une réunion organisée à Koweït en 1978 sous l'égide du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), qui participe à son financement.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet

Membre du Groupe ABN

L'Assemblée du 30 mars 1983 a approuvé les comptes de l'exercice 1982.

Le bénéfice net ressort à F 34.374.637,14 contre F. 30.769.288,24 en 1981. A ces chiffres s'ajoutent des plus-values à long terme de, respectivement, F 525.300,51 et F 49.730.672,90.

Afin de respecter les dispositions légales, le dividende a été ramené à F 10,46 (avoir fiscal de F 5,23) pour l'exercice 1982, contre F 12,00 (avoir fiscal de F 6,00) en 1981 et F 10,00 (avoir fiscal de F 5,00) en 1980.

LA BANQUE NATIONALE DE PARIS A ROME

M. René THOMAS, président, accompagné de M. Jacques-Henri WAHL, *directeur général, et d'une délégation de la direction générale, a* inauguré le 24 mars l'agence de la BANQUE NATIONALE DE PARIS ouverte à ROME en septembre 1982.

A cette occasion, M. THOMAS s'est entretenu notamment avec M. Giovanni GORIA, ministre du Trésor, M. CIAMPI, gouverneur de la BANQUE d'ITALIE et M. MARTINET, ambassadeur de France. Il a rencontré, en outre, de nombreuses personnalités italiennes du monde économique et financier et les dirigeants des principales sociétés françaises établies en Italie.

Le dispositif de la B.N.P. en Italie comprend donc, à ce jour, la succursale de MILAN, ouverte à la fin de 1979, à laquelle sont rattachés l'agence de ROME et le bureau de représentation de TURIN, ainsi que la B.N.P. LEASING SpA, société de crédit-bail créée au début de l'année 1983.

Dirigée par M. Michel LAFONI, l'agence de ROME de la B.N.P. est installée via Vittorio.

SLIVAM

Société Lyonnaise d'Investissement en Valeurs Mobilières

Société d'Investissement à Capital Variable - SICAV

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le 24 mars 1983 sous la *présidence de M. BIZOT.*
Les revenus distribuables de l'exercice 1982 s'élèvent à F 63 407 850,25.
L'Assemblée a décidé d'attribuer, à partir du 25 mars 1983, à chaque action en circulation, un revenu global de F 13,53, composé d'un dividende net de F 12,13 et d'un *impôt déjà payé au Trésor* (crédit d'impôt) de F 1,40.
Ce dividende sera matérialisé par le paiement du coupon n° 37.
Comme les années précédentes, le montant de ce coupon pourra être réinvesti en actions de la Société, pendant une durée de trois mois, à partir de la date de la mise en distribution, en franchise de droit d'entrée.
L'Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration nommant, à titre provisoire, M. Jean CHEROUX, Administrateur de la Société.
L'Assemblée a également ratifié la décision du Conseil d'Administration nommant, à titre provisoire, le CREDIT LYONNAIS, Administrateur de la Société.
Enfin, l'Assemblée a mis les statuts de la Société en harmonie avec *l'article 31 de la loi 81-1162, du 30 décembre 1981.*



GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SOGEVAR

Société d'investissement à capital variable (SICAV)

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie le 22 mars 1983 sous la présidence de M. Daniel Hua, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1982.

Au cours de cet exercice, la valeur liquidative de l'action est passée de 510,33 F à 624,28 F en hausse de 22,33 %. En réintégrant le dividende global détaché en avril 1982, la progression pour l'actionnaire ressort à 28,38 %. L'actif est, pour sa part, passé au cours de l'exercice de 848,8 millions de francs à 988,1 millions de francs, en augmentation de *139,3* millions de francs.

Le compte de résultats fait apparaître un montant distribuable de 40,3 millions de francs permettant la mise en paiement d'un dividende net de 25,46 F assorti d'un crédit d'impôt *de 3,50 F*, soit un revenu global de *28,96 F (contre 26,93 F global* pour l'exercice précédent) ; sur la base de la valeur liquidative ex-coupon au 31 décembre 1982, le rendement global ressort ainsi à 4,83 %.

Le dividende sera mis en paiement le 6 avril 1983, contre remise du coupon n° 33 aux guichets des banques domiciles :
- Société générale :
- Banque de Paris et des Pays-Bas :
- Société générale alsacienne de banque :
- Société centrale de banque.

Les actionnaires de SOGEVAR pourront, jusqu'au 5 juillet 1983 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant des actions de la SICAV sans droit d'entrée.



Le conseil d'administration, dans sa séance du 29 mars 1983, a arrêté les *comptes de l'exercice 1982, qui font* apparaître un bénéfice de 136,2 millions de francs, après dotation de 223,8 millions de francs au fonds d'amortissement des immobilisations et frais d'établissement, de 102,7 millions de francs à la provision pour hausse des prix, de *53,4 millions* de francs à la provision pour risques sur crédits à moyen terme, de 13,8 millions de francs à la provision *pour participation des salariés*, et de 150,7 millions de francs à la provision pour impôt société. Ce résultat incorpore ceux des sociétés C.I.C.T., Aciéries d'Anzin et Vallourec international, fusionnées avec effet rétroactif au 1er janvier 1982.

En 1981, le bénéfice net était de 90,2 millions de francs, après dotation de 307,1 *millions de francs au fonds* d'amortissement des immobilisations et frais d'établissement et de 204,3 millions de francs à la provision pour hausse des prix. Ce résultat incorporait 81,2 millions de francs de reprises obligatoires de provisions antérieures pour *investissement, hausse de prix* et risques sur crédits à moyen terme. Compte tenu des reports déficitaires, il n'avait pas été constitué de provision pour impôt société.

L'exercice 1982 a donc confirmé le redressement, amorcé l'exercice précé*dent, avec une progression du chiffre* d'affaires de 21,8 %. Cependant, la conjoncture moins favorable qui a commencé à se manifester au début du second semestre a entraîné une diminution de l'ensemble des tonnages livrés à la clientèle de 8,1 %.

La baisse du prix du pétrole et la faiblesse des investissements industriels dans le monde ne permettent pas d'envisager en *1983* une modification de cette tendance.

Bien que les comptes consolidés ne *soient pas arrêtés*, le résultat consolidé devrait amplifier l'amélioration constatée dans le résultat net de Vallourec. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe en 1982, incorporant sa part dans G.T.M.-Entrepose, s'est élevé à 16.560 millions de francs, en progression de 25,3 % sur celui de l'exercice antérieur.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée qui sera convoquée pour le *17 mai 1983* la distribution aux 5.089.642 actions formant le capital d'un revenu global de 10,5 francs par action, dont *7 francs directement versés* à titre de dividende et 3,5 francs correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal). Compte tenu de l'augmentation de 25 % du capital réalisée en juillet 1982 et de la majoration du dividende unitaire, le montant distribué sera de 35,6 *millions de francs, contre* 24,4 millions de francs l'exercice précédent.

Le dividende serait mis en paiement le 12 juillet 1983.

Enfin, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée le renouvellement, pour une durée de six années, des mandats d'administrateurs de MM. Arnaud Leenhardt, Jean Laballery et Maurice Laure.

COMMUNIQUÉ

L'Ascobatt, 26, rue Vernet 75008 Paris fait savoir que la garantie conférée depuis le 15 juillet 1982 par la Compagnie Les Assurances du Crédit à Compiègne pour le compte de la Société Inter Relais Travail Temporaire, 151, rue de Créqui 69006 Lyon, dans le cadre de *l'article L 124-8 du code du travail*, a pris fin le 23 mars 1983.

La société R.M.O. Travail Temporaire dont le siège social est situé à Gre*noble (38000), 12*, rue Lafayette, fait savoir qu'elle reprend en location-gérance le fonds de commerce de la Société Inter Relais Travail Temporaire à compter du 26 mars 1983.

En conséquence, la garantie de R.M.O. Travail Temporaire accordée par Les Assurances du Crédit, couvrira par extension les opérations réalisées par Inter Relais Travail Temporaire dans le cadre de *cette location gérance* à compter de cette même date.

COMPAGNIE DU MIDI

La Compagnie du Midi annonce qu'elle a porté sa participation dans les Ciments Français à 12,78 % du capital, après reprise de 366 591 actions cédées par sa filiale les Assurances du Groupe de Paris Risques *Divers* « A.G.P.-R.D. »

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

30 mars

Effritement

Poursuivant sa phase de consolidation amorcée la veille avec un repli final de 0,41 %, le marché parisien a observé une pause mercredi, et l'indicateur instantané a eu beaucoup de mal à décoller pour s'adjuger 0,1 % de hausse à l'approche du son de cloche marquant la fin de la séance.

Les nouvelles restrictions apportées sur le plan des devises aux Français désireux d'effectuer des déplacements à l'étranger faisaient naturellement l'objet d'abondants commentaires autour de la corbeille, où l'on trouvait « un peu fort » d'avoir à payer un montant (dont le prix n'est pas encore connu) pour bénéficier de ce « carnet de change » qui entrouve les portes des pays autres que ceux de la zone franc.

Sur le marché boursier proprement dit, les valeurs du bâtiment, des travaux publics et du secteur bancaire plus particulièrement lié à ce type d'activité ont enregistré des gains appréciables de 5 % à 7 %. Ce fut notamment le cas de Routière Cola, Soreg, Poliet, Prétabail et U.C.B. tandis que Maisons Phénix mettait 3 % à son actif.

Cet engouement est à mettre au compte des espoirs que suscitent les nouvelles dispositions favorables à l'épargne-logement.

A l'inverse, les spécialistes constataient le vif repli de Nobel-Bozel (– 6,9 %), Sacilor (– 6 %), Crouzet et Saulnes (– 4 %) et Schneider (– 3,5 %).

Alors que les mines d'or baissaient à Paris, le cours international de l'or remontait à 417,25 dollars à Londres (412 la veille). Le lingot gagnait 450 F à 97 500 F, mais le napoléon cédait 14 F à 686 F sur notre place.

Peu de changement sur le dollar-titre : 8,60/65 F.

NEW-YORK

Forte reprise

Réamorcé vingt-quatre heures auparavant, le mouvement de reprise s'est très sensiblement développé mercredi et l'indice des industrielles enregistrait, à la clôture, une avance de 12,09 points à 1 143,28. Sur 1 893 valeurs traitées, 978 ont progressé, 532 ont baissé et 383 n'ont pas varié. L'activité s'est révélée assez modérée avec 72,90 millions de titres échangés contre 65,3 millions précédemment.

Les opérateurs ont réagi à deux informations : à la baisse des prix du pétrole décidée par la Grande-Bretagne, d'abord, et, ensuite et surtout, à la hausse du principal indicateur économique en février, la sixième consécutive, qui a été plus forte que prévu (+ 1,4 %), beaucoup tablant, après le très vif sursaut de janvier (+ 3,6 % corrigé), sur une faible progression.

Cependant, l'optimisme déclenché par la publication de cette statistique a été quelque peu nuancé par l'annonce simultanée d'une baisse des ventes de biens de consommation le même mois (– 2,2 %) et d'un recul (– 5,9 %) des dépenses faites par les foyers américains.

L'événement de la journée a été l'échange d'un bloc de 5,36 millions d'actions R.C.A. pour 127,51 millions de dollars. C'est la seconde plus importante transaction de l'histoire après celle enregistrée le 10 septembre 1982 sur la Federal National Mortgage Association (6,29 millions de titres).

VALEURS	Cours du 29 mars	Cours du 30 mars
Alcoa	32 1/4	33 1/4
A.T.T.	64 7/8	65 1/2
Boeing	40 1/4	40 5/8
Chase Manhattan Bank	51 1/2	51 7/8
Du Pont de Nemours	40 1/2	40 5/8
Eastman Kodak	84 1/8	84 3/8
Exxon	30 1/8	30 3/8
Ford	39 7/8	41 1/8
General Electric	104 3/4	106 1/2
General Foods	41 7/8	42
General Motors	59	60
Goodyear	28 1/2	29
I.B.M.	102 7/8	104 3/8
I.T.T.	36 1/2	36 1/4
Mobil Oil	26	27
Pfizer	75 5/8	77 1/8
Schlumberger	39 1/2	40 5/8
Texaco	31 3/8	32 1/8
U.A.L. Inc.	34 3/4	35 1/4
Union Carbide	61	60 3/4
U.S. Steel	22 3/4	22 7/8
Westinghouse	46 7/8	47 1/8
Xerox Corp.	41 5/8	42 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

A.K.Z.O. – La durée du travail hebdomadaire dans le groupe chimique néerlandais A.K.Z.O. sera réduite de 40 heures à 38 heures, selon la nouvelle convention collective signée à Arnhem entre la direction et les syndicats. Cette nouvelle convention collective, qui concerne quelque 23 000 employés, prévoit que cette diminution entrera en vigueur au 1er juillet 1984. Elle sera financée avec la compensation du coût de la vie de 2,5 % tenue en réserve depuis le 1er janvier dernier.

DEUTSCHE BANK. – La première banque ouest-allemande, la Deutsche Bank, a réalisé des résultats records en 1982, malgré la récession enregistrée en R.F.A. et les problèmes de remboursement de certains pays endettés. Le résultat d'exploitation de la banque (excédents des taux d'intérêt et des provisions moins les frais administratifs) sans les opérations à son propre compte a progressé de 16,4 % pour atteindre 1,8 milliard de marks. Le bénéfice après impôt s'élève à 302 millions de deutschemarks, contre 242 millions en 1981. La Deutsche Bank pourra ainsi distribuer un dividende de 11 DM par action de 50 DM à ses actionnaires au titre de 1982, au lieu de 10 DM en 1981.

ROUSSEL-UCLAF. – Selon les chiffres provisoires communiqués par le groupe, Roussel-Uclaf a enregistré, en 1982, une progression de 18,8 % de son chiffre d'affaires consolidé, lequel a atteint 7,79 milliards de francs, à structure comparable, les ventes à l'étranger représentant désormais près de 67 % du total des ventes.

Dans le même temps, le bénéfice net consolidé a augmenté de façon beaucoup plus modeste, pour passer de 136,3 à 141,5 millions de francs (+ 3,8 %), tandis que la marge brute d'autofinancement était hissée à 393,9 millions de francs, en hausse de 14,2 % sur l'exercice 1982.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	29 mars	30 mars
Valeurs françaises	1 6,5	
Valeurs étrangères	112	

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	29 mars	30 mars
Indice général	114,5	114,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 31 mars .... 12 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30 mars	31 mars
1 dollar (en yens)	239,85	239,30

BOURSE DE PARIS — Comptant — 30 MARS

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 498
5 %	37	0 795
3 % amort. 45-54	....	1 989
4 1/4 % 1963	103	2 355
Emp. N. Eq. 6 % 67	114 55	4 981
Emp. 7 % 1973	8001	..
Emp. 9,80 % 77	105 70	7 522
9,80 % 78/93	87 50	7 036
8,80 % 78/86	87 40	2 628
10,80 % 79/94	90	6 155
13,25 % 80/90	98 90	10 927
13,80 % 80/87	100 02	6 276
13,80 % 81/99	100 02	2 836
16,75 % 81/87	108 50	9 270
16,20 % 82/90	107 65	3 416
16 % juin 82	106 80	12 932
E.D.F. 7,8 % 61	135	2 760
E.D.F. 14,5 % 80-92	98 80	10 941
Ch. France 3 %	157	..
CNB Bques janv. 82	98 90	3 791
CNB Paribas	98 80	3 791
CNB Suez	98 90	3 791
CNI janv. 82	98 72	3 791

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Interbail (obl. conv.)	185 70	....
Aciers Peugeot	48	49
A.G.F. (St Cent.)	335	335
A.G.P. Vie	3320	3325
Agr. Inc. Madag.	58	58 10
Air-Industrie	13 30	14 70 d
Alfred Herlicq	82	84 50
Allobroge	380	380
André Roudière	40 60	39
Applic. Hydraul.	238 50	235
Arbel	47	46
Artois	304	300
At. Ch. Loire	25	....
Aussedat-Rey	13 90	14
Bain C. Monaco	83 40	80
Banania	422	405 o
Banque Hypoth. Eur.	327	329
Blanzy-Ouest	333 90	333 90
B.N.P. Intercontin.	80	81
Bénédictine	1050	1020
Bon-Marché	75	75
Borie	335	348 50
Bras. Glac. Int.	430	426
Cambodge	151 30	....
C.A.M.E.	98	98
Campenon Bern.	170	170
Caout. Padang	191	....
Carbone-Lorraine	49 80	48
Carnaud S.A.	80	80 50
Caves Roquefort	610	611
C.E.G.Frig.	131	130 20
Centen. Blanzy	831	810
Centrest (Ny)	108	....
Cerabati	73 40	72 10
C.F.F. Ferrailles	117	115
C.F.S.	642	....
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	12	11 50 o
C.G.V.	86	90
Chambon (M.)	306	306
Chambourcy (M.)	1399	1350 o
Champex (Ny)	118	115
Chim. Gde Paroisse	61 30	61 30
C.I. Maritime	315	310
Ciments Vicat	224	224
Citram (B)	131	131
Clause	300	305
Cl. MA (Fr.-Bail)	330	....
CMM-Mar Madag.	15 30	15
Cochery	58 50	....
Cofradel (Ly)	405	406
Cogifi	180	181 50
Comindus	300	300
Comiphos	150	151
Comp. Lyon-Alem.	151 60	151 50
Concorde (La)	254	253
C.M.P.	6	6
Conte S.A. (Li)	16 30	15 o
Crédit (C.F.B.)	270	267
Créd. Gén. Ind.	350	350
Crédit Univers.	405	403
Créditel	105	106
C. Sabl. Seine	116	....
Darblay S.A.	101	101 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
De Dietrich	290	290
Degremont	138 50	137
Delalande S.A.	145	145
Delmas-Vieljeux	510	491
Dév. Rég. P.d.C (Li)	118 80	118 80
Didot-Bottin	284	280
Dist. Indochine	353 60	....
Drag. Trav. Pub.	188	186
Duc-Lamothe	230	230
Dunlop	4 85	....
Eaux Bass. Vichy	929	900
Eaux Vittel	589	589
Ecco	1860	1870
Economats Centre	498	498
Electro-Banque	220	211 20
Electro-Financ.	375	389
Elf-Antargaz	170	170 50
E.L.M. Leblanc	501	510
Entrepôts Paris	185 60	190
Epargne (B)	1249	1200
Epargne de France	220	....
Epeda-BF	883	895
Escaut-Meuse	268	268
Eurocom	409	410
Europ. Accumul.	36 10	37
Eternit	205	205
Félix Potin	930	893
Ferm. Vichy (Ly)	131	126
Files-Fourmies	3 25	3 20
Finalens	76 70	79 60
FIPP	80	81
Fnac	210	212
Focep (Chât. eau)	1525	1525
Foncière (Cie)	148	148
Fonc. Agache-W.	64 30	65 50
Fonc. Lyonnaise	1300	1300
Foncina	110 20	112
Forges Gueugnon	12 10	12 15
Forges Strasbourg	127	125 50
Fougerolle	145 20	146
France I.A.R.D.	104 50	105
France (La)	430	430
Frankel	125 20	130 20
Fromageries Bel	440	440
From. P.-Renard	196	190 10
GAN	672	668
Gaumont	480	480
Gaz et Eaux	886	885
Gerveiro	127 70	126
Gér. Arm. Hold.	36 80	36 80
Gerland (Ly)	555	560
Gévelot	49 90	52
Gr. Fin. Constr.	150	147 50
Gds Moul. Corbeil	104	104
Gds Moul. Paris	240	239
Groupe Victoire	320 20	320 20
G. Transp. Ind.	117 50	118
Heard-U.C.F.	43 10	....
Hutchinson	21 40	20 55
Hydro-Energie	71 50	....
Hydroc. St-Denis	58 60	58 20
Immindo S.A.	160	160
Imminvest	103	106
Immobail	214 20	215
Immobanque	395	390
Immob. Marseille	1275	1270
Immofice	283	283
Imp. G.-Lang	3 40	3 50
Industrielle Cie	650	631
Interbail (act.)	285 10	296 50
Jaeger	67 20	64 50
Kinta S.A.	624	638
Lafitte-Bail	212	215
Lambert Frères	38	36 50
Lampes	158	151 70 o
La Brosse-Dupont	65 50	....
Lebon Cie	389	376
Lille-Bonnières	270	267
Locabail Immob.	405	405
Loca-Expansion	142	141
Locafinancière	165	165
Locatel	324	324
Lordex (Ny)	106 20	107 d
Louvre	273	271
Luchaire S.A.	97	100
Magasins Uniprix	62 70	63
Magnant S.A.	49	....
Maritimes Part.	95	95 10
Marocaine Cie	26	25 90
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	291	290 50
M. H.	62	62
Mic	224	....
Mors	289	290
Nadella S.A.	....	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Naval Worms	109	109 50
Navig. (Nat. de)	73 60	82 50 o
Nicolas	310	310
Nodet-Gougis	70	70
OPB Paribas	90	90 50
Optorg	82	83
Origny-Desvroise	130 30	130 50
Palais Nouveauté	294	294
Paris-Orléans	97	95 30
Part. Fin. Gest. Im.	170	170
Pathé-Cinéma	149 60	148 20
Pathé-Marconi	100	....
Piles Wonder	85	85
Piper-Heidsieck	253 80	251
Porcher	180	180
Profils Tubes Est	7 05	7 10
Prouvost ex-Lain.R.	34 20	34 20
Providence S.A.	280 10	287
Publicis	700	672
Raff. Souf. R.	162	159 10
Ressorts Indust.	97	94 30
Ricqlès-Zan	119	....
Ripolin	43 50	....
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	65	67
Rochette-Cenpa	18 50	17 15
Rosario (Fin.)	98	98
Rougier et Fils	53 10	53
Rousselot S.A.	371	361
Sacer	56 20	56 20
SAFAA	66 20	68 80 d
Safic-Alcan	165	169
SAFT	136 20	136 20
Sainrapt et Brice	....	....
Saint-Raphaël	75 20	76
Salins du Midi	236	234
Santa-Fé	150 30	155
Sasra	49 50	51 50
Savoisienne (M)	87	88
SCAC	195	196
Sellier-Leblanc	194 50	192 50
Sanelle Maubeuge	142	142
S.E.P. (M)	79 20	....
Serv. Equip. Véh.	30	29
Sicli	51	51
Sicotel	174 50	175 20
Sintra-Alcatel	570	555
Sinvim	123 90	123
Siph (Plant. Hévéas)	186	188
Siminco	330 20	332
SMAC Acieroïd	162	162
Sofal financière	344	345
Soffo	165	165
Soficomi	298	300
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90 50
Sofragi	825	825
Sogepal	215 50	230 50 d
Soudure Autog.	118	118
S.P.E.G.	90	89
Speichim	190	....
S.P.I.	152 80	147 50
Spie Batignolles	156	157
Stemi	227	232
Synthelabo	186	189
Taittinger	425	459
Testut-Aequitas	58 70	....
Thann et Mulh.	49 50	50
Tissmétal	28 10	28 10
Tour Eiffel	300	300
Trailor S.A.	200	200
Ufiner S.M.D.	108	107 10
Ugimo	150	146
Unibail	411	412
Unidel	82 10	82 10
U.A.P.	560	562
Union Brasseries	35	36
Union Habit.	186	186
Un. Imm. France	206 50	206 50
Un. Ind. Crédit	324	325
Unipol	....	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	45 10	45 30
Waterman S.A.	180	180
Brass. du Maroc	126 80	....
Brass. Ouest-Afr.	25 10	26 10

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	185	....
Akzo	174	174
Alcan Alum	288 50	289
Algemeine Bank	1169	1140
Am. Petrofina	460	....
Arbed	190	190
Asturienne Mines	47 10	50
Bco Pop Espanol	78	78

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	40500	40500
Barlow Rand	94	90
Bell Canada	175	....
Blyvoor	120	....
Bowater	23	21
British Petroleum	40 40	39 10
Br. Lambert	299 90	320
Caland Holdings	83	90
Canadian-Pacific	302	300
Cockerill-Ougre	....	....
Cominco	340	....
Commerzbank	561	540
Courtaulds	11 05	....
Dart. and Kraft	640	639
De Beers (port.)	62 90	....
Dow Chemical	283 50	255
Dresdner Bank	575	575
Femmes d'Auj.	79	....
Finoutremer	200	200
Finsider	0 36	0 35
Foseco	20	20
Gén. Belgique	270	261
Gevaert	359	364
Glaxo	101	110
Goodyear	257	255
Grace and Co	360	337
Grand Metropolitan	45	45
Gulf Oil Canada	92	92
Hartebeest	570	570
Honeywell Inc.	849	820
Hoogovens	87	....
I. C. Industries	346	....
Int. Min. Chem	341	341
Johannesburg	956	962
Kubota	12	11 35
Latonia	230	228
Mannesmann	602	....
Marks-Spencer	28 40	27 80
Midland Bank Ltd	47	47 20
Minéral-Ressourc.	90 05	....
Nat. Nederlanden	474 90	459
Noranda	155 70	159
Olivetti	14 90	14 90
Pakhoed Holding	185	178
Petrofina Canada	1011	....
Pfizer Inc.	864	868
Phœnix Assuranc.	36 30	39 d
Pirelli	10 85	10 40
Procter Gamble	544	543
Ricoh Cy Ltd	28 05	28 40
Rolinco	831	825
Robeco	893	888
Shell fr. (port.)	55 30	....
S.K.F. Aktiebolag	180	180
Sperry Rand	318	310
Steel Cy of Can.	173 50	169
Stilfontein	132	133
Sud. Allumettes	214	....
Tenneco	290	....
Thorn EMI	58	....
Thyssen c. 1 000	291	....
Toray indust. inc	14	13 90
Vieille Montagne	670	660
Wagons-Lits	340	344
West Rand	56	60

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	725	730
Far East Hotels	1 36	1 36
Merlin Immobilier	1820	1830
Métallurg. Minière	147	150
M.M.B	272	289
Novotel S.I.E.H.	931	967
Sarakreek N.V.	285	276 50
Sodexho	1770	1800
Sofibus	216	217
Rodamco	415	416

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	177	....
Cellulose du Pin	11 85	12 75 d
Coparex	320	320
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61	....
Océanic	17 90	9 50
Petrofigaz	379	....
Pronuptia	152 10	140 o
Ratier Forest G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	599	595
Sabl. Morillon Corv.	120	....
S.K.F.(Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	95	....
Total C.F.N.	89 30	....
Ufimex	202	218 d
Voyer S.A.	1 35	....

SICAV

30/3	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	178 71	170 61
Actions-Investiss.	222	211 93
Actions sélectives	258 03	246 33
Audificandi	299 90	286 30
A.G.F. 5000	211 69	202 09
Agfimo	311 99	297 84
Altefi	216 53	206 71
A.L.T.O.	191 94	183 24
Amérique Gestion	450 83	430 39
Bourse-Investiss.	241 32	230 38
Capital Plus	1128 83	1128 83
C.I.P.	714 68	682 27
Convertimmo	241 78	230 82
Corexa	813 37	776 49
Creditor	306 84	292 93
Croiss. Immobil.	284 33	271 44 •
Démeter	57567 47	57385 31
Drouot-France	220 84	210 83
Drouot-Investiss.	547 98	523 14
Drouot-Sécurité	172 11	164 31
Energie	209 85	200 33
Eparcourt Sicav	5533 98	5506 43
Epargne Associations	21385 17	21342 49
Epargne-Croiss.	1138 40	1084 87
Epargne-Industr.	374 95	357 96
Epargne-Inter	548 28	523 42
Epargne-Oblig.	172 18	164 37
Epargne-Unie	724 34	691 49
Epargne-Valeur	290 70	277 52
Eurocic	7156 59	6832 07
Euro-Croissance	319 55	305 06
Financière Privée	686 15	655 04
Foncier Investiss.	545 23	520 51
France-Garantie	245 81	240 99
France-Investiss.	339 30	323 91
Fr.-Obl. (nouv.)	383 48	366 09
Francic	200 60	191 50
Fructidor	207 94	198 51
Fructifrance	338 88	323 51
Fructivar	53461 39	53328 07
Gesnon Mobilière	474 35	452 84
Gest. Rendement	458 30	437 52 c
Gest. Sél. France	313 83	299 59 c
Haussmann Oblig.	1110 47	1060 11
I.M.S.I.	308 44	294 45 c
Indo-Suez Valeurs	533 92	509 71 •
Ind. française	11220 61	11220 61
Interoblig.	8988 57	8581 01
Intersélect France	215 86	206 09
Intervaleurs Indust.	338 92	323 55 •
Invest.Obligataire	11099 46	11077 31
Invest. St-Honoré	551 66	526 64
Laffitte-crt-terme	106002 32	106002 32
Laffitte-Expansion	524 53	500 74
Laffitte-France	164 27	156 81
Laffitte-Oblig.	141 94	135 50
Laffitte-Rend.	189 13	180 55
Laffitte-Tokyo	631 21	602 58
Livret portefeuille	398 63	380 55
Mondial Investiss.	276 82	264 27
Monecic	57125 07	57125 07
Multi-Obligations	395 69	377 75 •
Natio.-Assoc.	20385 61	20344 92
Natio.-Epargne	12130 91	12010 80
Natio.-Inter.	796 98	760 84
Natio.-Placements	110163 16	110163 16
Natio.-Valeurs	440 05	420 10
Oblisem	139 88	133 54
Pacifique St-Honoré	322 26	307 65
Paribas Epargne	10811 20	10568 92
Paribas Gestion	444 15	424 01
Phenix Placements	208 04	208
Pierre Investiss.	356 96	340 77
Province investiss.	243 44	232 40
Rendem. St-Honoré	11293 32	11237 13 •
Sécur. Mobilière	356 46	340 29 •
Sél.court terme	12057 49	11967 73
Sélec. Mobil. Div.	268 29	256 12
Sélection-Rendem.	164 58	157 12
Sélect. Val. Franç.	161 60	154 27
S.F.I. fr. et étr.	354 24	338 18
Sicavimmo	406 21	387 79
Sicav 5000	162 98	155 59
S.I. Est	781 45	746 01
Silvafrance	274 07	261 64
Silvam	250 47	239 11
Silvarente	187 57	179 06
Silvinter	282 75	269 93
S.I.G.	640 33	610 59
S.N.I.	878 81	838 96
Sofrinvest	369 98	353 20
Sogepargne	302 06	288 36
Sogevar	692 70	661 29
Sogeinter	890 12	849 76
Soleil Investiss.	375 78	358 74
U.A.P. Investiss.	284 42	271 52
Unifrance	202 73	193 54
Unifoncier	576 22	550 09
Unigestion	517 51	494 04 •
Uni-Japon	768 21	733 37
Uniresto	1685 16	1610 41
Univer	11773 79	11773 79
Valorem	320	305 49
Valrea	118131 98	118013 96
Worms Investiss.	602 95	575 81

• : prix précédent

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1835	4,5 % 1973	1871	1900	1900	1880
3140	C.N.E. 3 %	3181	3180	3161	3085
500	Agence Havas	520	520	520	520
470	Air Liquide	486	489	486	479 30
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
660	Europe n° 1	858	858	858	852
640	Facom	602	605	810	589
760	Fichet-Bauche	766	750	751	735
154	Finextel	158	156 10	156 20	154 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
94	Pechelbronn	95 20	94 50	94 60	93 10
370	Penhoet	384 70	388	389	385
445	Pernod-Ricard	468	470 50	470 50	462 50
158	Pétroles (Fse)	161	164 50	164	152
181	– (obl.)	187	186	186	182 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
85	Vallourec	91	88	90	88 40
1170	V. Clicquot-P.	1225	1230	1240	1240
620	Viniprix	635	630	630	618
820	Elf-Gabon	954	966	966	947
200	Amax Inc.	202 40	199	198	198
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
53	Imp. Chemical	53	52 80	52 50	52 80
113	Inco. Limited	113	113 10	113	110 90
880	IBM	908	903	907	907
40	Ito-Yokado	38 20	37 90	37 90	38
320	ITT	332	326	330	324
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 298	7 269	7	7 400
Allemagne (100 DM)	299 850	299 910	290	310
Belgique (100 F)	15 115	15 120	14 150	15 250
Pays Bas (100 fl.)	266 100	266 350	257	277
Danemark (100 krd)	84 500	84 550	80	88
Norvège (100 k)	100 960	101 020	97	104
Grande-Bretagne (£ 1)	10 611	10 589	10 300	11 100
Grèce (100 drachmes)	8 697	8 660	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 036	5 031	4 850	5 400
Suisse (100 fr.)	349 650	349 880	338	359
Suède (100 krs)	96 630	96 630	93	100
Autriche (100 sch)	42 650	42 650	42	44
Espagne (100 pes.)	5 330	5 337	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	7 470	7 490	6 500	8
Canada ($ can 1)	5 929	5 917	5 750	6 050
Japon (100 yens)	3 038	3 037	2 930	3 090

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/3
Or fin (kilo en barre)	97 100	97500
Or fin (en lingot)	97050	97500
Pièce française (20 fr)	700	686
Pièce française (10 fr)	419	.....
Pièce suisse (20 fr)	690	670
Pièce latine (20 fr)	583	583
Souverain	815	785
Pièce de 20 dollars	3905	3905
Pièce de 10 dollars	1930	1920
Pièce de 5 dollars	1050	.....
Pièce de 50 pesos	4195	4190
Pièce de 10 florins	701	703

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

LE MONDE DES LIVRES

CULTURE

ÉCONOMIE

RADIO-TÉLÉVISION (17)
INFORMATIONS « SERVICES » (18) :

La Grande-Bretagne annonce une nouvelle baisse des prix de son pétrole

Le marché a accueilli avec calme l'annonce par la Compagnie pétrolière nationale britannique (B.N.O.C.) mercredi 30 mars d'une nouvelle baisse des prix officiels des bruts de la mer du Nord.

Supérieurs aux prix réels pratiqués au jour le jour sur le marché libre, les nouveaux tarifs britanniques devraient permettre, estiment la plupart des observateurs, une stabilisation des cours et une légère reprise des transactions, gelées depuis plusieurs semaines. Le nouveau prix du « Brent », qualité de référence la plus vendue, serait fixé à 30 dollars par baril, soit au même niveau que les bruts concurrents du Nigéria de meilleure qualité, les prix des autres qualités britanniques à 29,75 dollars par baril.

Les tarifs seraient applicables rétroactivement à compter du 15 mars. Les anciens tarifs officiels (33,50 dollars par baril) ne seraient toutefois appliqués qu'aux transactions effectuées avant le 31 janvier, un prix intermédiaire de 30,50 dollars par baril étant proposé pour les ventes réalisées entre le 1er février et le 15 mars. La Norvège a annoncé qu'elle devrait s'aligner sur les nouveaux prix britanniques, la décision officielle devrait être prise mardi 5 avril, après les fêtes pascales.

La décision britannique était impatiemment attendue par tous les opérateurs sur le marché pétrolier : négociants, compagnies, voire quelques pays producteurs. La première proposition de prix faite par les Britanniques à la mi-février n'ayant pas été acceptée par ses clients, qui l'estimaient insuffisante compte tenu des niveaux réels pratiqués sur le marché au jour le jour, la B.N.O.C. devait fixer de nouveaux tarifs, inférieurs aux 30,50 dollars par baril initialement proposés. Mais, ce faisant, elle risquait de provoquer une nouvelle diminution de prix du Nigeria, lequel avait annoncé en février qu'il s'alignerait désormais sur toute nouvelle baisse de la Grande-Bretagne, son principal concurrent. La Grande-Bretagne pouvait donc faire voler en éclats le laborieux accord conclu à Londres le 15 mars entre les pays de l'OPEP. Le déclenchement d'une spirale à la baisse aurait été dès lors inévitable.

Cette hypothèse semble désormais pouvoir être évitée. La baisse annoncée par Londres apparaît, à maints égards, comme un mouvement modéré, inférieur en tout cas au réajustement demandé par les compagnies clientes de la B.N.O.C. Le nouveau prix de 30 dollars par baril semble avoir fait l'objet d'un consensus informel entre la Grande-Bretagne et le Nigéria d'une part, le pays africain et ses partenaires au sein de l'OPEP d'autre part. Le Nigeria se serait engagé, sans toutefois le reconnaître officiellement, à ne pas réajuster ses tarifs si Londres s'en tenait à ce prix. Les responsables économiques nigérians restent certes encore divisés à Lagos sur la politique à suivre, certains, selon un quotidien nigérian, soutenant la nécessité de s'aligner à nouveau sur les Britanniques et de diminuer les prix de 1 demi-dollar, compte tenu de la faiblesse de la production nigériane, inférieure en mars pour le troisième mois consécutif à 1 million de barils par jour — alors que le « quota » alloué au pays atteint 1,3 million. Mais, compte tenu des conséquences qu'une telle décision entraînerait, il semble *a priori* peu probable que Lagos se lance seul à nouveau dans une guerre des prix.

L'OPEP continuera à respecter les prix du pétrole fixés par la dernière réunion de l'Organisation à Londres malgré la baisse décidée par la Grande-Bretagne, a indiqué, mercredi 30 mars, le ministre vénézuélien de l'énergie. Il a précisé, selon l'A.F.P., que le Nigéria entendait agir en la matière au sein de l'OPEP et non plus de son propre chef, comme il l'avait fait en février, après l'annonce de la première proposition de prix britannique, déclenchant une crise ouverte au sein de celle-ci.

Si, comme on peut le penser, le Nigéria choisit de ne pas bouger, la fixation des nouveaux prix britanniques devrait permettre, en clarifiant la situation, une reprise des transactions gelées par l'attentisme des opérateurs. Un certain nombre de pays producteurs, outre la Norvège qui, traditionnellement, s'aligne sur les prix britanniques, devraient annoncer leurs nouveaux tarifs officiels, ce que beaucoup ont tardé à faire, dans l'attente de la décision britannique. ainsi, l'Arabie Saoudite, qui n'a jusqu'ici fixé que le nouveau prix de son brut de référence « Arabian Light » — 30 dollars par baril à partir du 1er février et 29 dollars par baril à partir du 15 mars — devait annoncer les nouveaux barêmes de toutes ses qualités. De même, l'Iran s'apprêterait-il, selon des sources italiennes, à publier de nouveaux tarifs officiels modérés, supérieurs aux prix réclamés par ses clients japonais, contribuant ainsi à son tour à stabiliser les cours mondiaux — l'Iran pratiquait, avant le mois de mars, des rabais allant jusqu'à 7 dollars par baril.

Dans ces conditions, il est peu probable que les clients de la B.N.O.C. refusent ses nouvelles propositions, comme ils l'avaient fait le mois passé. Dans le telex qu'elle leur a adressé, la compagnie britannique leur recommande d'accepter les nouveaux prix *« dans l'intérêt de la stabilisation du marché mondial »*, et précise qu'elle a l'intention de maintenir le nouveau barême au moins jusqu'à la fin du second trimestre, à condition que la *« discipline »* persiste ailleurs, notamment au sein de l'OPEP. — V. M.

REMONTÉE DE LA LIVRE STERLING

L'événement, jeudi matin 31 mars, sur les grandes places financières internationales a été le raffermissement de la livre sterling lié à la décision de la Grande-Bretagne d'abaisser beaucoup moins que prévu le prix de son pétrole. De 1,4645 dollar, la devise britannique est remontée à 1,4775 dollar. Dans le même temps, favorisé par le maintien des taux d'intérêt outre-Atlantique et la nouvelle hausse de l'indicateur global de l'économie, le dollar a renforcé ses positions à un niveau élevé. Le billet vert s'est échangé à 7,27 F à Paris contre 7,2695 F la veille dans l'après-midi. Il a été coté 2,4250 DM à Francfort (contre 2,4234 DM) et 2,08 FS à Zurich (contre 2,0770 FS). Quant au franc, qui avait légèrement décroché mercredi, il est repassé à son cours plafond (2,9985 F pour 1 DM contre 2,9991 F).

Le transporteur français des déchets de Seveso a été incarcéré

Après plus de cinq heures d'audition, le gérant de la Société provençale d'élimination des déchets chimiques (SPEDILEC), M. Bernard Paringaud, a été placé le 30 mars en détention provisoire par le juge d'instruction de Saint-Quentin, M. Régis Vanhasbrouck. Il a été inculpé pour *« non-déclaration des caractéristiques et de la destination d'une cargaison importée de l'étranger »* et *« non-application des règlements concernant les installations classées »*.

Cette inculpation, survenant six mois après les faits — puisque les fûts contenant la dioxine de Seveso sont entrés en France le 10 septembre 1982, — souligne les carences des différentes administrations chargées de faire appliquer la réglementation. A commencer par les douanes, qui ont laissé entrer sur le territoire un chargement de produits hautement toxiques sans véritable vérification, et sans alerter aussitôt l'administration concernée, à l'époque le ministère de l'environnement.

Selon les premiers résultats de l'enquête menée par la police judiciaire d'Amiens, il ressort en effet que le chargement de la SPEDILEC a été dédouané à Saint-Quentin le 17 septembre. Les fûts de dioxine ont repris alors la route pour une destination inconnue, sans que les pouvoirs publics français interviennent, trop heureux sans doute que des déchets toxiques aussi *« marqués »* repassent la frontière — pour autant qu'ils l'aient réellement fait.

Quant à la société Hoffmann-La Roche, l'entreprise de Zurich qui possédait l'usine de Seveso, elle a reçu en décembre une déclaration de décharge, dûment certifiée par un notaire italien, affirmant que les fûts reposent sous *« cinq mètres d'argile »*. Mais où ? M. Bernard Paringaud n'est certainement pas le seul à connaître la réponse.

Démentis allemands

Au ministère ouest-allemand de l'intérieur, chargé des problèmes d'environnement en République fédérale d'Allemagne, un porte-parole a indiqué, ce 31 mars, que les informations selon lesquelles les déchets de Seveso sont stockés en R.F.A. sont *« fausses »*. Il a ajouté qu'aucun contact, jusqu'à présent, n'a été établi entre son ministre, M. Friedrich Zimmermann, et Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'État français à l'environnement, à propos de la dioxine litigieuse.

Quant à la firme « Dynamit Nobel », une entreprise de produits chimiques dont le sièges est à Troisdorf, près de Bonn, soupçonnée d'avoir stocké les déchets, elle a catégoriquement démenti avoir traité les fûts de Seveso.

Le numéro du « Monde » daté 31 mars 1983 a été tiré à 496 643 exemplaires

LA VISITE DE M. SILES ZUAZO

La France et la Bolivie sont hostiles à l'intervention des grandes puissances en Amérique centrale

La France et la Bolivie vont faire en sorte que leur *« coopération très importante, qui pourrait ensuite s'étendre à d'autres pays d'Amérique latine »*, soit suivie par l'établissement *« de relations économiques mutuellement intéressantes »* entre la Bolivie et d'autres pays européens, a déclaré mercredi 30 mars le président bolivien, M. Hernan Siles Zuazo, en visite officielle à Paris.

M. Zuazo a insisté sur l'atmosphère *« particulièrement cordiale »* de ses entretiens avec les responsables français, en particulier avec M. Mitterrand. Mettant en avant *« les convergences politiques entre les gouvernements français et bolivien »*, il a souligné que sa visite n'avait *« pas de relations »* avec l'expulsion de Bolivie du criminel de guerre Klaus Barbie.

Il a confirmé la création, en attendant d'autres structures permanentes, d'une commission d'étude et de mise en œuvre de projets économiques communs, réunie dès mercredi avec la participation du ministre délégué chargé de la coopération, M. Chrisian Nucci.

Cette commission, a précisé M. Nunez del Prado, ministre bolivien de la planification, doit permettre de mettre au point la forme de coopération *« pragmatique »* qui est *« dans l'intérêt des deux parties »*. La partie bolivienne, a indiqué le ministre, ne souhaite pas tant des crédits que la mise sur pied de *« projets communs qui aboutiraient à un partage des bénéfices retirés de la mise en valeur des richesses potentielles importantes de la Bolivie »*.

L'obtention de crédits et le problème du rééchelonnement de la dette extérieure bolivienne restent néanmoins une préoccupation des responsables de La Paz, qui ont trouvé leur pays *« ruiné par la dictature »* lors du retour de la démocratie, en octobre 1982, a toutefois déclaré M. Zuazo. L'aide la plus urgente, a-t-il souligné, concerne les réparations des dommages causés, dans l'est du pays, par des récentes inondations. M. Nucci avait annoncé mercredi que la France avait décidé l'octroi d'un programme alimentaire, dont le montant serait précisé ultérieurement, et l'envoi d'experts du génie pour la reconstruction d'ouvrages d'art détruits. Les projets communs concerneront, d'autre part, l'énergie, le développement rural et le transfert de technologie.

Au plan politique, Français et Boliviens prônent ensemble des *« efforts pacifiques de règlement en Amérique centrale »* et veulent *« empêcher l'intervention de grandes puissances »* dans la région, a encore précisé M. Zuazo, qui devait rentrer à La Paz ce jeudi.

M. PEREZ DE CUELLAR REÇU A L'ÉLYSÉE

Le président de la République a reçu mercredi après-midi, 30 mars, le comité administratif de coordination des Nations unies, une trentaine de personnalités, directeurs et directeurs généraux, conduites par le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar.

M. Mitterrand a rappelé que pour la France le combat pour la paix passe par un nouveau type de relations entre le Nord et le Sud. Il a souligné le rôle que peuvent jouer à cet égard toutes les organisations économiques spécialisées de l'ONU, notamment le F.M.I. ou la Banque mondiale.

Quant à M. de Cuellar, il a insisté sur le rôle historique de la France pour la paix, aussi bien hier qu'aujourd'hui. M. Perez de Cuellar a été reçu également par M. Mauroy. Evoquant son voyage à Moscoy, il a précisé que les *« Soviétiques ont exprimé le désir de trouver des solutions pour arrêter la course aux armements. »*

S'agissant de l'Afghanistan et des négociations menées directement par l'ONU avec ce pays et le Pakistan, M. Perez de Cuellar a déclaré que les dirigeants soviétiques l'avaient *« encouragé fortement à poursuivre* (ses) *efforts et lui avaient donné certaines raisons d'espérer »*.

A Nice

UNE IMPORTANTE ENTREPRISE DU BATIMENT LICENCIE PRÈS DE LA MOITIÉ DE SON PERSONNEL

(De notre correspondant régional.)

Nice. — Après avoir été admise au bénéfice de la suspension provisoire des poursuites le 1er février dernier, la société niçoise Nicoletti, l'une des principales entreprises du bâtiment et des travaux publics des Alpes-Maritimes, a présenté, le mercredi 30 mars à la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre, une demande d'autorisation de licenciement collectif de trois cent vingt-huit salariés sur un effectif de sept cent cinquante et une personnes.

Le comité d'entreprise a donné un avis de principe favorable, mais la C.G.T. entend proposer son propre plan de redressement pour limiter les effets de cette mesure. Elle met en cause la gestion de l'entreprise.

NOUVELLE ATTAQUE IRANIENNE AU KURDISTAN

Les forces gouvernementales iraniennes mènent depuis dix jours une grande offensive contre les maquisards kurdes dans la province d'Azerbaïdjan occidental, a annoncé jeudi 31 mars à Londres un porte-parole du parti démocratique du Kurdistan iranien.

Selon le porte-parole du P.D.K.I., le gouvernement a fait intervenir des blindés, de l'artillerie lourde et des hélicoptères contre les bases des maquisards en montagne. Aidés par des Kurdes progouvernementaux, plus de deux mille pasdarans ont ratissé un secteur au nord de Mahabad, tuant deux chefs rebelles. Le porte-parole kurde a ajouté que les forces gouvernementales avaient subi de lourdes pertes et que plus de deux cents soldats et pasdarans avaient jusqu'à présent, été tués. Radio-Téhéran, qui a fait état de la nouvelle offensive a annoncé que plusieurs dizaines de pechmergas avaient été mis hors de combat. Pour sa part, les Moudjahidin ont affirmé dans un communiqué rendu public à Paris que les pasdarans avaient, le 23 mars, exécuté en public vingt-cinq habitants du village de Gicheh au Kurdistan.

● *A Paris,* une délégation de parlementaires communistes s'est rendue mercredi à l'ambassade de Téhéran pour exiger *« que cesse toute forme de répression en Iran »* et demander *« la libération immédiate de Noureddine Kianouri, secrétaire général du Toudeh, et tous les démocrates emprisonnés »*.

VIOLENTE OFFENSIVE VIETNAMIENNE CONTRE UNE BASE KHMÈRE ROUGE

Bangkok. (Reuter, U.P.I.). — Les forces vietnamiennes ont déclenché ce jeudi 31 mars une importante offensive contre Phnom-Chat, l'une des principales bases des Khmers rouges à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande.

Les Vietnamiens, appuyés par des blindés, ont commencé leur offensive peu avant l'aube par un pilonnage d'artillerie.

La base des Khmers rouges est située entre deux camps de réfugiés du Front de libération du peuple khmer (F.L.N.P.K.), qui hébergent quelque cent mille réfugiés. Plusieurs dizaines de milliers de Cambodgiens s'étaient réfugiés dans ces camps début février à la suite de l'offensive lancée de 31 janvier par les Vietnamiens contre Nong-Chan, le plus important camps du F.L.N.P.K. (*le Monde* des 5 et 10 février).

Une compagnie vietnamienne qui poursuivait des maquisards khmers rouges a pénétré en Thaïlande et a eu un bref accrochage avec les forces thaïlandaises.



